



RAPPORT D'EVALUATION DES CAPACITES NATIONALES POUR LA REDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHES AU NIGER

SEPTEMBRE 2014

Table des matières

Liste des acronymes.....	4
Introduction	6
1.1. Contexte.....	6
1.2. Justification de l'évaluation	6
2. Méthodologie d'évaluation et équipe de travail multisectorielle	7
2.1. Méthodologie et processus d'évaluation	7
2.2. Composition de l'équipe de travail multisectorielle.....	8
2.3. Collecte et analyse de données	8
2.4. Elaboration du rapport d'évaluation	8
3. Profil des risques de catastrophes naturelles au Niger	9
3.1. Historique des catastrophes naturelles	9
3.2. Risques de catastrophes naturelles au Niger.....	11
3.3. Perspectives d'évolution des risques et catastrophes en relation avec le climat	19
4. Résultats de l'évaluation.....	21
4.1. Priorité 1 du Cadre d'Action de Hyōgo : Cadre institutionnel	21
4.1.1. Appropriation par les autorités nationales.....	21
4.1.2. Législation	22
4.1.3. Politique	22
4.1.4. Stratégie et plan d'action.....	23
4.1.5. Planification globale du développement et la RRC.....	23
4.1.6. Cadre organisationnel.....	26
4.1.7. Ressources et Financement	36
4.1.8. Capacités du Niger à mettre en place les réformes nécessaires	39
4.1.9. Recommandations pour le renforcement des capacités	39
4.2. Priorité 2 du Cadre d'Action de Hyōgo : Identification des risques de catastrophe.....	40
4.2.1. Cadre législatif.....	40
4.2.2. Cadre Organisationnel	41

4.2.3. Compétences et outils de travail	41
4.2.4. Relations/coordination	45
4.2.5. Recommandations pour le renforcement des capacités	46
4.3. Priorité 3 du Cadre d'Action de Hyōgo : Connaissances, innovations et éducation.....	47
4.3.1. L'éducation formelle	47
4.3.2. L'éducation professionnelle.....	48
4.3.3. Le grand public et les médias.....	48
4.3.4. Recommandations pour le renforcement des capacités	49
4.4. Priorité 4 du Cadre d'Action de Hyōgo : Réduire les facteurs de risque.....	50
4.4.1. Facteurs environnementaux et changement climatique.....	51
4.4.2. Facteurs sociaux-économiques.....	54
4.4.3. La planification territoriale, urbaine, et autre mesures techniques.....	60
4.4.4. Constat général	62
4.4.5. Recommandations pour le renforcement des capacités	62
4.5. Priorité 5 du Cadre d'Action de Hyōgo	66
4.5.1. Le cadre juridique : structure et appropriation	66
4.5.2. Le cadre institutionnel : Rôles et responsabilités	67
4.5.3. Capacités de réponse : Compétences (ressources humaines, spécialistes, information)	72
4.5.4. Information publique, communication et éducation	75
4.5.5. Allocation des ressources, financement	76
4.5.6. Recommandations à la préparation et à la réponse aux urgences	76

Liste des acronymes

- 3N** Les Nigériens Nourrissent les Nigériens
- ACC** Adaptation au Changement Climatique
- BAD** Banque Africaine de Développement
- BID** Banque Islamique de Développement
- BCPR** Bureau for Crisis Prevention and Recovery
- CADRI** Capacity for Disaster Reduction Initiative
- CAH** Cadre d'Action de Hyōgo
- CCH** Cellule de Coordination Humanitaire
- CC/SAP/PC** Cellule de Coordination du Système d'Alerte Précoce et de Prévention des Catastrophes
- CCA/GC** Cellule Crises Alimentaires et Gestion des Catastrophes
- CEC** Comité Elargi de Concertation
- CILSS** Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel
- CMC** Commission Mixte de Concertation
- CNEDD** Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable
- CNLA** Comité National de Lutte Antiacridienne
- CRN** Croix Rouge Nigérienne
- DGA** Direction Générale de l'Agriculture
- DGE** Direction Générale de l'Elevage
- DGPC** Direction Générale de la Protection Civile
- DNPGCCA** Dispositif National de Prévention et de Gestion des Catastrophes et des Crises Alimentaires
- DPO** Direction de la Prévention et des Opérations
- FAO** Food and Agriculture Organization
- FICR** Fédération Internationale de la Croix Rouge et du Croissant Rouge
- MESUDD** Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable
- NFI** Non Food Items
- OCHA** United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs
- OMD** Objectifs du Millénaire pour le Développement
- OMS** Organisation Mondiale de la Santé

ONG Organisation Non Gouvernementale

OPVN Office des Produits Vivriers du Niger

OSV Observatoire de Suivi de la Vulnérabilité

PAGRA Plan d'Action Pour la Gestion des Risques Agricoles

PAM Programme Alimentaire Mondial

PANA Plan d'Action National pour l'Adaptation (au changement climatique)

PDES Programme de Développement Economique et Social

PNUD Programme des Nations Unies pour le Développement

PICAG Programme Intérimaire de Cadrage de l'Action Gouvernementale

PTF Partenaires Techniques et Financiers

PRU Préparation et Réponse aux Urgences

RRC Réduction des Risques de Catastrophes

SAP Système d'Alerte Précoce

SDDCI Stratégie de Développement Durable et de Croissance Intégrée

SIG Système d'Information Géographique

SNRRC Stratégie Nationale de Réduction des Risques de Catastrophes

SNU Système des Nations Unies

UEMOA Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

UNDAF United Nations Development Assistance Framework

UNICEF United Nations Children's Fund

UNISDR United Nations International Strategy

Introduction

1.1. Contexte

Le Niger est un pays sahélien avec un climat de type tropical aride. La pluviométrie annuelle (entre 100 et 800 mm) est caractérisée par d'importantes différences interannuelles et spatiales. Ainsi, le Niger a fait régulièrement face à des variabilités climatiques extrêmes : fortes précipitations de 2010, sécheresse de 2011 et précipitations exceptionnelles de 2012. Dans le contexte du Niger, les aléas climatiques sont amplifiés par des facteurs aggravants comme la pauvreté des ménages, l'inadéquation des matériaux de construction, la construction d'habitations dans des zones inondables, la faiblesse des ouvrages de protection (digues), l'ensablement des points d'eau, l'inadéquation ou l'absence de plan d'aménagement urbain, la faiblesse des mécanismes d'information et d'alerte, la faiblesse des structures régionales de gestion des catastrophes, etc.

Au Niger, la fréquence des catastrophes d'origine naturelle, le nombre de personnes touchées et les pertes économiques vont en augmentant ces dernières années. Les phénomènes prédominants sont les aléas hydro météorologiques (sécheresse, inondations, vents violents), les érosions sous diverses formes et les feux de brousse. Il faut souligner que, suite aux dernières sécheresses, le gouvernement s'est mobilisé pour apporter des secours d'urgence aux populations affectées. Il a été appuyé dans ces actions par ses partenaires au développement multilatéraux et bilatéraux, ainsi qu'un grand nombre d'Organisations Non Gouvernementales (ONG) tant nationales, qu'internationales.

Ainsi, les situations d'urgence causées par les sécheresses et les inondations ont considérablement contribué à éveiller les consciences quant au besoin d'investir dans la prévention vis-à-vis des aléas naturels. Malgré cette conscientisation, les leçons apprises et les expériences passées de la gestion des phénomènes climatiques (qui ont causé d'importantes pertes en vies humaines et en matériels) ont montré la faible capacité du pays à y faire face. La conclusion de ces réflexions reste donc que les actions collectives concertées et bien coordonnées, de tous les acteurs concernés, sont nécessaires. Pour ce faire, et dans une perspective de prévention et de gestion efficace des risques de catastrophes à court, moyen et long termes, le Niger entend se doter d'une stratégie nationale de réduction des risques de catastrophes définissant les grandes composantes et les axes d'actions qui devront être arrimées au Programme de Développement Economique et Social du Niger (PDES 2012-2015), et à la vision Niger 2035.

1.2. Justification de l'évaluation

Le gouvernement du Niger travaille depuis quelques années avec le PNUD et, d'une manière générale, avec le Système des Nations Unies (SNU) dans son entier, afin de mieux intégrer la RRC dans sa planification du développement. Cette collaboration porte également sur la Préparation et la Réponse aux Urgences (PRU), en particulier celles liées à la sécheresse. Le SNU au Niger entend apporter un soutien au gouvernement dans la révision de son plan stratégique pour la RRC, et le développement d'un plan national qui couvrira les aspects de prévention, de préparation pour la

réponse et le relèvement. Ce dernier servira de cadre directeur pour toute programmation dans le pays en RRC. L'élaboration du plan d'action tiendra aussi compte du plan national d'adaptation aux changements climatiques qui est en cours de mise en œuvre.

C'est ainsi que deux missions de l'initiative inter-agence CADRI (Capacity for Disaster Reduction Initiative) ont été organisées en Juin 2013 et Mars 2014. L'objectif principal en était d'appuyer le Bureau du Résident Coordinateur et les agences pays des Nations Unies à venir en aide aux autorités nationales en effectuant conjointement une évaluation multisectorielle des capacités au Niger dans le domaine de la RRC, et en incluant la PRU.

Le principal but de cet exercice est de permettre à l'ensemble des acteurs concernés (gouvernement du Niger, Agences des Nations Unies, ONG et autres partenaires nationaux) d'apporter un appui coordonné et cohérent au pays à travers l'élaboration d'un Plan d'Action National intégré pour le renforcement des capacités en RRC et la PRU.

Les objectifs spécifiques des deux missions de Juin 2013 et Mars 2014 ont été les suivants :

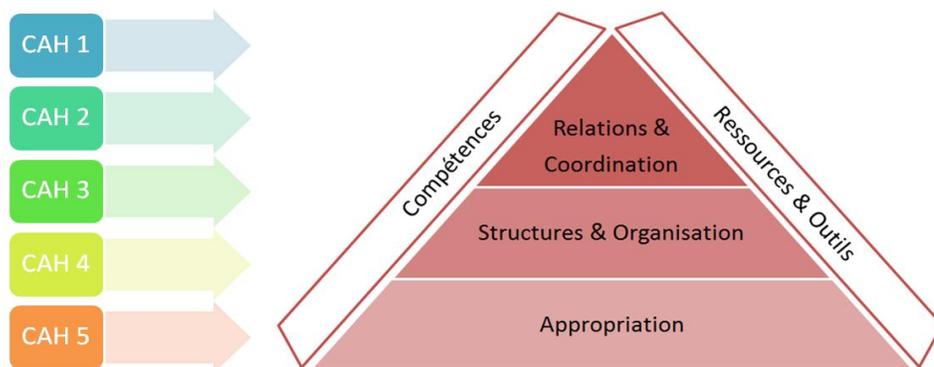
1. Évaluation des capacités de toutes les institutions nationales : identifier les lacunes et défis majeurs pour chacune des cinq (5) priorités du Cadre d'Action de Hyōgo (CAH) et formuler des recommandations qui serviront à l'élaboration du Plan d'Action National ;
2. Organiser un atelier de partage des résultats préliminaires de l'évaluation avec la partie nationale ;
3. Rédiger et valider un rapport détaillant ces analyses y compris la proposition des principaux axes d'intervention de la réponse aux défis et besoins identifiés ;

Il y aura ensuite deux autres missions supplémentaires d'ici Décembre 2014 qui auront pour but d'élaborer un Plan d'Action National de renforcement des capacités dans ces domaines. Afin de générer une meilleure appropriation de cet outil, cette seconde étape se fera, cette fois encore, avec la participation de l'ensemble des acteurs nationaux et internationaux qui auront un rôle dans la RRC au Niger.

2. Méthodologie d'évaluation et équipe de travail multisectorielle

2.1. Méthodologie et processus d'évaluation

La méthodologie pour cette évaluation consiste à mesurer les capacités nationales en RRC en se basant sur les indicateurs établis pour la mise en œuvre du CAH 2005-2015, tout en se focalisant sur les cinq piliers du développement des capacités : (i) l'appropriation, (ii) le cadre organisationnel, (iii) les compétences, (iv) les ressources et outils de travail, (v) les relations et coordination avec diverses parties prenantes (institutions de l'État, la société civile, le secteur privé, les partenaires internationaux, etc.).



La structure de la méthodologie CADRI pour l'évaluation des capacités en matière de RRC.

2.2. Composition de l'équipe de travail multisectorielle

L'évaluation des capacités a été conduite par une équipe multidisciplinaire composée de représentants des agences des Nations Unies (PNUD, UNICEF, OCHA, FAO, XXX), de l'ONG World Vision, et en collaboration avec les représentants du Dispositif National de Prévention et de Gestion des Catastrophes et Crises Alimentaires (DNPGCCA) (voir liste des collaborateurs sur la page de couverture du rapport).

2.3. Collecte et analyse de données

La collecte et l'analyse des données ont été menées de manière suivante :

Entretiens semi-structurés sur la base d'un questionnaire. L'évaluation des capacités a été basée sur un questionnaire qui a guidé les entretiens avec des représentants gouvernementaux, des agences onusiennes, certains donateurs, des ONG ainsi que d'autres acteurs au niveau national, provincial et communal.

Analyse de documents. Les résultats des entretiens avec les autorités et les partenaires internationaux ont été complétés par l'analyse d'une vaste documentation mise à disposition de l'équipe. Cette documentation inclut le rapport de l'Etat des lieux de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et le Programme Intérimaire de Cadrage de l'Action Gouvernementale (PICAG) dont beaucoup d'éléments décrivant la situation au Niger ont été utilisés dans ce rapport.

2.4. Elaboration du rapport d'évaluation

Le dernier volet porte sur l'élaboration du rapport des capacités par l'équipe composée des experts internationaux et partenaires nationaux. Le rapport d'évaluation a été partagé avec tous les acteurs nationaux qui ont participé au processus d'évaluation afin de recueillir des contributions et commentaires. Un atelier national de validation avec l'ensemble des intervenants a été organisé

pour l'approbation officielle du rapport dont les recommandations serviront de base pour le développement d'un Plan National d'Action pour le renforcement des capacités RRC.

3. Profil des risques de catastrophes naturelles au Niger

3.1. Historique des catastrophes naturelles

Le tableau 1 présente une compilation des principales catastrophes d'origine climatique documentés qui ont eu lieu au Niger depuis 1903 et leurs impacts humains (EM-DAT, 2009). Comme nous pouvons l'observer sur ce document, ce sont les sécheresses qui ont affecté le plus de personnes entre 1900 et 2011, suivie par les inondations (EM-DAT, 2009). Tous les événements climatiques dépassant au moins 1.000.000 de personnes affectés, sont attribués à des sécheresses. Celle de 2010 se détache nettement de par son ampleur : elle a touché près de 7.900.000 personnes. Les zones les plus affectées par ces aléas climatiques semblent être Zinder et Maradi, suivi d'Agadez. A noter que les régions de Zinder et de Maradi semblent être plus fréquemment affectées par des inondations. Ces deux départements chevauchent deux zones climatiques : la zone sahélienne et la zone Sahélo-Saharienne. La plus grande partie de leur territoire se situe néanmoins dans la première, qui est la seconde zone recevant le plus de précipitation (en moyenne entre 350 à 600 mm par an). Si ces informations sont intéressantes et nous permettent une première analyse, il n'en reste pas moins que l'on fait face au Niger à un manque de données concernant les dommages économiques pour mieux appréhender l'ampleur et l'importance de chacun de ces événements.

Au Niger, les catastrophes à retenir comme causes de bouleversements constants ou périodiques sont :

- les sécheresses récurrentes ;
- les inondations/pluies diluviennes ;
- les ennemis des cultures (criquets, rongeurs, oiseaux granivores...) ;
- les incendies/feux de brousse, les maladies climato-sensibles (rougeole, méningite, choléra...);
- les épizooties animales (peste et péri pneumonie bovine, grippe aviaire...);
- les vents violents, les tempêtes de sable, les températures extrêmes.

Cependant, force nous est de souligner à nouveau que les deux principaux aléas climatiques qui affectent le pays sont les sécheresses et les inondations (EM-DAT, 2009 ; Prévention Web, 2011).

Tableau 1 : Principaux aléas climatiques documentés depuis 1903 et leurs impacts humains au Niger (EM-DAT, 2009, complété par *Balla, 2012)

Aléas climatiques	Année	Région	Nombre de personnes décédées (documenté)	Nombre de personnes affectées (documenté)
Sécheresse	1903	Tahoua	-	-
Sécheresse	1907	BirniN’Konni Madaoua, Tahoua	-	-
Sécheresse	1914	Zinder	8.500	32.000
Sécheresse	1944	-	-	-
Sécheresse	1967	Région de l’Est	-	-
Sécheresse	1973	Sahel		
Inondation	1974	Région centrale	-	16,000
Sécheresse	1984	-	-	3.500.000
Inondation	1988	Tillabéri, Zinder	20	80.000
Sécheresse	1988	Niamey, Maradi Zinder	-	1.000.000
Sécheresse	1991	Niveau national	-	1.630.000
Inondation	1994	Zinder, Maradi Tahoua	60	61.000
Sécheresse	1998	-	-	8.500
Inondation	1998	Niamey, Maradi, Kollo, Zinder	-	20.000
Inondation	1999	Tillabéri, Diffa, Agadez	7	12.395
Inondation	1999	-	7	12.000
Inondation	2000	Dosso, Maradi	2	4.159
Inondation	2001	Diffa	4	20.000
Sécheresse	2002	Ibanka, Sahara	-	3.584.558
Tempête	2002	Agadez	4	1.253
Inondation	2003	Dosso, Tahoua, Tillabéri	7	30.000
Sécheresse	2004	Zinder, Maradi, Agadez, Tahoua, Dosso		3.000.000
Inondation	2006	Bilma, Ngall, Agadez	4	46.472
Sécheresse	2006	-	-	3.000.000
Inondation	2007	Zinder, Maradi, Agadez	7	57.274
Inondation	2008	Zinder, Tahoua, Dosso, Tillabéri	7	32.000
Inondation	2009	Ville d’Agadez, Dabaga, Tillabéri	3	79.129

Inondation	2010	Zinder, Maradi		2	6.615
Inondation	2010	Niamey, Téra, Filingué, Maradi		68	485042
Sécheresse*	2010	Agadez, Diffa, Dosso, Maradi,		-	7.900.000
Sécheresse*	2012	Agadez, Diffa, Dosso, Maradi, Niamey, Tahoua, Tillabéri		88	511484
Inondation*	2012	Agadez, Diffa, Dosso, Niamey, Tahoua, Tillabéri		81	520.000

3.2. Risques de catastrophes naturelles au Niger

- Sécheresses

La sécheresse est le phénomène climatique extrême le plus fréquent au Niger. Elle peut survenir dans n'importe laquelle des zones agro-écologiques du pays et s'étendre sur des échelles spatio-temporelles très grandes (CNEDD, 2006). La figure 2 indique les zones les plus susceptibles de subir des sécheresses, selon leur degré de risque aux phénomènes atmosphériques. Comme indiqué sur la carte, certains départements et régions du pays, tels que le nord des régions de Téra, Tillabéry, Ouallam, Maradi, Zinder, et Diffa (de l'Ouest à l'Est du pays), sont devenues sensibles à des sécheresses récurrentes (PNUD, BCPR, 2010). Le nord de ces régions se situe dans la zone Sahélo-Saharienne, qui, comme mentionné auparavant, ne reçoit qu'entre 150 et 350 mm de pluies par an.

Les sécheresses ont un impact majeur sur les productions agro-pastorales, fortement dépendantes de la variabilité spatio-temporelle des précipitations. Par exemple, la sécheresse de 1984 a provoqué une perte de 1.9 million de têtes de bétail dont 0.5 million de moutons et 1.3 million de chèvres (Brouwer, 2009). Ces phénomènes entraînent aussi de grandes pertes en superficies forestières (CNEDD, 2006). Elles peuvent notamment contribuer à augmenter les risques de feux de brousse.

Les sécheresses contribuent également à l'assèchement des réserves en eau du Niger avec une perte de 27 milliards de m³ d'eau par an et l'assèchement des points d'eau qui diminue la production piscicole des pêcheurs (CNEDD, 2006). La sécheresse de 1984 a, par exemple, provoqué des pertes considérables dans ce secteur (5.000 tonnes de poissons produites en 1978 et seulement 1.100 tonnes en 1985, Brouwer, 2009).

De nombreux experts estiment qu'avec le réchauffement climatique de la planète, les risques de sécheresse dans la zone sahélienne vont s'intensifier. Une étude sur les changements climatiques (PANA Niger, 2006) effectuées à l'aide de 59 stations entre 1961 et 2004, démontre une tendance à la baisse des précipitations au courant des trois dernières décennies.

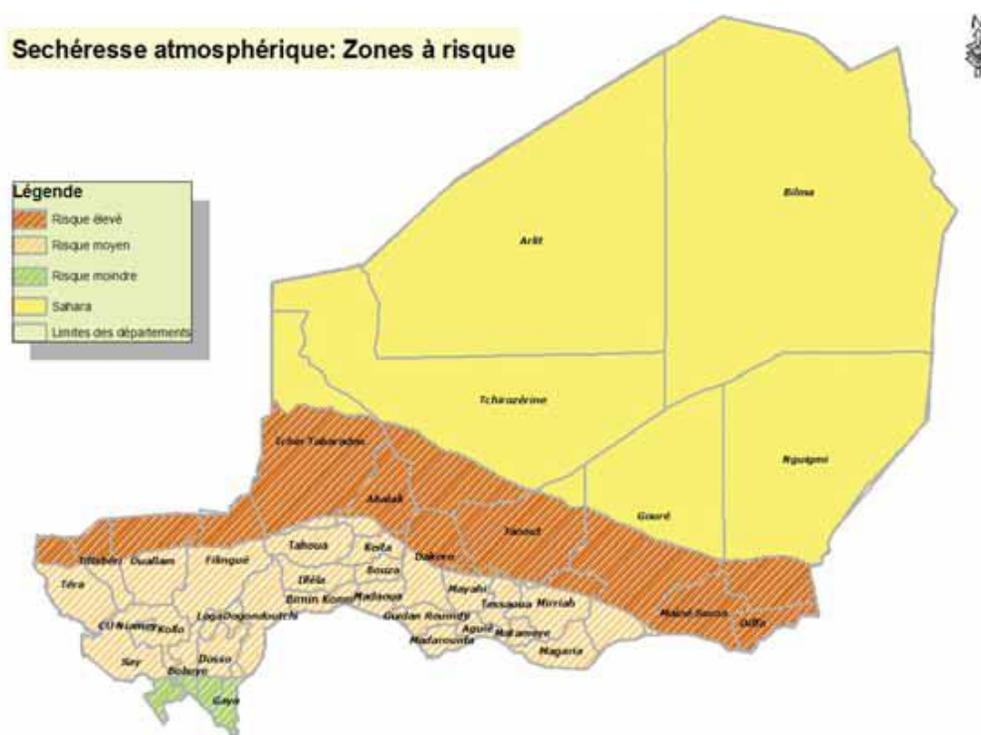


Figure 2. Les zones à risque de sécheresse au Niger (IISD, 2012)

- Inondations et pluies diluviennes

Au Sahel, et notamment au Niger, trois grands types d'inondation peuvent être identifiés, tous liés aux précipitations (CC/SAP, 2011) :

- Les inondations pluviales qui surviennent lorsque des pluies diluviennes s'abattent sur une localité pendant un intervalle de temps très court.
- Les inondations de débordement de cours d'eau (fleuve, kori) résultent d'une augmentation du débit des cours d'eau. Cette augmentation est due à des précipitations intenses et/ou durables dans les bassins versants amont, suivies de ruissellements importants vers le réseau hydrographique principal. Citons comme exemple les inondations sur le fleuve Niger à la Komadougou et celles résultant des déversements incontrôlés du barrage de Jibia sur le Goulbi de Maradi.
- Les inondations peuvent être enfin le résultat d'une remontée de la nappe phréatique. Celles-ci sont provoquées par une résurgence des eaux d'une nappe peu profonde à la suite de pluies importantes sur une durée plus ou moins longue. La zone du dallol Bosso, dans le Bofoye, est particulièrement touchée par ce type de phénomène.

D'après Nazoumou (2011), les principales zones à risques d'inondations au Niger sont celles des vallées plus ou moins actives et les bas-fonds (Figure 3). Il s'agit principalement de:

- La **vallée du fleuve Niger** dont les crues peuvent déborder en particulier dans les zones peu encaissées, et envahir les cultures et les territoires habités. De même, les crues de nombreux petits affluents actifs de la rive gauche peuvent aussi être à l'origine de débordements consécutifs au sapement des berges ;
- Les **vallées fossiles du dallo Bosso, du dallo Maouri et du Foga** : Dans cette zone, à défaut d'écoulements continus dans les vallées principales, ce sont surtout les nombreux petits koris, souvent peu connus, qui sont à l'origine des crues débordantes. Ce phénomène se trouve accentué par le sapement de certaines berges. La ville de Dosso offre un aperçu de ce type de risque en milieu urbain, qui se trouve accentué avec l'absence de réseau d'assainissement adéquat ;
- La **vallée de la Tarka**, dans les Communes de Tanout, Gangara, Tarka, Olléléoua, Falinko et Ourafane Gangara, Tarka, Soli Tagris, Bader Goula, Gadabéji, Bermo, Azagor, Roumbou, Dakoro, Ourno, Madaoua, Bangui et Azarori ;
- La **vallée de Keita**, avec les communes de Bambeye, Ibohamane, Garhanga, Kalfou, Tamaské et surtout Keita. Les inondations sont généralement liées aux débordements des eaux de crues des koris ;
- La **vallée de Badaguichiri**, à savoir les communes de Allakaye, Badéguichiri, Illéla et Bagaroua ;
- La **vallée de la Maggia** avec les communes de Malbaza, Galmi, Sabon Guida et BirniN'Konni ;
- La **vallée du goulbi de Maradiet Gabi**, avec notamment la zone d'épandage de la Fadama de Maradi. Dans cet espace, ce sont les écoulements des Goulbis et de leurs affluents qui sont à l'origine des inondations. D'amont en aval, les communes concernées sont celles de Gabi, Dan Issa, Safo, Madarounfa, Sarkin Yama, Tibiri et GuidanSori. Dans la Communauté Urbaine (CU) de Maradi, les écoulements du Goulbi menacent régulièrement les quartiers Maradaoua, Limantchi, Indaka, Bagalam et Soura, ainsi que toute la Fadama ;
- La **vallée du goulbi N'Kaba** dans sa partie supérieure, à savoir les communes de Gangara, Maijirgui, Ourafane, Issawane, KananBakaché, Mayahi, Tchadoua, GuidanAmoumene, Kornaka, Dan Goulbi et GuidanRoundji ;
- La **vallée de la Korama** dans le sud de la région de Zinder, où les crues des koris, bien que peu fréquentes, constituent régulièrement des menaces pour les populations et leurs biens. A cela il faut ajouter les débordements de plusieurs mares très actives dans la zone ;

- Les **vallées de l’Air et de l’Azawak** où, malgré la faiblesse des précipitations dans la zone, les écoulements des koris qui drainent les nombreux bassins versants du massif de l’Air entraînent des débordements importants dans les jardins ainsi que dans les zones d’habitations (Agadez, Iférouane, Ingal, Tchirozérine, etc.) ;
- La **vallée de Tadis** qui concerne les communes de Takanamat, Tchintabaraden, Tébaram et la CU de Tahoua. Ici également, ce sont les crues du kori et de ses affluents qui débordent souvent de leurs lits qui posent de nombreux problèmes. Dans la CU de Tahoua, ce sont surtout les quartiers de Babayé, Alléla, Malalla et Koufan-Tahoua qui sont les plus vulnérables. En l’absence de réseau d’assainissement, ces quartiers installés dans des zones inondables sont régulièrement envahis par les eaux ;
- **La vallée de la Komadougou** entre Tam et Bosso, avec les débordements des eaux de crues de la rivière qui menacent régulièrement les champs de cultures irriguées et les zones d’habitations situés sur les berges (Bagara, Diffa, Gueskéro, etc.). Les communes concernées sont celles de Maïné-Soroua (Kanama), Chétimari, Diffa, Gueskéro et Bosso. Le risque d’inondations est ici accentué par la tortuosité du cours de la rivière qui favorise la création de méandres propices à des écoulements de « raccourci » ;
- Le **lit du lac Tchad**, où l’arrivée parfois imprévisible des eaux du lac peut provoquer la submersion des habitations de fortune et les champs de cultures installés dans le lit après un « retrait » prolongé du lac. Les communes menacées sont celles de Bosso et N’Guiguimi, notamment les localités de Boula-Toukouri, Mamouri et Toukou-Djari.
- Les **cuvettes isolées et autres localités particulières** où des précipitations diluviennes peuvent engendrer des débordements de mares dans les jardins oasiens et des effondrements de maisons construites en matériaux peu résistants (Chéri, Kousséri, Goudoumaria, N’Gourti, Zarwaram, Warougou, etc.) ;
- Les **bas-fonds des mares des zones pastorales** où les eaux de ruissellement pourraient s’accumuler et surprendre les animaux en début de saison de pluies (Aderbissinat) ;
- Les **versants des falaises** qui abritent certaines localités de la région (Bilma, Dirkou, etc.) ;

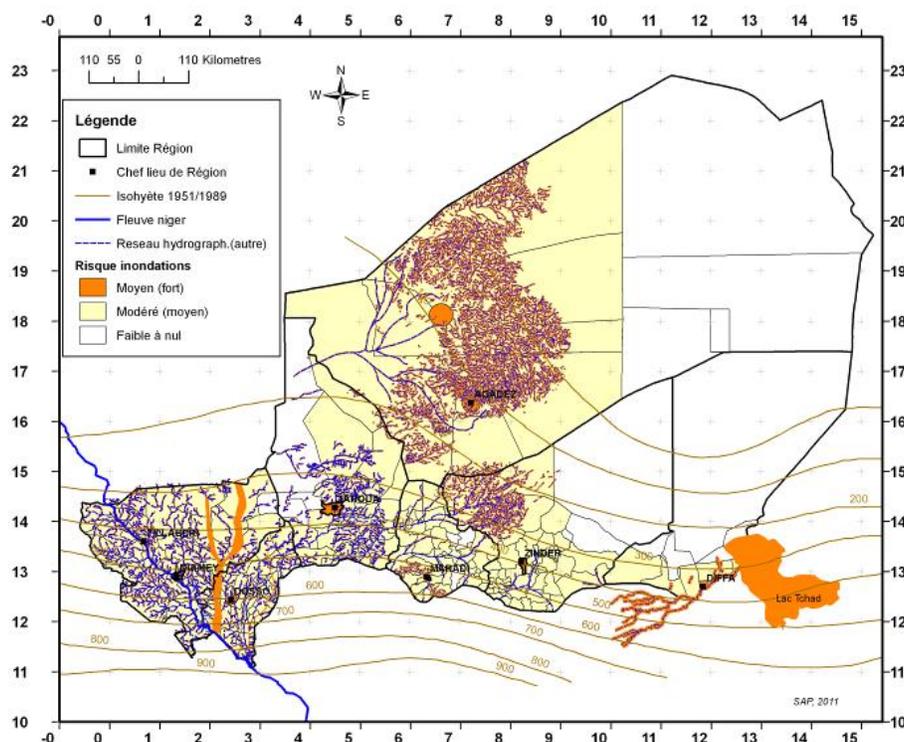


Figure 3 : Zones à risques d'inondations au Niger (CC/SAP, 2011)

Le risque d'inondation est plus important dans les centres urbains situés dans les principales vallées encore actives, par exemple du fleuve Niger, tels que Niamey, Tillabéri et Dosso, (DNPGCCA, 2011; CC/SAP, 2011). Comme déjà mentionné, le sud des départements de Maradi, Zinder et Diffa, situé sur la zone climatique Sahélienne, sont plus sujettes aux inondations. Malgré de faibles précipitations et des écoulements rares dans la partie nord du pays, les koris de l'Aïr et de l'Azawak (situé au Nord de la carte, dans le Massif de l'Aïr, faisant partie de la zone climatique Saharienne) peuvent également engendrer des crues catastrophiques. L'absence d'ouvrages de protection et l'occupation non contrôlée des zones inondables en sont les principales raisons, comme dans la ville d'Agadez (CC/SAP, 2011).

- Les invasions de Criquets Pèlerins

Au Niger, les criquets figurent parmi les risques agricoles les plus redoutés par les populations. Ces insectes menacent de vastes territoires dans les pays situés au sein d'une très vaste zone s'étendant de l'Afrique du Nord à l'équateur et de l'Atlantique à l'Asie du Sud-Ouest en passant par le Proche Orient (une trentaine de pays et près de 60 millions de km²). Au regard de sa grande voracité et de sa capacité à se déplacer sur de très grandes distances, le criquet pèlerin (*Schistocerca gregaria*), représente donc une sérieuse menace pour la sécurité alimentaire.

Le Niger, pays de la ligne de front, présente trois (3) zones à risque acridien élevé : l'Aïr et le Tamesna en zone saharienne (isohyète 0 à 150 mm) et le Sahel des pâturages (Isohyète 150 à 300 mm), qui est une zone de reproduction par excellence des criquets en période estivale. L'ensemble

de ces trois territoires constitue l'aire de rémission du criquet pèlerin avec des aires et des foyers de grégarisation dans les deux premières zones (figure 4).

Les secteurs de l'Aïr et du Tamesna, du point de vue surveillance acridienne, totalisent une superficie d'environ 20 degrés carrés, soit 24,2 millions d'hectares, au sein des zones d'influence de l'est Aïr (Tafidet, Chiriet, nord Tadress, Adrar Bouss et l'Irhazer) et en fixant comme limite au sud le 16^{ème} parallèle, à l'est le 10^{ème} parallèle et à l'ouest le 4^{ème} parallèle.

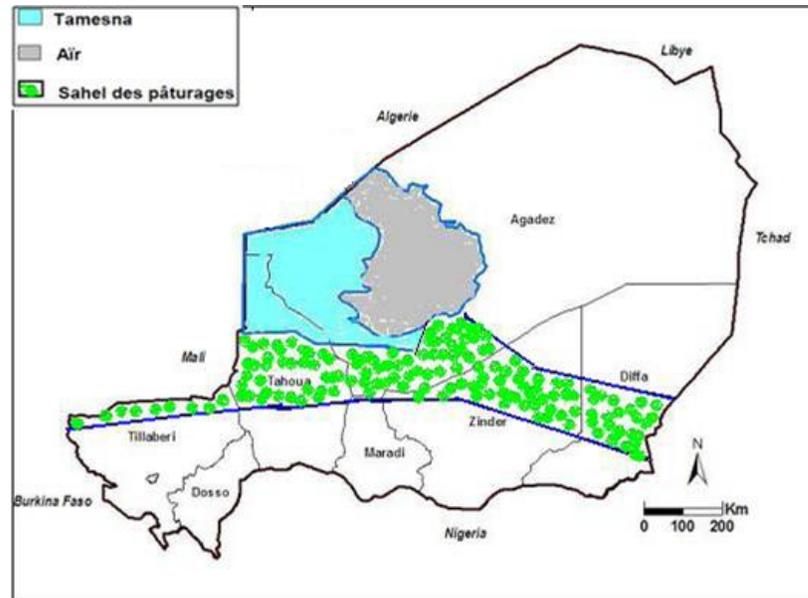


Figure 4. La zone de surveillance du Criquet pèlerin

Les arrivées d'essaims et de populations de criquets allochtones touchent en premier lieu le Sahel des pâturages. Cet espace fait l'objet d'opérations de lutte intense pendant les invasions acridiennes, pour sauver les cultures et le pâturage.

Face à ce fléau d'envergure internationale, aux répercussions économiques, sociales et environnementales majeures, la stratégie reconnue comme durable et adoptée par la communauté internationale reste celle de la lutte préventive.

Afin de mettre en œuvre cette dernière, les quatre (4) pays de la ligne de front du criquet pèlerin de la Région Occidentale se sont progressivement dotés de dispositifs nationaux de prévention et de gestion de ce fléau. Preuve de la préoccupation générale pour cette menace majeure, la communauté internationale a apporté un soutien important. Ainsi, les dispositifs sont renforcés et appuyés par des institutions régionales de coordination et une supervision au niveau international. La création de centres nationaux autonomes de lutte antiacridienne entre 2006 et 2007 dans ces pays dits de ligne de front (Mali, Mauritanie, Niger et Tchad) constitue également une avancée

stratégique considérable. C'est ainsi que dans le cas du Niger, il a été créé en décembre 2007 le Centre National de Lutte Antiacridienne (CNLA) qui est un Etablissement Public de l'Etat.

Au cours de la campagne agricole 2004-2005, une sécheresse liée à l'arrêt précoce des pluies et les invasions du criquet pèlerin a compromis la production agricole et pastorale. Le bilan fourrager notamment a enregistré un déficit record (lié en partie à l'invasion acridienne) de 4.642.219 tonnes de matière sèche jamais égalé au cours des dernières décennies. C'est à partir des réflexions nées après ce désastre qu'ont été créés les dispositifs décrits plus haut. La crise alimentaire de 2004-2005 a en effet relancé la controverse sur le péril acridien et l'intérêt à mettre en place des dispositifs de veille et des méthodes efficaces de lutte contre les criquets au Sahel.

Tableau 2. Historique des invasions et impact du fléau acridien au Niger

PERIODES ET ESPECE ACRIDIENNE CONCERNEE	IMPACTS
1928 à 1931 <i>(Criquet migrateur africain, Locusta migratoria)</i>	Le criquet migrateur africain était à l'origine de 60.000 morts et un exode massif des populations vers le nord du Nigéria ; première crise humanitaire gérée par l'administration coloniale qui distribua des vivres aux sinistrés ; amplification du quartier peul de Niamey (appelé plus tard boukoki)
1949-1957 <i>Criquet pèlerin (Schistocerca gregaria)</i>	44 pays touchés par l'invasion du criquet pèlerin ; 1.500.000 tonnes de pertes en céréales. En 1958, en Ethiopie, 167.000 tonnes de céréales ont été dévorées.
1974/75 <i>Criquet sénégalais (Oedaleus senegalensis)</i>	Au cours des attaques qui ont eu lieu en 1974 au Sahel, les pertes furent évaluées à 368.000 tonnes pour plus de 350.000 ha envahis
1984/85 <i>Criquet pèlerin</i>	Mouvements de Criquet pèlerin dans toute l'Afrique sahélienne
1988 <i>Criquet pèlerin</i>	810.000 ha traités, notamment dans les départements de Diffa, Zinder, Tahoua et Agadez. Les départements de Dosso et Maradi ont été relativement moins affectés.
2004 <i>Criquet pèlerin</i> 2012 <i>Criquet pèlerin</i>	7 à 10% du déficit céréalier ; 272.428 hectares ont été traités. En 2012, 182.818 ha sont infestés, 65.525 ha ont été traités et 70 équipes de prospection et de lutte ont été déployées.

L'invasion acridienne de 2004 a touché plusieurs régions du Niger et a causé des dégâts considérables. Les attaques acridiennes ont été observées à partir des mois d'août et de septembre dans plusieurs zones du pays (voir figure 4) : le Tamesna, le Damergou, l'Air, la région du fleuve,

le Zarmaganda, l'Ader, le Damagaram. Selon une mission de la FAO pour l'évaluation de l'impact sur le mil, les dégâts ont atteint 20 à 47% dans la région de Tillabéri, de 8 à 30% à Tahoua et d'environ 15% à Maradi et Zinder. Pour le sorgho, les pertes de rendement par rapport à l'année précédente ont été de 20 à 25% dans la région de Tillabéri, de 12 à 38% à Tahoua et de 26 à 30% à Maradi et Zinder.

Selon la cellule crise alimentaire du Dispositif National de Prévention et de Gestion des Catastrophes et Crises Alimentaires (Cabinet du Premier Ministre), l'invasion du criquet pèlerin a contribué pour environ 7 à 10% au déficit céréalier. Les régions les plus touchées ont été celles de l'ouest et du nord-ouest du pays (Tillabéri et Tahoua) et, dans une moindre mesure, la région centre (Zinder). Sur les 292.280 ha infestés, seuls 75.505 ont pu être traités. Selon la cellule crise alimentaire, le déficit fourrager de 4.642.000 de tonnes enregistré en 2004 est le plus important des 20 dernières années. Ce déficit équivaut à neuf (9) mois d'alimentation du cheptel, ce qui a mis en danger la vie de 3.415.300 bovins.

En 2013 encore, le Niger était sous la menace d'une invasion acridienne. Le pays venait de connaître une nouvelle situation de résurgence suite à l'arrivée massive de groupes de criquet en provenance de la Libye et de l'Algérie dès le mois de Mai 2012. Pour juguler cette situation, le CNLA a déployé 71 équipes de prospections, de lutte et mixtes sur l'ensemble des zones concernées et ce grâce aux moyens déployés par l'Etat et ses partenaires. Ces derniers ont contribué à la réduction des risques d'invasion au Niger et dans les autres pays de la sous-région menacés avec toutes les conséquences négatives sur le plan socio-économique.

- [Les feux de brousse](#)

Le plus souvent d'origine humaine, le feu non maîtrisé se propage en dévorant sur son passage une étendue plus ou moins importante de végétation, y compris la faune, les récoltes, et autres biens d'une manière générale. La vitesse et la direction du vent en constituent des facteurs aggravants. Au Niger, les feux de brousse se déclarent au cours des premiers mois qui suivent l'arrêt de la saison des pluies (octobre – novembre). Leurs causes sont multiples mais ils sont généralement provoqués de façon volontaire ou involontaire. Dans le premier cas, ils sont généralement l'œuvre d'éleveurs, d'agriculteurs, de chasseurs, etc. qui les provoquent et en perdent le contrôle. Différentes raisons sont à l'origine de ces feux : une bonne régénération de la paille verte pour la consommation des animaux ; un défrichage/ fertilisation des sols ; un piégeage de gibiers. Le feu domestique dans les campements ou dans les hameaux, peut très rapidement se développer de manière spectaculaire lorsqu'il échappe au contrôle de l'homme. La présence de paille et autre végétaux secs très inflammables facilite ces incendies.

Les feux de brousse sont devenus récurrents, constituant de fait un véritable fléau et l'un des facteurs de dégradation de l'environnement en conséquence des déséquilibres qu'ils induisent. Les quelques données statistiques fiables montrent que de 1990 à 2000, 861 cas de feux ont été enregistrés pour 2.119.604 ha de pâturages consommés, soit l'équivalent de 140.000 tonnes de matière sèche brûlée et 4,2 milliards de FCFA d'aliments d'appoint (graines de coton et son de

céréales). Au cours de la campagne 2008-2009, 44 cas de feux de brousse se sont déclarés dans 13 départements et 29 localités. Les impacts ont été très importants sur la faune (perturbation et dégradation de leur habitat), les pâturages, les cultures et les récoltes. Ces derniers sont souvent irréversibles et ont pour conséquences l'appauvrissement des familles et la dégradation de l'environnement.

- Autres aléas

Le Niger, à l'instar des autres pays africains, est confronté périodiquement à d'autres types d'aléas. Soulignons notamment les épidémies (méningites, rougeole, choléra, poliomyélite et paludisme) et les épizooties (Peste Bovine, Péri pneumonie contagieuse bovine (PPCB), Peste des Petits Ruminants (PPR), Peste Equine, maladie de New Castle, Grippe aviaire hautement pathogène). Relevons également les conflits entre agriculteurs éleveurs, qui constituent de véritables catastrophes entraînant souvent des pertes en vie humaine.

3.3. Perspectives d'évolution des risques et catastrophes en relation avec le climat

- Variabilité climatique

Depuis quelques décennies, les phénomènes catastrophiques semblent advenir à un rythme plus accentué et potentiellement plus dangereux et plus dévastateurs. L'exacerbation des conséquences des catastrophes est due à deux facteurs majeurs : les variabilités climatiques (pour l'augmentation de l'occurrence des phénomènes) et l'expansion urbaine, conséquence de la croissance démographique (pour l'augmentation de personnes affectées par ces phénomènes).

Le climat du Niger est particulièrement aride, avec quelques variations (Tableau 3). On distingue deux saisons : (1) une seule saison des pluies de juin à septembre, caractérisée par des précipitations orageuses et une assez forte humidité, avec une température moyenne de 33 °C et (2) une saison sèche beaucoup plus longue, d'octobre à fin mai. Cette dernière peut être divisée en trois (3) périodes : une saison chaude d'octobre à mi-novembre, caractérisée par une humidité moyenne et une température moyenne de 35 °C ; une saison sèche-froide, de fin novembre à fin février, avec des nuits très froides où la température descend parfois au-dessous de 10 °C ; et enfin une saison sèche très chaude de mars à fin mai, caractérisée par des vents brûlants et des températures maximales de 46 °C à l'ombre qui descendent rarement en dessous de 25 °C la nuit (PNUD, 2011).

Les températures annuelles moyennes oscillent entre 27 et 29°C et les précipitations varient de 0 à 800 mm d'eau par an, selon la zone climatique considérée (voir tableau 3) (DNPGCCA, 2007). Pendant la saison sèche, la température moyenne varie de 18,01 à 31,1°C, et pendant la saison des pluies, de 28,01 à 31,7 °C (Sanda *et al.*, 2011).

Tableau 3: Les quatre zones climatiques du Niger (SAP, N/A ; CNEDD, 2009 ; PNUD, 2011)

Zones climatiques	Pourcentage dans la superficie totale du pays	Précipitations
Sahélo-soudanienne	1%	Entre 600 à 800 mm d'eau par an (zone propice aux activités agropastorales)
Sahélienne	Environ 10%	Entre 350 à 600 mm d'eau par an (Zone de prédilection de l'élevage)
Sahélo-saharienne	Environ 12%	Entre 150 à 300 mm d'eau par an
Saharienne	Environ 77%	Entre 0 mm à moins de 150 mm par an (aucune culture possible sauf dans quelques régions telles que les koris au centre et les oasis du kaouar et du Djado au Nord-Est)

- *Autres aléas naturels*

Même si les catastrophes ont toujours existé partout dans le monde, il faut reconnaître que ces dernières années elles ont gagné en rythme et en dangerosité. Les pays les plus touchés sont malheureusement les pays pauvres. Cette accélération de la fréquence et de l'amplitude s'explique d'abord par le fait que ces catastrophes ont toujours une origine anthropique. La responsabilité de l'homme se situe à plusieurs niveaux : exploitation inappropriée des ressources naturelles, activités économiques et industrielles très risquées, manque d'anticipation ou immobilisme des gouvernements dans la prévention et la gestion des catastrophes, etc.

Le Niger, situé au cœur du Sahel est l'un des pays les plus vulnérables au plan environnemental. Il est en proie au phénomène de la désertification qui se manifeste par l'érosion hydrique et l'érosion éolienne, la baisse continue de la fertilité et de la réserve en eau des sols. Ce qui a participé à l'amplitude de plusieurs épisodes de sécheresse aux conséquences diverses. Les années les plus sèches : 1973, 1984, 1991, 1998, 2002, 2004, 2006, 2010 et 2012.

A l'opposé des sécheresses, se produisent des inondations lorsque la pluviométrie est exceptionnelle. Les plus grandes catastrophes de ce type sont survenues en 1994, 1998, 2006, 2007, 2008, 2009, 2010 et 2012. Les inondations, l'une des conséquences les plus graves des changements climatiques, sont devenues fréquentes et très préoccupantes au Niger. Ces phénomènes répétitifs et suivis d'effets catastrophiques sont venus, entre autres, rappeler aux autorités nigériennes la réalité des changements climatiques et la nécessité de renforcer le DNPGCCA. La question mérite donc une attention particulière.

En dehors des sécheresses et des inondations, le Niger doit aussi faire face à des crises humanitaires telles que les épidémies dont la plus importante est la méningite. Cette maladie sévit durant les périodes sèches, généralement entre les mois de janvier et mars. Elle a un caractère saisonnier et est visiblement liée à l'influence de l'harmattan.

En ce qui concerne les invasions d'insectes nuisibles (acridiens, pucerons, cantharides, chenilles, criquets pèlerins) et d'oiseaux granivores, les plus graves ont eu lieu au cours des années 1974, 1988 et 2004 (pour les plus récentes).

En termes de perspectives, il est important de retenir que la variabilité et les changements climatiques ne nous réservent pas de lendemains meilleurs. En effet, les projections faites dans le Programme d'action national d'adaptation à la variabilité et aux changements climatiques (PANA) du Niger donnent sur l'ensemble du territoire une hausse des températures de 2,5°C à l'horizon 2020-2049.

La forte variabilité de la pluviométrie et la hausse des températures seront à l'origine de sécheresses, de famines, d'inondations, de maladies d'origines diverses pouvant affecter gravement la vie et la santé des couches les plus démunies et les franges très vulnérables de la population.

4. Résultats de l'évaluation

4.1. Priorité 1 du Cadre d'Action de Hyōgo : Cadre institutionnel

Veiller à ce que la réduction des risques de catastrophe soit une priorité nationale et locale et à ce qu'il existe, pour mener à bien les activités correspondantes, un cadre institutionnel solide.

4.1.1. Appropriation par les autorités nationales

Le gouvernement du Niger a déployé des efforts importants au cours des dernières années pour une meilleure prise de conscience des questions relatives à la prévention des catastrophes naturelles dans le pays, **surtout concernant la sécheresse** qui est la principale préoccupation du pays. Toutefois, l'administration se caractérise en général par la faiblesse de ses capacités en matière de prévention des désastres, aussi bien au niveau central que local. Ceci a pour conséquence un pays donnant l'impression de fonctionner constamment en mode de réponse à l'urgence, et en particulier pour l'insécurité alimentaire. Ce mode de fonctionnement est souvent perçu comme un moyen pour les autorités de couvrir ses besoins en financements pour le budget annuel de l'Etat. On estime à 350 millions d'Euro de dépenses pour l'aide humanitaire en 2012, ce qui entraîne une impression générale d'un humanitaire plus rentable que le développement ! Certains pensent même que les nouveaux programmes liés à la résilience ont une approche plus humanitaire que de développement. Toutefois, plusieurs plans de développement sont mis en place, mais ce processus laisse à désirer en matière de réduction de la vulnérabilité des populations face aux aléas naturels. Cet état de fait est de plus en plus pointé du doigt par des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) dont les ressources pour l'action humanitaire s'amenuisent avec la crise financière qui touche le monde depuis 2008.

Bien qu'il y ait une prise de conscience des autorités, surtout avec les sécheresses récentes et les inondations de 2012, il manque encore une « Vision globale commune » au niveau des parties prenantes sur la RRC. Chacune « semble avoir sa vision à elle » en matière de prévention des

risques, et gestion des catastrophes, et pilote donc ses interventions en fonction de cette « vision » sans consultation avec les autres parties. De plus, la plupart des acteurs en RRC au niveau national, s'accordent sur le fait que cette thématique n'est pas encore assez répertoriée au niveau régional et communautaire. Le leadership du pays doit maintenant concrétiser cette plus grande attention portée à la prévention avec la mise en place d'une législation solide et l'allocation de ressources suffisantes. Il s'agit de soutenir la mise en œuvre d'une stratégie et d'un plan d'action national en la matière, ainsi que d'une bonne préparation et gestion de désastres, surtout pour les inondations qui manquent d'attention.

4.1.2. Législation

Il n'y a actuellement pas au Niger de législation nationale en matière de RRC. Toutefois, soulignons les décrets de création des différentes structures, telles que celles comprises au sein du DNPGCCA. Il existe également des lois cadrant différents secteurs (agriculture, eaux et assainissement, santé, etc.) dont la mise en œuvre contribue directement ou indirectement à réduire les vulnérabilités et les risques de désastres d'origine naturelle, principalement en ce qui concerne la sécurité alimentaire.

On relève donc une absence de législation intégrée pour faire face aux défis de la RRC et de l'Adaptation au Changement Climatique (ACC). Il devient évident qu'il y a un manque de synergie entre les interventions dans ces deux domaines, alors que pour les phénomènes hydrométéorologiques, les actions à mener sont similaires. Il est intéressant de noter que, lors des interviews effectuées par la mission d'évaluation des capacités, les quelques personnes qui semblent maîtriser les aspects de RRC, les ont expliqués dans le cadre de leurs activités en ACC. Ce qui a pour conséquence que certaines autorités se demandent même s'il y a vraiment besoin d'introduire la RRC. En effet, comme il existe déjà un programme national d'ACC, cela devrait suffire à réduire le risque de désastres dans un pays où les principaux aléas sont liés au climat. Les techniciens de diverses agences du gouvernement préfèrent donc parler d'ACC plus tôt que de RRC.

4.1.3. Politique

Il n'y a pas de politique nationale spécifique à la RRC, ni de politique nationale pour la préparation et gestion des catastrophes. Selon la plupart des partenaires du développement et de l'humanitaire au Niger, toute la RRC est en fait comprise dans l'ACC, ce qui occulte totalement la première thématique. L'ACC est en position de monopole. Il faudrait donc voir jusqu'à quel degré la politique nationale en ACC est similaire à une politique en RRC pour les aléas liés au climat au Niger. Toutefois, le but de cet exercice n'est pas de faire entrer en compétition deux problématiques largement similaires et complémentaires dans les actions à mettre en œuvre, mais plutôt de s'assurer que les besoins en réduction des risques du pays soient couverts d'une manière ou d'une autre.

Il reste qu'il existe des politiques sectorielles qui contribuent à la RRC. On peut noter par exemple **la politique nationale de protection sociale**, considérée comme un outil essentiel pour faire reculer la pauvreté dans les pays à faible revenu comme le Niger. D'autres exemples méritent notre

attention : la **politique nationale de l'environnement au Niger (qui inclue un volet sur l'ACC), la politique nationale de santé qui inclue la prévention et gestion des épidémies, la politique et stratégies pour l'eau et l'assainissement, etc.** La plupart des cadres des différents ministères et des institutions techniques qui mettent en œuvre ces politiques reconnaissent que les risques d'origine naturelle n'ont pas vraiment été pris en compte de manière systématique dans l'élaboration de ces politiques.

4.1.4. Stratégie et plan d'action

Sous la direction du DNPGCCA, une stratégie nationale pour la RRC a été élaborée en 2012. C'est un signe très encourageant de la prise de conscience des autorités nationales de la nécessité d'investir dans la prévention. Néanmoins, ce plan stratégique semble être une copie conforme du plan de mise en œuvre du Cadre d'Action de Hyōgo (CAH). Par ailleurs, la stratégie n'a pas encore été officiellement approuvée. Elle n'est basée ni sur une étude des risques permettant de définir le profil de risque du pays, ni sur une étude des capacités au Niger à la mettre en œuvre. Il sera donc nécessaire de peaufiner cette stratégie en fonction des réalités du Niger une fois que les priorités auront été définies.

Le bureau pour la Coordination Humanitaire (CCH), en collaboration avec le Ministère du Plan et avec la participation de divers autres ministères, a élaboré un programme intégré de RRC (axé sur les inondations) et de renforcement de la résilience. Celui-ci a été adopté par le Conseil des Ministres le 7 Juin 2013. Ce programme de 287 millions USD (dont 107 millions USD en prêt auprès de la Banque Mondiale) a été élaborée sans analyse des risques, ni avec la participation de plusieurs autres acteurs tels que le SNU, les ONG et autres partenaires techniques. Il y a donc un risque à ce qu'il y ait des doublons à plusieurs niveaux vis-à-vis des autres programmes en cours au Niger.

En plus de ces dispositions spécifiques à la réduction des risques de catastrophes naturelles, le Niger a aussi élaboré plusieurs stratégies et plans d'action dans le domaine de l'adaptation aux changements climatiques, la gestion durable de l'environnement, des ressources en eau, la gestion durable des terres, la santé, l'agriculture, la sécurité alimentaire, etc. Ces stratégies, plans et programmes seront revues un peu plus en détails dans la priorité 4 du rapport.

4.1.5. Planification globale du développement et la RRC

En ce qui concerne la planification du développement au Niger, il y a une volonté politique de renforcer la résilience. Cela se traduit, entre autre, par la mention de divers types de vulnérabilités face aux aléas naturels auxquels trois documents stratégiques de développement tentent d'apporter des solutions :

Le Programme Intérimaire de Cadrage de l'Action Gouvernementale (PICAG) 2011-2012. Ce programme, validé en 2011, sert de base pour l'élaboration de stratégie à plus long terme pour le développement au Niger, à savoir le PDES et le SDDCI (voir ci-dessous). Le PICAG renferme huit (8) objectifs dont certains contribuent clairement à réduire la vulnérabilité et à améliorer la résilience des populations face aux aléas naturels : (iv) assurer la sécurité alimentaire à travers l'initiative 3N

« les Nigériens Nourrissent les Nigériens », (v) assurer l'accès à l'eau potable pour tous à travers la réhabilitation et la construction d'ouvrages hydrauliques urbains, ruraux et pastoraux, et (vii) améliorer significativement les indicateurs sociaux (éducation et santé).

Néanmoins, malgré la très bonne analyse de vulnérabilité du pays comprise dans ce document, on ne voit aucun lien avec les aléas naturels qui en sont la cause. Et en conséquence, il n'est nulle part fait mention de quelconques activités ou mesures de réduction de risques ou de vulnérabilités face à ces phénomènes. A titre d'exemple, il est intéressant de relever les premières lignes du rapport : « En 2011, le taux de croissance réel du PIB était prévu à 5,3% mais suite à la mauvaise campagne agricole qui a entraîné une baisse de la production agricole, cette estimation a été ramenée à 2,3% ... ». En matière de RRC, ceci est une information capitale qui démontre l'impact terrible de la sécheresse sur le pays. Toutefois, on parle de « ...baisse de la production agricole... ». Et ceci, sans en mentionner l'origine. Il en est de même pour tout le document. Ceci démontre un manque de prise en compte des effets des aléas naturels sur les populations et l'économie du pays dans l'analyse de la vulnérabilité et de la planification.

Le Plan de Développement Economique et Social (PDES) 2012-2015. Ce plan représente aujourd'hui le principal cadre de référence en matière de développement économique et social sur cette période. Sa vocation est de décliner en objectifs et actions opérationnelles à moyen terme les orientations et stratégies à long terme retenues au titre de la SDDCI. Il est à la fois le cadre fédérateur de l'ensemble des politiques et stratégies sectorielles conduites par le gouvernement, et le cadre de dialogue avec les PTF. Le PDES a cinq (5) domaines d'intervention majeurs qui contribuent tous à la réduction de la vulnérabilité face aux sécheresses : i) l'accroissement et la diversification des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques ; ii) l'approvisionnement régulier des marchés ruraux et urbains en produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques; iii) l'amélioration de la résilience des groupes vulnérables face aux changements climatiques, crises alimentaires et catastrophes naturelles; iv) l'amélioration de l'état nutritionnel des nigériens et v) l'impulsion de réformes dans le secteur de la sécurité alimentaire et du développement agricole durable. Il importe de noter que l'axe 3 prend clairement en compte les préoccupations de RRC à travers la résilience. Ce domaine d'intervention porte en effet sur l'amélioration de la capacité de réponse des ménages et des communautés face aux situations de déficit de production agricole ou pastorale et de catastrophes. Les dispositifs et mécanismes de gestion des risques liés à l'insécurité alimentaire devront permettre une amélioration de la résilience des groupes vulnérables face aux changements climatiques, aux crises alimentaires et aux catastrophes naturelles.

Pour rester sur le plan de la prévention des risques de catastrophes naturelles et conformément au CAH, adopté en 2005, qui favorise une approche concertée et globale à la prévention de ces phénomènes en vue d'un développement durable, le gouvernement s'engage à mettre en œuvre les mesures ci-après :

- la prise en compte de la gestion des catastrophes et la réduction de risques dans les politiques, institutions et le processus de développement ;

- le renforcement des capacités institutionnelles en matière de gestion de catastrophes et de réduction de risques ;
- l'amélioration de la gestion des connaissances, notamment en ce qui concerne le partage et l'utilisation des informations ;
- le renforcement des capacités au niveau communautaire, en matière de RRC.

Globalement, on constate qu'il y a divers plans de développement qui ont différentes périodes de mise en œuvre. Certaines ont des durées de vie très courtes, ce qui explique une difficulté à les mettre en œuvre totalement. Par exemple, avant la plupart des plans mentionnés ci-dessus, il y a eu la SDRP qui était considéré comme un plan très bien élaboré et qui, selon les ONG, donnait des résultats. Or, il est aujourd'hui remplacé par le programme des 3N qui semble avoir de la peine à trouver les ressources pour fonctionner. De plus, beaucoup doutent de la capacité du pays à mettre en œuvre ce plan très (trop ?) ambitieux par rapport aux moyens de l'Etat. Le développement, y compris la RRC, est un travail de longue haleine qui nécessite donc une planification à long terme.

La Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI –NIGER 2035).

Basée sur une étude prospective sur la société nigérienne, dans son environnement régional, international et naturel, elle vise à explorer les futurs possibles à l'horizon d'une génération. Il est donc à espérer que les plans d'action pour la mise en œuvre du SDDCI 2035 intégreront efficacement les concepts de RRC et d'ACC.

Le **Système des Nations Unies (SNU)** appuie le gouvernement dans la mise en œuvre de ses plans et stratégies de développement (notamment le PDES et l'I-3N) à travers son **plan d'assistance au développement (UNDAF) 2014-2018**. Ce document de travail définit trois (3) axes prioritaires de coopération : (1) la résilience ; (2) le développement humain et l'accès aux services sociaux de base ; et (3) la gouvernance, la paix et la sécurité. L'accomplissement concret des soutiens dans ces trois axes participerait à la RRC, ne serait-ce qu'en diminuant la vulnérabilité des catégories de population les plus démunies. Néanmoins, il est utile de souligner que les risques de catastrophes sont clairement mentionnés dans l'axe de résilience. Ainsi, et afin d'inscrire concrètement la RRC dans sa stratégie, les agences du SNU ont élaboré un « **plan d'action pour la résilience** » qui implique clairement des mesures en matière de RRC. Il s'agit d'atteindre certains des effets attendus de l'axe 1 (Résilience) de l'UNDAF 2014-18 :

- Effet 1 : D'ici à 2018, les ménages vulnérables et les communautés ciblées augmentent leur résilience en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle, d'environnement, de catastrophes et d'inclusion socio-économique.
- Effet 2 : D'ici à 2018, les institutions nationales, régionales et locales appuyées utilisent des systèmes et mécanismes adaptés pour la prévention/gestion des risques/catastrophes, la gestion durable de l'environnement et de la sécurité alimentaire.
- Effet 3 : D'ici à 2018, les populations vulnérables dans les zones d'intervention utilisent de manière accrue les services sociaux de base incluant les systèmes de protection sociale et de maîtrise de la croissance démographique.

Le plan d'action intègre également le produit du quatrième effet de l'axe 3 (gouvernance, paix et sécurité) : Les collectivités territoriales ciblées disposent de compétences et d'outils de gestion pour leur développement.

CPD 2009-2013. Le programme de pays pour le Niger 2009-2013 dans son objectif 10 mentionnait : « La prévention des crises et le relèvement demeurent un axe prioritaire du Programme Pays 2009-13. L'objectif sera de contribuer au renforcement des capacités pour la prévention et la gestion des crises alimentaires, des catastrophes naturelles, et des conflits sociopolitiques. La contribution du PNUD par exemple sera ciblée sur le renforcement des dispositifs nationaux et locaux de prévention et gestion des crises et catastrophes naturelles, aux fins d'identification, suivi et appui aux populations vulnérables. »

4.1.6. Cadre organisationnel

La Réduction des risques de catastrophes naturelles a été placée sous la responsabilité du bureau du Premier Ministre, ce qui devrait normalement permettre de maintenir le sujet haut dans l'agenda du gouvernement. Plusieurs structures, en lien directe avec la Primature, ont été mises en place afin de contribuer à la réduction des risques et à la préparation et gestion des catastrophes.

Le Dispositif National de Prévention et de Gestion des Catastrophes et des Crises Alimentaires (DNPGCCA)

En raison de la situation alarmante des sécheresses, des structures et cadres de concertation ont été créés pour faire face aux différentes situations de crises alimentaires qui sont de plus en plus fréquentes au Niger depuis les années 1980. Le premier projet de création d'un SAP (Système d'Alerte Précoce) au Niger date de 1988 lorsqu'il a été présenté lors d'une table ronde nationale sur le développement rural. Le SAP fut finalement créé auprès du Cabinet du Premier Ministre, le 23 août 1989 (décret n°89/003/PM du 23/0989). Il a été modifié le 31 mai 1995 (décret n°95-081/PM) pour y intégrer un volet sur la gestion des catastrophes.

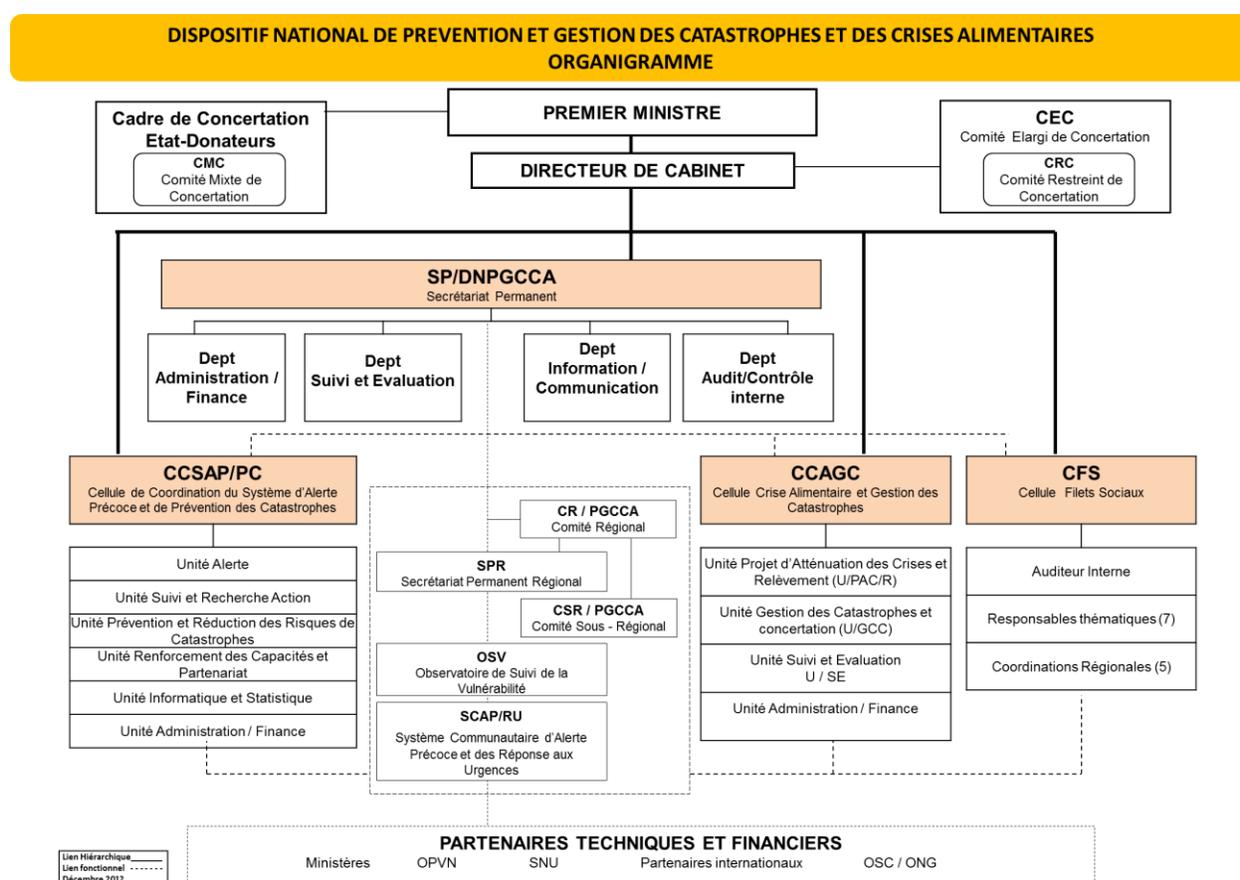
En 1998, pour prévenir et gérer des crises devenues encore plus récurrentes, l'Etat nigérien, avec l'appui de ses principaux partenaires au développement, a mis en place le Dispositif National de Prévention et de Gestion des Crises Alimentaires (DNPGCCA). Un Relevé de Conclusions, signé en 1998 et amendé en 1999, posait les fondements du fonctionnement de ce nouveau Dispositif qui instituait une coordination et une cogestion des outils d'intervention entre l'Etat et ses partenaires.

Ce Dispositif a été renforcé en 2005 par la signature de l'Accord-cadre qui remplace le Relevé de conclusions, et par l'arrivée de nouveaux partenaires signataires, portant à 12, en septembre 2007, les partenaires réunis autour du gouvernement pour la prévention et la gestion des crises alimentaires. Tout récemment, en 2012, le dispositif a subi d'autres transformations : son mandat a été élargi à la prévention et gestion des catastrophes. Ce qui a abouti à l'organisation actuelle (figure 5).

La mission principale du Dispositif est de contribuer à la réduction de la vulnérabilité alimentaire des populations nigériennes par une meilleure coordination et une meilleure gestion des actions des différents intervenants à travers :

- la mise en œuvre de stratégies de prévention des crises alimentaires ;
- le renforcement des capacités des populations à se prémunir contre les crises et à mettre en place des stratégies face aux crises ;
- l'amélioration de la cohérence et de l'efficacité de la réponse publique aux crises alimentaires.

Figure 5. Organigramme du DNPGCCA



Le DNPGCCA comprend :

a. Une structure de décision, de coordination et de supervision (Cadre de Partenariat Etat/Donateurs), dénommée **Commission Mixte de Concertation (CMC)**.

Cette Commission réunit l'Etat nigérien et les principaux signataires de l'Accord Cadre ainsi que les autres donateurs. La CMC reçoit communication du scénario d'intervention humanitaire, effectue le plaidoyer nécessaire pour le cadrage budgétaire. La commission apprécie la situation alimentaire et nutritionnelle du pays, décide des mesures à prendre en cas de crise alimentaire et/ou nutritionnelle et du niveau de mobilisation des outils d'intervention. Ce cadre de partenariat vise la cohérence entre les différents niveaux d'intervention. La CMC se réunit deux fois par an et dispose d'un organe technique, le **Comité Restreint de Concertation (CRC)** et le **Comité Elargi de Concertation (CEC)** qui se réunissent bimensuellement. Ces deux comités analysent ensemble les options d'intervention, la mise en cohérence et les besoins financiers. Ils apprécient également les niveaux d'avancements techniques des opérations de terrain. Le CRC approuve et valide les budgets des opérations concernant l'utilisation des fonds communs et apprécie les niveaux de réalisation financière pour les opérations en cours.

b. Des structures techniques opérationnelles :

- **Le secrétariat permanent du DNPGCCA (SP/ DNPGCCA).** Pour rendre le DNPGCCA plus efficient le secrétariat permanent du DNPGCCA a été réactivé. Son rôle est d'assurer la coordination du dispositif en cherchant à l'améliorer à travers ses quatre (4) départements :
 - i) Gestion administrative et financière ;
 - ii) Contrôle interne pour s'assurer du respect des procédures (autant de l'Etat que des bailleurs de fonds) et identifier les facteurs de risques ;
 - iii) Système de suivi/évaluation, qui va statuer sur les effets et impacts des actions et dresser un rapport global des interventions du dispositif ;
 - iv) Information, communication et plaidoyer. L'objectif est de renforcer les mécanismes en place pour que le DNPGCCA fonctionne de manière plus efficiente, en respectant les instructions de la CMC et en visant à élargir son mandat à la prise en compte des risques de catastrophes de plus en plus récurrents. Il s'agit de rechercher la complémentarité avec les ministères techniques dans le continuum urgence-développement, et voir comment intégrer les comités ad hoc dans le DNPGCCA.

- **La Cellule de Coordination du Système d'Alerte Précoce et de prévention de catastrophes (CC/SAP/PC)** est l'organe d'information du Dispositif. Le CC/SAP/PC est organisé en six (6) unités opérationnelles (Tableau 4). Elle est chargée de produire, rassembler, traiter, analyser et diffuser les informations relatives à la sécurité alimentaire et aux risques de catastrophes, et d'identifier les zones à risque et les actions à mener pour prévenir ou atténuer les crises alimentaires et nutritionnelles. Elle est également chargée d'évaluer l'impact des actions conduites par la Cellule Crises Alimentaires. Pour son fonctionnement, elle s'appuie sur :
 - des comités régionaux et sous régionaux de prévention et de gestion des crises alimentaires;
 - un groupe de travail interdisciplinaire (GTI/SAP/PC) regroupant les cadres des ministères et services techniques pourvoyeurs d'information, et des différents systèmes d'information (centre régional Agrhymet, Fews-Net, SIM bétail, SIM agricole, SNIS, etc.).

- **La Cellule Crises Alimentaires et de Gestion des Catastrophes (CCA/GC)** est l'organe exécutif du DNPGCCA. Elle a pour mission d'assister le Directeur de Cabinet dans sa fonction de Coordinateur de l'aide alimentaire d'urgence. Elle est chargée à ce titre d'évaluer les besoins d'aides, de formuler des requêtes et de veiller à une bonne coordination des aides annoncées. Elle remplit également le rôle de secrétariat exécutif de la CMC (préparation des réunions, gestion des fonds, propositions d'interventions). Elle doit en outre coordonner les actions de réponse aux crises et veiller à la diffusion des informations sur les réponses mises en œuvre. Elle s'appuie pour son fonctionnement, comme la CC/SAP/PC, sur :
 - les comités régionaux de prévention et de gestion des crises alimentaires ;
 - le groupe de travail interdisciplinaire (GTI/CCA/GC) regroupant les cadres des ministères et services techniques concernés par la mise en œuvre des actions.

- **Cellule de Coordination Humanitaire.** Elle a été créée en août 2012 auprès du Cabinet du Premier Ministre, et a été intégrée au DNPGCCA en 2013. Elle a pour attribution d'assurer la coordination et le suivi des actions de prévention, de secours et d'assistance en faveur des personnes victimes des inondations, des incendies, des conflits armés, des violences intercommunautaires, des catastrophes industrielles ainsi que des déplacés, rapatriés et réfugiés. A ce titre, la cellule de coordination humanitaire est plus particulièrement chargée de :
 - collecter toutes les informations sur les inondations, les incendies, les conséquences des conflits armés et des violences intercommunautaires, des catastrophes industrielles et sur les déplacés, les rapatriés et les réfugiés ;
 - assurer la transversalité des interventions humanitaires pour une intervention harmonieuse et efficace, notamment en identifiant les gaps d'interventions pendant la gestion des crises ;
 - proposer des réponses coordonnées en faveur des victimes des inondations, des incendies, des conflits armés, des violences intercommunautaires, des catastrophes industrielles, ainsi que des déplacés, rapatriés et réfugiés ;
 - assurer le suivi des actions réalisées par les acteurs humanitaires en faveur des personnes victimes des inondations, des incendies, des conflits armés, des violences intercommunautaires, des catastrophes industrielles ainsi que des déplacés, rapatriés et réfugiés ;
 - participer à l'élaboration des plans de contingence et des plans d'action intégrés ;
 - participer à l'élaboration de la politique humanitaire nationale et de son plan d'action ;
 - participer au plaidoyer actif auprès des acteurs bilatéraux et multilatéraux afin qu'ils intègrent et/ou renforcent dans leurs politiques et actions, des préoccupations d'ordre humanitaire ;
 - préparer le programme et le budget d'intervention pour soutenir les actions de prévention et d'assistance en faveur des victimes des inondations, des incendies, des conflits armés, des

violences intercommunautaires, des catastrophes industrielles ainsi que des déplacés, rapatriés et réfugiés ;

- assurer le suivi et, le cas échéant, proposer des actions pour la mise en œuvre de tous les engagements internationaux liés aux questions humanitaires, auxquels le Niger est partie prenante ; en particulier les engagements liés au renforcement de la protection et de l'assistance aux personnes victimes des inondations, des incendies, des conflits armés, des violences intercommunautaires, des catastrophes industrielles ainsi que des déplacés, rapatriés et réfugiés ;
 - participer à la mise en place d'une stratégie de communication pour une meilleure connaissance des actions du gouvernement en faveur des victimes des inondations, des incendies, des conflits armés, des violences intercommunautaires, des catastrophes industrielles ainsi que des déplacés, rapatriés et réfugiés.
- **L'Office des Produits Vivriers du Niger (OPVN)** est chargé quant à elle de la maintenance du stock national de sécurité et de la gestion logistique des aides alimentaires à travers un contrat plan transitoire Etat-OPVN qui doit être remplacé, selon les dispositions de l'Accord-Cadre, par une convention de prestation de service avec la CCA/GC. Dans le cadre du dispositif, l'OPVN est aussi responsable de :
- l'achat, le stockage, la vente, le contrôle de qualité et le traitement phytosanitaire des céréales ;
 - la gestion des infrastructures, équipements et matériels affectés ;
 - l'organisation du transport des produits vivriers en direction des zones vulnérables.
- **Les comités régionaux et sous régionaux de prévention et de gestion des catastrophes et crises alimentaires**, qui sont présidés par les Secrétaires Généraux Adjoints (SGA) des Gouvernorats et les Préfets. Ils ont pour mission d'assurer la gestion stratégique et opérationnelle de la prévention et de la gestion des crises sur le terrain. Leur composition et leurs modalités de fonctionnement sont fixées par arrêtés des Gouverneurs et des Préfets. Ils regroupent l'ensemble des acteurs concernés (services techniques, ONG et société civile) pour collecter, valider, analyser l'information sur la situation, et pour coordonner les interventions de prévention et de gestion des crises dans leurs entités administratives.

Un aspect important de la capacité du DNPGCCA est que son personnel est composé de fonctionnaires de l'Etat (donc sécurité de l'emploi). Ceci assure une bonne stabilité à long terme pour l'institution qui peut se renforcer grâce à un personnel de plus en plus expérimenté. Il faut toutefois noter que, jusqu'à maintenant, le rôle du DNPGCCA a été de s'occuper de la sécurité alimentaire et de la réponse aux urgences. Concernant la RRC, elle nécessite la participation des divers ministères qui en ont la responsabilité de mise en œuvre. La DNGPCCA n'a actuellement pas assez de capacités pour jouer le rôle de coordinateur et pour pouvoir influencer les différents ministères dans la mise en œuvre de la RRC au Niger.

La Direction Générale de la Protection Civile (DGPC)

La DGPC est une structure spécialisée du MISPD/AR. Elle est régie par **l'arrêté n°086/MI/SP/D/AR du 14 février 2012** portant organisation des services de l'Administration centrale du MISPD/AR et déterminant les Attributions de leurs Responsables.

Cette institution est chargée de préparer les mesures de Défense Civile, de la Politique de Protection des Populations, de la prévention des risques civils de toute nature ainsi que de la planification des mesures de Défense et de Sécurité.

Dans le cadre de la prévention, la DGPC a tout d'abord activé une Direction Centrale appelée **Direction de la Prévention et des Opérations (DPO)**. La DPO assure la conception, l'exécution et le contrôle de l'action préventive de la Protection Civile sur les causes directes ou indirectes d'apparition et d'extension des sinistres. La DPO assure également l'élaboration et la mise en exécution des règles préventives générales et particulières permettant d'éviter ou de minimiser les incidents générateurs de sinistres ayant des effets sur les populations, les biens et l'environnement.

Ensuite la DGPC a mis en place ses **services déconcentrés** que sont les Directions Régionales et Départementales de la Protection Civile. En témoignent les arrêtés n°0165/MI/SD/AR/DGPC et n° 0166/MI/SD/AR/DGPC du 8 mars 2011 portant respectivement sur l'affectation des Directeurs Départementaux et des Directeurs Régionaux de la Protection Civile. Ces arrêtés ont permis à la DGPC de mettre en place huit (8) directions régionales et plus de 30 directions départementales sur les 36 départements que comptait le pays en 2011.

De même, une grande unité dédiée à la gestion de catastrophes, dénommée « Groupement National des Sapeurs-Pompiers » (GNSP), est créée parmi les composantes des Armées Nigériennes attachés directement à l'Etat-Major des Armées. Aussi, le Chef d'Etat-Major des Armées (CEMA) a en charge la création, l'organisation et l'implantation du GNSP et de ses unités régionales. L'arrêté n°47/MDN/MID du 27 mars 2003, portant organisation et attribution du Groupement National des Sapeurs-Pompiers, prévoit l'organisation des différents Groupements Régionaux d'Incendie et des Secours (GRIS) par des arrêtés interministériels qui tiendront compte de la spécificité de chaque région.

Pour la promotion du cadre juridique, la DGPC s'est engagée dans une offensive juridique qui a abouti à la prise en compte en 2010 de la protection civile dans la loi fondamentale. Notons également la création d'une Direction Nationale Sauvetage Aéroterrestre par décret n°2011-251/PRN/MDN du 04 août 2011, portant organisation du MDN qui lui est directement rattachée.

Rôles et responsabilités entre DGPC et DNPGCCA

Au niveau national, les compétences de la DGPC et du DNPGCCA, se chevauchent parfois. En effet, certaines missions de la DGPC sont conçues en des termes si larges qu'elles peuvent aussi concerner le DNPGCCA. Citons à titre d'exemple la conception et la mise en œuvre des plans de

prévention des risques et des plans d'organisation des secours. Par ailleurs, la gestion des questions afférentes aux crises alimentaires et aux réfugiés semble relever plus du DNPGCCA que de la DGPC. Il faut admettre que le DNPGCCA a une portée politico-stratégique alors que la DGPC développe la planification et des capacités de coordination opérationnelle nationale, régionale et locale. Mais, à y voir de plus près, ces deux (2) structures sont de grands acteurs sur le terrain lors de la survenue de catastrophes ou crises humanitaires, et leurs actions se complètent :

- la DGPC est compétente pour la protection civile (les premiers secours) ;
- le DNPGCCA est compétent pour l'assistance humanitaire et la réhabilitation.

Le Ministère du Plan

Le Ministère du Plan est en passe de devenir un acteur important au Niger, comme cela devrait déjà être le cas au regard de son rôle central dans la planification du développement. Ce ministère a une très bonne visibilité des politiques, programmes et projets en cours. Il existe aussi un très bon mécanisme de coordination de la planification intersectorielle au plus haut niveau de l'Etat. Toutefois, le ministère reconnaît qu'il y a un manque de ressources humaines dédiées à la problématique RRC pour pouvoir effectuer une bonne analyse des risques et mettre en œuvre des programmes, tels que celui financé par la Banque Mondiale pour les inondations.

La Plateforme Nationale de Réduction des Risques et de Catastrophes

Dans le cadre de l'amélioration de la performance du DNPGCCA, et après un long processus participatif, la Direction de Cabinet du Premier Ministre a créé une Plateforme nationale pour la prévention et la réduction des risques de catastrophes (PNF-PRRC) signé sous le n°0030/PM le 9 février 2012. Elle se définit comme un mécanisme de coordination, d'analyse et d'apport en conseils en matière de RRC.

La Plateforme est l'organe national de coordination de toutes les activités de prévention et de réduction des risques de catastrophes naturelles. Le Secrétariat Permanent de la Plateforme est assuré par la Cellule de Coordination du Système d'Alerte Précoce (SAP) qui est en charge pour sa part de la préparation et de l'exécution des décisions de la Plateforme. Ce secrétariat permanent coordonne la mise en œuvre du CAH. A ce titre, la Plateforme nationale est chargée de :

- définir un cadre national de référence contenant la politique, les orientations, les objectifs, les stratégies et les programmes d'action, en matière de prévention des risques. Ce cadre est dénommé « Plan National de Prévention et de Réduction des Risques de Catastrophes Naturelles (P.N. P. R. R. C.) » ;
- concevoir et favoriser la mise en place d'un cadre et de mécanismes institutionnels adéquats, assurant la coordination et l'harmonisation des activités de tous les intervenants dans le processus de prévention et de réduction des risques naturels ;
- concevoir un système d'information et de communication intégré, des bases de données sur la prévention et la gestion des catastrophes et une cartographie des risques ;

- analyser et évaluer les risques en vue d'en déterminer les probabilités et d'estimer la vulnérabilité des populations et/ou de l'environnement face aux aléas ;
- identifier et mobiliser les ressources nécessaires à la mise en œuvre du Plan national ;
- renforcer les capacités techniques et opérationnelles de tous les acteurs pour la prévention et la gestion des risques de catastrophes aux niveaux national, régional, départemental et local ;
- renforcer les capacités opérationnelles des structures d'intervention ;
- fournir en temps réel des conseils avisés pour prévenir les risques naturels ;
- engager des activités de plaidoyer, d'éveil des consciences et d'éducation pour la promotion de la prévention et la réduction des risques de catastrophes à différents niveaux ;
- veiller à l'intégration de la prévention des risques de catastrophes dans les politiques de développement durable et de lutte contre la pauvreté ;
- veiller à tirer parti de partenariats régionaux et internationaux en matière de stratégie de prévention et de réduction des catastrophes naturelles ;
- veiller à la révision périodique du Plan national de prévention et de réduction des risques de catastrophes.

Le Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (CNEDD)

Le Niger a créé en 1996 le CNEDD comme organe clé de coordination et de suivi des politiques nationales en matière d'environnement et de développement durable, conformément aux accords de Rio en 1992 (CNEDD, 2011a). Ce conseil est sous la tutelle du Cabinet du Premier Ministre. Un Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable (PNEDD) a été adopté en 2000. Il a pour but « d'élargir les options de développement, de mettre en place les conditions favorables à l'amélioration de la sécurité alimentaire, à la solution de la crise de l'énergie domestique, à l'amélioration des conditions sanitaires et au développement économique des populations » (CNEDD, 2011a).

Le Secrétariat Exécutif du CNEDD (SE/CNEDD) est appuyé par sept (7) Commissions Techniques Nationales (CTN), dans « l'élaboration et la mise en œuvre des programmes prioritaires et de la politique nationale en matière d'environnement et de développement durable, ainsi que de leur suivi et évaluation » (CNEDD, 2011a).

La Commission Technique Nationale sur les Changements et Variabilité Climatiques (CNCVC), créée en 1997, a pour rôle d'appuyer le SE/CNEDD dans l'élaboration et la mise en œuvre du Programme Changements et Variabilité Climatiques (Bako, 2010). Une Unité d'Adaptation, réunissant différents acteurs de la société civile et des ministères, a aussi été mise en place par le SE/CNEDD en 2011. En accord avec la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), le CNEDD a notamment élaboré les documents clés relatifs aux changements climatiques, à savoir les Communications Nationales en 2000 et 2009, et le Programme d'Action National pour l'Adaptation (PANA) aux effets néfastes des changements climatiques en 2005. Le conseil prépare actuellement sa Troisième Communication Nationale (TCN).

Analyse de la complexité du système et des rapports entre les entités

Une plateforme nationale pour la RRC a donc été créée en 2013, mais son utilité et le processus ayant amené à sa création font débat. La plupart des partenaires consultés ont en effet indiqué que la structure existante du DNPGCCA était de facto une plateforme fonctionnelle pour la RRC, soutenue par 14 partenaires financiers internationaux, et avec des objectifs clairs et une efficacité améliorée mais prouvée. Plusieurs organes liés au DNPGCCA permettent en effet aux structures nationales et internationales de coopérer efficacement sur la base des mêmes objectifs, fixés par le gouvernement. C'est pour tous les partenaires consultés une institution clé qui fonctionne malgré l'insuffisance de ses moyens (manque d'autonomie financière notamment, le budget étant largement basé sur les ressources des partenaires).

Le malaise date de 2012 lorsqu'il y a eu la création d'une plateforme nationale pour la RRC avec son secrétariat placé au sein même du DNPGCCA et plus particulièrement sous le SAP. Cette approche a été critiquée par tous les partenaires internationaux et par les donateurs rencontrés. En outre, la création de la Plateforme nationale a été annoncée à la surprise de tous alors que tout le monde en comprend l'utilité.

La création de la Plateforme semble avoir également été la cause d'une tension avec les ONG. Ces dernières ont exprimé vouloir plus qu'un statut d'observateur alors qu'elles commencent à développer d'importants programmes de RRC dans le pays (par exemple OXFAM et CARE vont initier des programmes de plusieurs dizaines de millions USD dans ce domaine). Elles voient la Plateforme comme un instrument du SNU alors que le DNPGCCA servait déjà de facto de Plateforme. De plus, il semble que la gestion de la Plateforme crée des tensions entre les différentes cellules qui constituent le DNPGCCA. Il se dégage donc un besoin de revue des rôles et des responsabilités des différentes cellules du DNPGCCA, surtout lors de la mise en place d'un vrai cadre juridique national pour la RRC.

Un autre problème fondamental, qui annonce un risque important de conflit d'attribution, a été la création, suite aux inondations de 2012, d'une cellule de coordination humanitaire auprès du Premier Ministre. Cette cellule a été instituée avec à sa tête une conseillère humanitaire du Premier Ministre. Cette dernière a un rôle de vision politique et stratégique et gère un outil de gestion avec des attributions qui semble concurrentes par rapport au DNPGCCA. L'opinion des partenaires internationaux rencontrés reste ainsi que cette cellule ne peut être pérenne et pourrait créer des conflits d'attribution majeurs puisque le mandat du dispositif a été élargi aussi aux autres désastres. Les donateurs rencontrés s'accordent également sur le fait que la création de cette cellule humanitaire a été ambiguë et mal coordonnée. Néanmoins, lui donner un rôle de conseiller stratégique à la Primature sur l'action opérationnelle que pourrait avoir le DNPGCCA serait plus approprié. Cette proposition a même été officiellement formulée par la Commission Européenne au gouvernement Nigérien au nom des partenaires financiers afin d'éviter des tensions. Mais plus généralement, la critique principale reste que dès qu'il y a une situation d'urgence, le gouvernement crée une nouvelle structure de coordination alors que certaines existent depuis des années et sont

capables de gérer l'urgence (et si ce n'est pas le cas elles pourraient s'améliorer). En outre, on note une tendance à rendre permanente toute structure qui a été mise en place temporairement.

Un autre problème relevé par plusieurs partenaires est le rôle également non clarifié du Ministère du Plan. En effet, il a un rôle central par rapport à la mise en œuvre du PDES (dont les axes 2 et 3 notamment sont liés à la RRC), alors que les structures de gestion opérationnelles sont sous l'autorité de la Primature. Il se dégage le schéma suivant : les projets liés au développement seraient supervisés par le Ministère du Plan, tandis que les projets liés à l'action humanitaire seraient supervisés par la Primature. Cette distinction n'est pas opérante en ce qui concerne la RRC qui est à l'interface entre développement et humanitaire.

Enfin, la Banque Mondiale est devenue une source majeure de confusion par sa décision de prêter au Niger 107 Millions USD pour la RRC, sans aucune concertation avec les autres partenaires internationaux et le DNPGCCA. La structure a au contraire travaillé de manière isolée avec le Ministère du Plan et la Cellule de Coordination Humanitaire (CCH). Cette approche non concertée de la Banque Mondiale pourrait présenter un danger majeur pour la coordination et l'efficacité des stratégies nationales et internationales en RRC. Ce projet comporte en effet un risque politique important car il pourrait fort bien renforcer les tensions entre la CCH, le Ministère du Plan, et le DNPGCCA.

Le Fond Mondial a également favorisé la création d'un comité de coordination médicale qui a un fonctionnement similaire au Dispositif mais de fait fonctionne comme une cellule parallèle, sans lien organique sur des sujets comme la malnutrition ou les risques sanitaires liés aux aléas.

Au sein du **Système des Nations Unies** (SNU), deux mécanismes de coordination sont mis en place. Le premier réunit tous les chefs des agences des Nations Unies présentes au Niger au sein de l'Equipe Pays (EP) et autour du Représentant Résident. Il s'agit d'un mécanisme pour la coordination du développement. Le second, est constitué par une Equipe Humanitaire Pays qui réunit, autour du Coordinateur Humanitaire (qui est ici la même personne que le Coordinateur Résident), les agences du SNU et l'ensemble des partenaires techniques et financiers (PTF) intervenant en matière humanitaire. Au niveau opérationnel, les techniciens sont organisés au sein de secteurs suivant leur domaine d'action (Nutrition, Sécurité Alimentaire, Wash, Relèvement précoce, Multi-secteurs réfugiés...). Ces secteurs sont eux-mêmes coordonnés par OCHA. Précisons enfin que chaque agence a plusieurs vis-à-vis gouvernementaux qu'elle appuie et avec lequel elle coordonne ses projets en fonction des thématiques abordées. Certaines agences sont ainsi des partenaires privilégiés de ministères bien précis (exemple de l'OMS avec le Ministère de la Santé ou de la FAO avec le Ministère de l'Agriculture).

ONG, secteur privé

De manière générale, les ONG font un travail important au Niger mais dans une optique surtout humanitaire. Il existe un collectif d'ONG depuis 1973. Les ONG sont perçues comme soutenant une « économie nationale de survie » et comme ayant fortement institutionnalisé une culture « d'appels

d'urgence ». La plupart n'ont pas vraiment été impliquées dans le développement à long terme, et nullement dans la RRC de manière systématique. On note néanmoins un changement depuis quelques années : les ONG sont en train d'intégrer les concepts de la résilience, approche de plus en plus utilisée actuellement. Certains interlocuteurs rencontrés par la mission ont ainsi souligné la mise en œuvre de nouveaux programmes de RRC qui seront inclus dans ceux axés sur la résilience. Toutefois, le réflexe reste encore l'action d'urgence même si certaines ONG intègrent des éléments de développement y compris la RRC, dans le relèvement suite aux sécheresses par exemple.

Ces organisations reconnaissent que la RRC est relativement récente au Niger. Ainsi, la compréhension de ses concepts n'est pas effective et souvent prête à confusion avec d'autres, tels l'ACC et la gestion des catastrophes. Les ONG se plaignent également de **l'absence d'un interlocuteur unique, une structure/institution de référence en RRC**. La multiplicité d'acteurs traitant de la même question constitue un obstacle important dans la réalisation de projets dans ce domaine. De plus, il y a un vrai problème de pérennité dans la collaboration avec les autorités dans les divers secteurs. La cause semble venir de l'instabilité du personnel dans les institutions étatiques et de la perte de mémoire institutionnelle.

Les ONG mentionnent aussi leurs propres lacunes dans la compréhension de multiples termes utilisés dans la RRC et GRC, et dans la prise en compte des éléments de gestion des risques dans les programmes. Ces aspects ne sont en effet pas mentionnés dans les documents de planification (et cela dans la plupart des secteurs). Elles acceptent aussi un degré élevé de manque de cohérence et de coordination dans les actions, et souvent même une difficulté de mettre en œuvre des plans souvent trop optimistes, y compris en matière de relèvement post-désastre.

Ces acteurs importants reconnaissent que s'ils veulent travailler dans le futur sur la résilience et la RRC, il va falloir générer un changement de mentalités, l'acquisition de nouvelles compétences, et surtout apprendre à travailler sur le long terme avec beaucoup moins de moyens car le pays a une faible capacité d'absorption.

En termes de participation du secteur privé, il est important de relever que le secteur informel constitue 70% de l'économie. Il y a une perception chez certains que les ONG remplacent le secteur privé au Niger. Il est plus rentable de monter une ONG, qui va presque faire ce que fait le secteur privé et bénéficie de plusieurs avantages (taxes, impôts, etc.), que de monter une entreprise. Tous s'accordent à dire qu'il n'y a pas de participation du secteur privé aux activités de RRC au Niger.

4.1.7. Ressources et Financement

Comme mentionné plus haut, le gouvernement a récemment contracté un prêt de 107 Millions USD auprès de la BM afin de soutenir un plan de RRC en matière d'inondation. L'Etat devra apporter lui-même une contrepartie d'environ 180 Millions USD. A ceci s'ajoute le financement du gouvernement et des PTF du programme 3N, qui en lui-même constitue un véritable programme de RRC contre les sécheresses.

En plus de ces deux financements importants, le budget de l'Etat soutien le fonctionnement administratif des institutions publiques tel que le DNPGCCA et la Protection Civile. Toutefois, il manque encore une approche systématique dans l'identification et le financement d'activités RRC dans les plans sectoriels présentés annuellement pour financement par le budget de l'Etat. Une bonne partie des activités de RRC dépendent essentiellement des appuis extérieurs notamment les Agences du Système des Nations Unies (PNUD, UNICEF, FAO, PAM, etc.), et d'autres partenaires techniques et financiers.

Depuis les lois de décentralisation de 2004 (communes) et 2011 (Départements et Régions) des collectivités locales existent au Niger, avec des élus locaux dans les régions et les communes. Un groupe de travail sur la décentralisation, piloté par la France, accompagne le Niger dans ce processus.

En parallèle, il existe un mouvement de déconcentration régionale et départementale des services de l'Etat auprès notamment des préfectures. Le Dispositif national comprend notamment des Comités régionaux et sous régionaux en charge de piloter les stratégies RRC au niveau local.

Les communes ont des plans développement communaux (PDC), et ont acquis un rôle d'acteur du développement local. Des plans communaux de développement participatifs avec les populations locales et les services techniques à ce niveau sont ainsi mis en place et fonctionnent comme un cadre de référence pour les communes. Tous les appuis locaux doivent ainsi être cohérents avec les PDC qui fonctionnent sous financements propres ou avec les financements des partenaires internationaux.

Les services techniques des organes déconcentrés de l'Etat au sein des préfectures effectuent un contrôle de légitimité PDC avant d'entériner leur validation, ainsi qu'une veille quant à leur mise en application. Mais dans les faits, au niveau local, il nous a été notifié que les structures décentralisées, normalement responsables de la RRC, manquent cruellement de capacités matérielles, financières, techniques, et humaines pour accomplir leur mission.

Une loi sur le transfert de compétence existe (loi 2002-013) mais sans décrets d'application pour une mise à disposition des services techniques étatiques aux collectivités. Ceci aboutit aujourd'hui à des dynamiques contradictoires, avec bien souvent des problèmes de capacité de prise en charge au niveau local par manque de moyens.

En pratique, lorsqu'une commune souhaite mettre en œuvre un programme de RRC, une requête de mise à disposition de moyens est exprimée auprès du Préfet. Mais les conditions de mise à disposition n'étant pas clarifiées ces requêtes ne sont souvent pas traitées. Il reste à vérifier ces faits par des entretiens avec des responsables locaux.

Les collectivités territoriales ont en effet des budgets très limités. Leurs recettes proviennent essentiellement de taxes sur le marché et sur les implantations sur leur territoire. Et le plan de développement communal est financé en fonction des recettes avec parfois quelques attributions

budgétaires limitées apportées par l'Etat. Les collectivités exercent un contrôle de gestion de leur budget mais ne bénéficient pas d'une utilisation directe des recettes, du fait du principe d'unité des caisses au Niger. Les recettes locales remontent au niveau du Trésor Public national, et sur la base de ces recettes, les collectivités locales formulent leurs budgets annuels inspirés des PDC et financés en fonction des recettes. Ces budgets sont validés en Préfecture. Les budgets prévisionnels sont en général soumis en janvier par les collectivités pour une validation autour du mois de mars et ces crédits de fonctionnement sont en règle générale insuffisants pour couvrir les besoins en RRC. Des appuis externes sont donc nécessaires. Les collectivités territoriales étant dans une impossibilité pratique de recourir à l'emprunt, les possibilités d'investissement productif sont virtuellement impossibles. La marge de manœuvre budgétaire se limite donc à maintenir une continuité de service minimale bien qu'insuffisante. De plus, il nous a été indiqué que la création de valeur par l'initiative privée est peu encouragée au Niger du fait d'un contexte légal ambigu sur les attributions et marge de manœuvre des associations par rapport aux entreprises. Ceci encourage la population à créer des associations exemptées de taxes locales mais ayant une marge de manœuvre aussi large que des entreprises. La stagnation économique des territoires est ainsi facilitée, ce qui ne permet pas aux collectivités locales de lever suffisamment de recettes pour mener des projets ambitieux.

Les services déconcentrés dans les Préfectures semblent mieux dotés en moyens avec un personnel plus conséquent et souvent plus qualifiés. Un service de Préfecture classique comprend de 20 à 30 agents de développement avec tous les Ministères techniques représentés et environ 200 staffs administratifs. Les services souvent les plus étoffés sont la santé, l'agriculture, et l'éducation. Mais malgré tout, ces moyens restent insuffisants. Ainsi par exemple, pour la prise en charge des réfugiés, le HCR au niveau régional doit équiper complètement les services du préfet et faire des dotations en carburant, payer les primes d'incitation, et réhabiliter les préfectures.

Il nous a été indiqué qu'il existe un besoin important de définition des tâches à chaque niveau pour mieux opérationnaliser les politiques qui bien souvent ne dépassent pas ou peu le stade de plans formulés en capitale. Un élément clé pour rendre opérationnelle la stratégie est que les échelons de base aient des capacités suffisantes. Actuellement, et malgré une bonne volonté locale, l'absence de personnes formées à la réduction des risques et de moyens informatiques ainsi que l'insuffisance de véhicules et de carburant, ou de moyens techniques adaptés, impactent gravement toute initiative locale en RRC. Or, les moyens de réponse et de gestion de l'information doivent être mis en place localement.

Il demeure important de mentionner qu'UNICEF, la FAO et le PAM travaillent en commun dans 24 communes de convergence dans deux régions à haut risque pour un soutien commun à l'augmentation des capacités locales.

4.1.8. Capacités du Niger à mettre en place les réformes nécessaires

Les pages précédentes nous permettent d'avoir une vue globale sur les capacités existantes et manquantes au Niger pour faire en sorte que la RRC soit une priorité nationale et locale. Ainsi, un certain nombre de besoins sont clairement ressortis. Pour faire face à ces problèmes de cadres stratégiques, institutionnels et législatifs, il devient donc nécessaire de mener un certain nombre de réformes du système existant afin de doter le gouvernement Nigérien des outils et des cadres adéquats. Et les recommandations qui suivent dessinent déjà les actions qui devront être définies dans le plan d'action national, dont l'élaboration constituera la seconde étape du processus CADRI.

Or, la mission a identifié des freins à la mise en place de ces réformes, tous liés :

- Un manque de compréhension des concepts de RRC et de PRU : souvent les structures gouvernementales et non gouvernementales n'ont pas la même compréhension et ne parlent donc pas le même langage. Se pose également le problème de la compréhension de l'importance de la RRC et donc de la nécessité d'en faire une priorité et d'y investir du temps et des ressources.
- Une dispersion des rôles et des responsabilités et le manque d'une structure unique de coordination et de suivi des activités participant à la réduction des risques.
- Un manque de professionnels formés en RRC (dans ce cas principalement en science politique et en droit) et donc capable de dessiner, coordonner et suivre la mise en œuvre de lois et de politiques de RRC, ainsi que la prise en compte de cette problématique dans les lois et politiques sectorielles.

S'il demeure certain que les partenaires du gouvernement Nigérien ont souvent des capacités importantes à ce niveau, et peuvent donc apporter un soutien pertinent, il est tout aussi certain que, s'agissant de lois et de cadres institutionnels, il est de la souveraineté du Niger de les élaborer et de les mettre en place.

4.1.9. Recommandations pour le renforcement des capacités

1. **Effectuer des séances de sensibilisation sur la RRC** au plus haut niveau de l'Etat, y incluant les parlementaires, les préfets et maires, afin de les sensibiliser sur la nécessité d'investir dans la RRC.
2. **Etablir un cadre législatif national spécifique à la RRC et à la gestion des catastrophes y compris la préparation et réponse aux urgences** qui permettrait de bien définir aussi les rôles des différentes institutions nationales.
3. En parallèle, effectuer un **inventaire complet de toutes les lois sectorielles** afin de les renforcer/actualiser sur les aspects de RRC y compris la préparation et réponse aux urgences. Ceci peut se faire à travers un appui et la formation de certains juristes au niveau national.

4. **Pour plus d'efficacité dans la coordination pour la RRC et dans le souci d'avoir un leadership fort**, le gouvernement doit prendre une décision sur l'instance qui devra coordonner la RRC au Niger (DNPGCCA, Ministère du Plan, etc.). Cette instance devra être dotée de compétences et d'outils lui permettant d'influencer les divers ministères à intégrer la RRC dans leur planification, et à pouvoir assurer un soutien technique à chacune de ces entités pour leurs activités de réduction des risques. Il serait de plus souhaitable d'avoir un point focal en matière de RRC dans l'unité de planification de chaque ministère.
5. **Revitaliser la plateforme nationale pour la RRC** et assurer une formation à ses membres sur le rôle et les responsabilités d'une telle structure.
6. **Soutenir activement les différents ministères à l'élaboration de futurs plans d'action qui devront soutenir la mise en œuvre du plan de développement Niger 2035** en collaboration avec le Ministère de la Planification et du Ministère des Finances, afin de s'assurer d'une meilleure intégration des aspects de RRC dans le plan.
7. Elaborer une **politique, une stratégie et un plan d'action national pour la RRC**. Le plan d'action national servira de base de travail pour la plate-forme nationale en RRC. Il devra en outre refléter les différentes activités en cours ou planifiées dans le pays de tous les acteurs (ministères, agences du SNU, ONG, etc.). Il s'agit d'assurer une meilleure coordination et utilisation des ressources. **Il sera très important de veiller à ce que le nouveau plan national en RRC considère les communes de convergences comme le point d'entrée principal pour les activités.**
8. **Evaluer le niveau actuel de contribution du budget national aux activités de RRC** dans divers secteurs. Il faudra s'assurer d'un financement adéquat et systématique au budget National pour la RRC dans les divers secteurs.

4.2 Priorité 2 du Cadre d'Action de Hyōgo : Identification des risques de catastrophe

Mettre en évidence, évaluer et surveiller les risques de catastrophe et renforcer les systèmes d'alerte rapide.

4.2.1. Cadre législatif

Il n'y a pas de cadre législatif pour la RRC au Niger et de ce fait, aucune obligation de réaliser régulièrement des évaluations des risques liés aux aléas naturels dans le pays.

4.2.2. Cadre Organisationnel

Là aussi, il n'existe pas de cadre bien défini au Niger pour la RRC et donc pour l'évaluation des risques liés aux aléas naturels. Toutefois, certaines structures tel que le SAP au sein du DPGCCA sont habilités à effectuer des évaluations de risques liés à la sécheresse et aux inondations de par leur mandat spécifique. Plusieurs ONG effectuent régulièrement des études de vulnérabilités des populations vis-à-vis de la sécheresse et de l'insécurité alimentaire.

4.2.3. Compétences et outils de travail

En matière de compétences, on peut dire que le Niger est l'un des pays d'Afrique où les capacités et le niveau d'expérience en matière d'évaluation de la vulnérabilité face aux sécheresses sont les plus avancées. Toutefois, il manque en général de réelles compétences pour effectuer des évaluations plus complexes et multirisques car jusqu'ici, le développement de celles-ci est resté focalisé sur la sécurité alimentaire.

Afin de pouvoir effectuer une bonne évaluation des risques, il est important pour les techniciens des différents ministères et autres institutions techniques du pays d'avoir de solides bases de données sur les différents éléments qui pourraient être exposés ou déjà à risque face à des phénomènes naturels potentiellement désastreux.

Certaines structures publiques disposent de systèmes d'information intéressants. Ainsi, et afin d'avoir un minimum d'information sur les phénomènes hydrométéorologiques, le pays est couvert par un réseau de 15 stations synoptiques à tous les 150 km (donc suffisants pour le pays), 36 stations intermédiaires (dont 12 opérationnelles), et plus de 1000 pluviomètres. Les services de la **météorologie** ont donc la capacité de préparer divers types de bulletins sur les conditions météorologiques. Ce réseau est renforcé par une quarantaine de stations pluviométriques qui permettent de générer des informations utiles et de se positionner par rapport aux dates de semis (précoces, moyennes, tardives). Le relai est ensuite assuré vers les paysans à travers les chaînes de radio locales pour les aider à se situer dans leurs choix par rapport aux variétés culturales (semences) et à la période optimale de semis.

De la même manière, il est intéressant de relever que le bulletin saisonnier fourni par le PRESAO en Mai/Juin concernant les prévisions sur la quantité de pluies et l'état des semis pour les mois d'Août et Septembre conditionne la réussite de la campagne agricole. Les informations générées par les services de la météorologie sont en général croisées avec celles du PRESAO et transmises subséquentement aux autorités pour faire de la prévention, servant ainsi de base pour les planifications (en général à court terme). On note plusieurs types de bulletins prévisionnels, certains conçus pour 24 h, d'autres pour des prévisions sur 3 jours ou encore une semaine. Outre les autorités, d'autres structures telles que les ONGs, les OI et différents services techniques se servent également de cet outil.

Au sein du DNPGCCA, le GTP est animé par les services de la Météo. Ce groupe récolte des informations de divers services techniques du gouvernement et produit régulièrement un bulletin

entre juin et octobre sur la situation pluviométrique, l'agriculture, la situation sylvo-pastorale, les criquets, etc. Ces bulletins, qui incluent des prévisions journalières, sont utilisés par des ministères clefs tels que les Ministères de l'Agriculture, des Finances ou du Plan par exemple. Ils sont également consultés par des institutions internationales telles que la Banque Mondiale ou le FMI. Les données générées par les services de la météo sont gratuites mais certaines informations qui nécessitent des études plus poussées sont payantes.

Les services de la météo collaborent avec les agriculteurs dans la collecte d'informations sur la pluviométrie à travers des groupes de « formation-action ». Les données récoltées à travers ces agriculteurs permettent aussi d'informer à temps les autorités locales et nationales à tous les niveaux sur les possibles risques d'insécurité alimentaire. Par contre, les bulletins météo sont, selon les techniciens, normalement destinés à informer la population du pays qui est à majorité rurale. Néanmoins, les cadres du service reconnaissent que l'information n'arrive pas, et quand elle arrive, elle n'est pas vraiment utilisée. L'information est par ailleurs diffusée seulement en français ; d'où la difficulté pour le paysan de décrypter le message et d'en saisir la teneur. Enfin, et afin de mieux comprendre le pourquoi de cette sous-utilisation, il reste aussi à savoir si l'information est assez pertinente ou encore si elle est trop technique. A ce titre, il est intéressant de noter que les services techniques (agriculture, élevage) censés transformer les informations recueillies en conseil en messages utiles pour les paysans, semblent ne pas s'acquitter de cette tâche. Plusieurs acteurs rencontrés mentionnent aussi la nécessité de se montrer prudent quant à la diffusion de l'information : une information très négative sur l'état des pluies peut générer un exode rural qui crée encore d'autres problèmes, notamment au sein des villes.

Les cadres de la Météorologie reconnaissent qu'en matière de DRR et ACC, il n'y a pas une bonne compréhension des concepts et ce, même si l'on dénombre beaucoup d'institutions de différents secteurs qui contribuent à ces deux thématiques sans vraiment le savoir. Il semble que cela soit dû au manque de formation continue. Au regard de ce problème de formation (même de base), il devient clair que des concepts plus complexes ouvrant sur une bonne compréhension de la RRC et l'ACC, ne sont jamais discutés ou, dans le meilleur des cas, faiblement abordés. Même ceux qui ont plus de connaissances en la matière ont tendance à ne pas comprendre les différences et les complémentarités entre les deux domaines.

Concernant les inondations, les services de la Météo ont la capacité de donner l'alerte sur le niveau des fleuves sur une (1) semaine, trois (3) jours et 24 heures. Il s'agit d'aider les autorités et la population à se préparer. Toutefois, les services de la météo n'ont pas d'information claire sur la topographie du terrain et l'emplacement des villages, ce qui ne leur permet pas de mesurer l'exposition des populations aux inondations et donc alerter convenablement les autorités. Il apparaît donc que les prévisions météo ne peuvent être faites qu'à grande échelle, ce qui cause des difficultés pour le ciblage et les prévisions à petite échelle.

Les services de la Météo participent également à diverses équipes de travail telles que le groupe piloté par le CNEDD sur la préparation de la communication du Niger au GIEC. De plus, ils constituent l'acteur principal du SAP. Néanmoins, les représentants rencontrés ont mis en évidence

lors de l'entretien que les services de la Météorologie ne font pas vraiment d'études sur des phénomènes à long terme qui pourraient servir d'information aux autorités pour la planification. Un autre défi majeur est que les ressources sont dirigées le plus souvent vers les Comités (e.g. CNEDD) au lieu d'aller aux techniciens des services météo. Or, les premiers ne sont pas opérationnels à la différence des seconds.

Dans le domaine de la Sécurité alimentaire, le DNPGCCA manque d'outils de ciblage de la vulnérabilité. Cela a des conséquences sur plusieurs institutions nationales qui, dès lors, comptent beaucoup sur les ONG. Ces dernières travaillent principalement au niveau communautaire. Elles organisent les communautés sous forme d'OSV et les font participer à divers exercices d'évaluation et de suivi des vulnérabilités liés à leur propre environnement, ainsi qu'à l'élaboration et la mise en œuvre de programmes et projets divers. Toutefois, lorsque l'information est collectée sur la vulnérabilité à travers le pays, on observe un manque d'efficacité dans la remontée des données jusqu'au niveau central pour leur analyse et exploitation.

Concernant les **risques liés aux criquets pèlerins**, la principale base de surveillance est à Agadez et le pays compte, en plus, quelques autres postes de surveillance (mais tous ne sont pas opérationnels). En période d'accalmie (Mai, et de Septembre à Février), des équipes de prospection sont déployées. Elles sont composées chacune d'un agent du CNLA, d'agents techniques, et de militaires (avec 4 véhicules au total). Leur mission est de collecter de l'information relative à la végétation et à la présence du criquet. Chaque semaine un bulletin est diffusé dans tous les pays de la ligne de front (Niger, Mali, Mauritanie, Tchad et Lybie). Les données sont aussi communiquées au système e-locust de la FAO (www.fao.org/ag/locusts/oldsite/elocust.htm) qui centralise toute l'information. Il est intéressant de noter que ce site internet permet de visualiser la position de toutes les équipes sur le terrain et qu'il dispose également d'une base de données de tous les équipements et produits phytosanitaires disponibles dans la zone.

Concernant les risques pouvant affecter **l'élevage**, un réseau de surveillance des maladies pour la détection précoce (e.g. peste bovine, grippe aviaire, fièvre aphteuse) a été mis en place. L'information remonte du niveau local aux niveaux départemental, régional, national et les fiches sont déposées au SAP. Le Groupe de Travail Interdisciplinaire sert de relais avec le SAP avec un représentant de la DGE qui s'assure que le SAP prenne en compte les risques de santé animale dans ses bulletins. Il reste que le réseau de surveillance et de détection précoce des maladies animales n'est pas intégré au SAP.

En 2012, suite aux importantes inondations qu'a connues le pays, les services techniques de **l'aménagement du territoire** ont constaté que les cartes du pays datant de 2002, n'étaient pas à jour. Il était donc impossible d'avoir une idée de l'ampleur des zones affectées, d'évaluer les dégâts, et donc d'avoir une vision claire des zones à risques. Le travail de recherche cartographique qui a suivi, a également permis de se rendre compte que d'autres services de l'Etat produisent des cartes utiles mais ne les partagent pas. Un exemple intéressant est celui de l'Institut National de la Statistique qui mène diverses études et produit des cartes mais sans les partager.

Le **Ministère de l'Aménagement du Territoire** possède beaucoup de données, y compris sous forme de SIG. Notons aussi que le **Ministère de l'Urbanisme**, qui compte jusqu'à 500 techniciens et ingénieurs, a aussi beaucoup d'informations. Il a ainsi une idée assez claire des risques auxquels le pays fait face, mais cela sans une vraie étude systématique de ces phénomènes. Toutefois, ces données ne sont pas très bien gérées et souvent, l'échelle des cartes de base disponibles n'est pas assez précise pour une analyse et une interprétation conséquente pour mesurer les impacts environnementaux (difficulté à opérer une analyse prospective). Les services en charge de l'aménagement du territoire ne disposent pas de système de collecte et de gestion de données. Ceci est tout particulièrement vrai pour celles relatives au développement spatial. Les études jusque-là menées (monographies, Schéma Régionaux d'Aménagement du Territoire, SRAT) rendent à peine compte de l'image réelle du pays (en termes d'occupation des sols, implantation des établissements humains, réserves naturelles, voies de communication, cours d'eau etc..). Pour l'heure la maîtrise de l'information n'est pas effective et mérite une considération toute particulière.

Les autorités ont demandé en 2014 l'aide de la CEAC afin de mettre en place une base de données centrale. Celle-ci sera accompagnée d'un logiciel qui devrait permettre d'observer la dynamique nationale en matière d'évolution des risques qu'entraînent les migrations, la désertification, etc. Le Ministère aura donc besoin d'un spécialiste en cartographie en général. Il espère donc beaucoup du soutien de l'Institut géographique de France afin de rendre tous ces plans opérationnels. Le Ministère entend aussi mettre en place un réseau internet afin de collecter diverses informations sur les risques liés à l'aménagement de certaines zones sensibles. La nouvelle politique a aussi pour objectif de mettre en place un réseau d'expert de l'aménagement du territoire.

Au niveau du **Ministère de l'Urbanisme et de l'Assainissement**, il importe de mentionner le plan directeur de l'urbanisme qui a été élaboré en 1981. Normalement, ce plan devrait être réactualisé tous les 5 ans. La Direction Générale de l'Urbanisme et de l'Assainissement est en train de préparer un nouveau plan urbain de référence qui couvrira une période de 10 à 15 ans. Cet outil simplifié permettra d'identifier les zones exposées à divers risques. En matière d'inondations, le Ministère de l'Urbanisme semble posséder une cartographie des zones inondables du pays, ce qui est très important pour une évaluation des risques. Au niveau de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, il y a une compréhension des concepts du risque, comme nous le mentionnions plus haut, et ce malgré un certain laxisme en matière de respect des cadres juridiques.

Dans les secteurs de la santé, la Direction des Epidémies du **Ministère de la Santé** est en charge de la surveillance épidémiologique. Elle procède donc à la déclaration hebdomadaire des maladies depuis les centres de santé du niveau local, en passant par le district, la région et remontant au niveau national (département des Statistiques). De plus, elle travaille sur la cartographie de toutes les maladies sous surveillance, selon les standards de l'OMS (adaptés à la spécificité du pays).

Sur la question de la gestion de l'information sur les risques liés aux épidémies, le Ministère de la Santé possède une base de données mais qui fonctionne au minimum. Le système n'est pas assez fiable. De fait, une seule personne est en charge de remonter les données/infos du niveau local au niveau national : dès que cette personne est absente tout le système est paralysé.

La demande en statistiques est très grande et rarement satisfaite en raison de faiblesses au sien des structures chargées de leur production. Un grand nombre d'acteurs (institutions étatiques, ONG locales et internationales, institutions de recherche, etc.) exprime ces besoins en données pour appuyer leurs travaux de planification ou de suivi-évaluation. Sans données statistiques assez poussées, il sera très difficile d'avoir une idée claire de tous les éléments potentiellement exposés aux aléas naturels, ce qui est primordial pour une évaluation fiable des risques.

Globalement, dans le domaine de l'analyse, l'identification et la cartographie des aléas et, d'une manière générale, des risques naturels, la mission a pu constater que des progrès ont été accomplis ces dernières années, surtout dans le domaine de la sécurité alimentaire. Toutefois, les capacités restent faibles en matière d'évaluation des risques au Niger. Les compétences au niveau national en la matière sont relativement faibles. Les institutions clés ont besoin de renforcer leur connaissance pour approfondir leur compréhension du concept de risques et d'évaluation des risques pour, à terme, développer les méthodologies de travail. À ce jour aucune institution gouvernementale au Niger n'a la moindre expérience au niveau de l'évaluation des aléas ou des risques. Aucune n'a non plus de compétence dans l'utilisation des résultats d'évaluation des risques qui pourrait avoir été faite par un tiers. Ceci limite la conduite de ce type d'exercice au niveau national et régionale ainsi que les évaluations rapides inter organisations lorsqu'une catastrophe survient.

4.2.4. Relations/coordination

Au Niger, il n'existe pas de mécanismes permettant la saisie systématique de tous les désastres et des dommages enregistrés au courant des années passées dans une base de données pour avoir une certaine traçabilité de l'historique des catastrophes naturelles et leurs impacts socioéconomiques. La plupart des acteurs rencontrés lors cette mission estime que l'information n'est pas aisément partagée par les techniciens. Généralement, ces derniers considèrent en effet que la centralisation de l'information au sein d'une institution donnerait un pouvoir de regard et de contrôle à celle-ci vis-à-vis des autres.

Un système de base de données type DESINVENTAR est en train d'être mis en place. Ce système permet de collecter, d'analyser et de stocker les informations sur les pertes et dommages liés aux catastrophes naturelles. L'existence d'un tel outil devrait aider à la prise en compte de la réduction des risques naturels dans les programmes de développement nationaux et provinciaux. De plus, les institutions techniques des différents secteurs du développement manquent de capacités humaines et financières en matière d'analyse, de cartographie et d'évaluation des impacts des catastrophes naturelles et des changements climatiques. Dès lors, un renforcement systématique de ces capacités sera nécessaire. Il n'existe pas non plus de données opérationnelles et/ou fonctionnelles destinées à une utilisation communes. De même, la liste de contact des acteurs et le 3W ne sont pas actualisés et mis régulièrement à la disposition des partenaires. Ces outils standards dont les normes sont proposées par l'IASC ont besoin d'être mis à la disposition de la coordination nationale avec le soutien des PTF.

Le partage de données parmi les institutions gouvernementales ne fonctionne pas bien et différentes rencontres lors de la mission ont ainsi fait la demande d'intégrer tous les systèmes d'information existant dans le pays dans un système d'information centralisé au niveau national. En général, on constate que les différents services techniques ne sont pas très informés sur tous les types de données qui sont ou peuvent être générés par ses différents services et de l'utilité de celles-ci pour leurs services respectifs. Il y a un vrai besoin de renforcer la collaboration entre les différents secteurs techniques à travers un mécanisme de concertation où chacun pourrait être informé sur ces questions. Il y a également un vrai et urgent besoin de formation du personnel sur les concepts du risque, sur la capacité d'analyser le risque, de transmettre cette analyse aux autorités de manière compréhensible, et d'utiliser l'information dans la planification. Il existe néanmoins certaines compétences techniques pour l'évaluation des risques au sein de quelques agences des Nations Unies. L'expertise en SIG existe aussi au Niger mais n'est pas très développée.

4.2.5. Recommandations pour le renforcement des capacités

- 1. Mise en place d'un système d'information intégré sur la RRC & ACC.** Appuyer le gouvernement à créer un tel système d'information à travers le renforcement des outils de gestion environnementale, de l'évaluation et de cartographie des risques, renforcement du suivi climatique et des SAP, etc.
- Il y a un vrai et urgent besoin de **formation du personnel** sur les concepts du risque, sur la capacité d'analyser le risque, de la transmettre aux autorités de manière compréhensible, et d'utiliser l'information dans la planification. En plus, il faudra renforcer la collaboration entre les différents secteurs techniques à travers un mécanisme de concertation où chacun pourrait être informé sur le type d'information qui est généré par chacun des services.
- Afin de pouvoir effectuer une évaluation des risques, mettre en place une base de données statistique qui contiendra toutes les informations** sur les aléas, catastrophes naturelles passées ainsi que sur les informations démographiques, sociales et culturelles, économique, et sur les infrastructures importantes telles les écoles ou les établissements de santé par communauté.
- Effectuer une évaluation des risques et produire le «Profil de risques et de la vulnérabilité au Niger».** Une telle activité passe nécessairement par le renforcement des capacités techniques des services de cartographie afin qu'ils puissent générer de l'information utilisable à l'aide d'un Système d'Information Géographique (SIG).
- Mettre en place un Observatoire National du Risque pour le Niger** qui centralisera l'information sur les risques transmise par toutes les différentes institutions techniques du pays. Une telle information devrait servir dans les processus de planification au niveau national.
- Développer une bibliothèque nationale virtuelle, pour y cataloguer toutes les évaluations de risques et l'information relative à ces mêmes risques** en un endroit

précis. C'est généralement la première étape dans le développement des données nationales et d'un règlement relatif au partage de l'information. Cette étape permet de créer un système intégré d'information sur les risques de catastrophes naturelles au niveau national.

7. Concernant **l'alerte précoce**, il faudra revoir tous les mécanismes existants et **mettre en place un mécanisme centralisé** avec des standards et protocoles d'alerte bien définis sur les tendances de risques qui se développent à long terme et qui ont un potentiel impact sur le développement du pays.

4.3. **Priorité 3 du Cadre d'Action de Hyōgo : Connaissances, innovations et éducation**

Utiliser les connaissances, les innovations et l'éducation pour instaurer une culture de la sécurité et de la résilience à tous les niveaux.

Le niveau d'éducation est globalement faible pour les adultes. En effet, 71% des adultes nigériens (dont 82,9% de femmes) sont analphabètes (ENBC III 2007/2008). Au niveau des jeunes, le taux brut de scolarisation (TBS) est de 76,1% dont 67,3% pour les filles et 84,9% pour les garçons au primaire. Au niveau du premier cycle du secondaire, le taux moyen est de 19,8% dont 23,4% pour les garçons et 16,1% pour les filles (MEN et MESS/RS, 2010). Le Niger fait partie des pays à plus forte incidence de pauvreté monétaire (59,5%) et à plus faible niveau de développement humain (avec un IDH de 0,295 qui le situe au 186ème rang sur 187 pays classés par le PNUD en 2011).

4.3.1. *L'éducation formelle*

En ce qui concerne l'éducation formelle, en 2013, une équipe a commencé à travailler avec le Directeur de Cabinet sous la coordination de la CCA sur les possibilités d'intégration de la RRC et de la Résilience dans le curriculum scolaire. Un comité technique en charge des questions de RRC vient d'être mis en place (en attente de l'acte officiel de création) et une fois formalisé établira son cahier des charges.

Quelques cadres de l'éducation nationale ont reçu une formation sur l'environnement et l'adaptation au changement climatique. Aussi, des aspects relatifs à la RRC sont intégrés dans les curricula au niveau des écoles primaires pour une culture de sécurité/prévention dès le bas âge. Un guide pour les enseignants a même été élaboré et sera mis à leur disposition à partir d'Octobre 2014.

La mise en œuvre du PANA du Niger prévoit aussi un soutien au Ministère de l'Education pour l'intégration de l'information sur le changement climatique dans le curriculum scolaire du secondaire et dans la formation des enseignants aux niveaux départemental et communal.

Le Ministère de l'Education a également contribué à la « réponse éducative » dans les camps de réfugiés maliens avec la mise à disposition d'enseignants pour le primaire. L'utilisation des écoles

restent un souci surtout en période d'inondations. En effet, ce type de catastrophe a des impacts importants sur l'éducation (bâtiments, infrastructures sanitaires et matériels éducatifs endommagés par les familles déplacées, délai d'ouverture de l'année scolaire).

Toutefois, malgré ces efforts importants d'intégration de la RRC dans le domaine de l'éducation, on note l'absence d'un manuel spécifiquement dédié à la RRC. Il faut aussi noter une instabilité dans la disponibilité du personnel dans le processus d'intégration de la RRC dans les curricula, et comme c'est le cas pour la plupart des secteurs, une insuffisance notoire dans la compréhension des concepts liés à la RRC.

Toujours dans l'éducation formelle, au niveau primaire et secondaire, pallier au manque d'intégration des questions liées aux risques de catastrophes ainsi qu'à l'absence de références explicites de l'importance de la prévention, reste un défi. Au niveau **universitaire**, le renforcement de la composante RRC au sein d'un Master de l'environnement est souhaitable, ainsi que l'intégration des questions liées à la prévention et à la réduction des risques dans le cursus des diverses facultés (agronomie, géographie, etc...). La création d'un programme postuniversitaire pluridisciplinaire spécifiquement centré sur la RRC pourrait être envisagée par l'Université.

4.3.2. L'éducation professionnelle

Au niveau de l'éducation professionnelle, le manque d'opportunités de formation continue pour les cadres de la DNGPCCA et de la Protection Civile, mais également des professionnels au sein des divers ministères, reste un défi pour la prise en compte des actions de prévention. La mise en place d'un programme de renforcement des capacités des membres de la Plateforme Nationale et des instances provinciales a été identifiée comme une priorité. Le faible degré de sensibilisation des décideurs politiques à la nécessité d'instaurer une culture du risque au Niger entrave la mise en œuvre des actions prioritaires pour la réduction des risques, y compris de la vulnérabilité par rapport aux aléas naturels et au changement climatique.

4.3.3. Le grand public et les médias

La sensibilisation et le renforcement des capacités du grand public en matière de prévention des risques et de gestion des catastrophes sont indispensables. La mobilisation des populations à travers un programme national d'information et d'éducation sur la RRC devrait compléter les actions communautaires qui restent ad-hoc et à court terme. Des campagnes d'information et de sensibilisation à la RRC pourraient ainsi être organisées, par exemple, à travers la célébration de la Journée Internationale de la RRC chaque mois d'octobre. La mission a noté qu'il n'y a pas eu au Niger de suivi de campagnes telles que « Les villes sûres », « Les écoles sûres » ou « Les hôpitaux sûrs » qui ont été initiées à l'échelle mondiale par UNISDR.

En ce qui concerne le rôle formateur et informateur des **médias**, il y a une véritable difficulté de distribution des journaux ou des autres supports d'information au niveau local. De même, la faible sensibilisation des journalistes à la réduction des risques de catastrophes s'ajoute aux nombres des défis identifiés.

4.3.4. Recommandations pour le renforcement des capacités

- 1. L'introduction de la problématique RRC dans les curricula scolaires adaptée à chaque niveau, primaire et secondaire**, notamment dans le cadre des cours de géographie, biologie ou sciences de l'environnement. Ce travail doit comprendre le développement des documents et matériels d'appui à la formation scolaire (manuels didactiques, jeux, etc.) et la formation des enseignants, avec l'appui d'UNICEF.
- 2. La révision du contenu du Master en Sciences de l'Environnement pour assurer l'inclusion de questions liées à la réduction des risques de catastrophes**, y compris des risques climatiques.
- 3. L'inclusion des questions liées à la réduction des risques de catastrophes, y compris des risques climatiques, au sein des cursus des diverses facultés de l'Université.**
- 4. La mise en place d'un programme de formation postuniversitaire (Diplôme ou Master) spécifiquement centré sur la réduction des risques de catastrophes et l'adaptation aux changements climatiques** à travers la collaboration avec d'autres universités et centres de recherches dans la région, sur le continent ou dans d'autres régions.
- 5. La mise en place d'opportunités de promotion de la recherche et d'exploitation de ses résultats** pour l'amélioration des systèmes de connaissance sur les risques de catastrophes, y compris des risques climatiques notamment **à travers des collaborations Sud-Sud avec d'autres institutions techniques à l'étranger.**
- 6. La mise en place d'une unité nationale d'information et de communication pour la prévention des risques et la gestion des catastrophes** au sein de la Plateforme Nationale et la mise en place d'un programme de travail annuel (qui comprendra des activités telles que celles recommandés par la suite).
- 7. La mise en place d'un programme de formation professionnelle continue étalé sur plusieurs années et organisé par la Plateforme Nationale/DNPGCCA** ciblant les cadres de la Protection Civile et des professionnels au sein des divers ministères (membres de la Plateforme Nationale et autres cadres), les ONG et autres acteurs nationaux.
- 8. Organiser des formations et des formations de formateurs en RRC pour les membres de la Plateforme Nationale** et assurer l'accès des membres de la Plateforme Nationale aux opportunités de formation au niveau régional (par exemple organisées par la CEDEAO, le SNU, et les autres partenaires à la coopération internationale).
- 9. La mise en place d'un programme d'information et d'éducation sur la RRC au grand public géré par la Plateforme Nationale.** Le Programme comprendra la célébration de la

Journée Internationale de la RRC chaque mois d'octobre au niveau national et provincial, ainsi que des programmes de sensibilisation communautaire sur des thématiques spécifiques en collaboration avec les ONG et les Bureaux de la Croix Rouge. Identifier des personnalités nationales influentes qui seraient des champions/ambassadeurs de la cause RRC et qui pourraient soutenir les campagnes de sensibilisation. Des guides sur l'organisation de la Journée Internationale de la RRC existent et sont disponibles auprès d'UNISDR.

10. **La mise en place de campagnes telles que « Les villes sûres » (pour les principales villes du Niger), « Les écoles sûres » et « Les hôpitaux sûrs »** qui ont été initiées à l'échelle mondiale par UNISDR.
11. **L'intégration des questions liées aux catégories de populations qui présentent des vulnérabilités différentes** dans toutes les activités de sensibilisation, selon la culture, le sexe, la condition physique et d'autres facteurs qui renforcent ou affaiblissent les capacités de résilience aux catastrophes. Il est important de noter que les femmes et les hommes accèdent différemment à l'information dans les situations de catastrophes. Par ailleurs, les personnes âgées, les handicapés, les enfants et les autres groupes défavorisés sur le plan socio-culturel sont souvent plus vulnérables.
12. **Renforcement des capacités des journalistes** à travers des sessions de sensibilisation et de formations menés au sein de la Plateforme Nationale.
13. **Production d'outils de communication et sensibilisation** (audiovisuels, écrits) et la diffusion de **programmes de sensibilisation des communautés** (programmes radio).
14. **Renforcement des capacités des ONG** à travers des sessions de sensibilisation et de formations menées au sein de la Plateforme Nationale.

4.4. Priorité 4 du Cadre d'Action de Hyōgo : Réduire les facteurs de risque

Réduire les facteurs de risque sous-jacents.

Pays enclavé, le Niger a une économie caractérisée par une prédominance du secteur primaire (45,2% du PIB en 2010), et une étroitesse du secteur secondaire (11,4% du PIB en 2010). Malgré sa 187^{ème} place à l'Index de développement humain, le pays a commencé depuis plusieurs années à investir dans la réduction des vulnérabilités dont plusieurs des actions contribuent à la RRC et à la résilience en général.

Le pays connaît un des plus forts taux de croissance démographique au monde (3,3%). Entre 1988 et 2010, la population du Niger a pratiquement doublé, passant de 7.256.626 à 15.203.822 habitants (INS, 2010). En 2012, celle-ci serait de 16.274.738 habitants dont près de 50,05% de

femmes (soit 8 145 088) et 49,2% de jeunes de moins de 15 ans. La population est inégalement répartie sur le territoire national : près de 79,6% de la population, soit 12.099.000 personnes vivent en milieu rural contre 20,4% en milieu urbain avec une forte concentration dans la capitale, Niamey, qui abrite presque 40% de la population urbaine du pays (INS, 2010).

En général, plusieurs autorités et professionnels ont été sensibilisés sur les concepts de RRC et de son importance dans la résilience. Il reste que le niveau de pauvreté du pays et le manque de moyens entraînent une difficulté à traiter plusieurs problèmes à la fois, d'où une concentration sur le combat contre les effets des sécheresses récurrentes.

En matière d'action conjointe dans la réduction des risques, il semble néanmoins important de souligner enfin le programme des « communes de convergence. » Il s'agit d'une approche intégrée mettant en synergie les différents acteurs intervenant dans une même zone pour réduire la vulnérabilité des populations et assurer une continuité entre les interventions humanitaires et le développement. De par son propos, cette initiative participe activement à la résilience ainsi qu'à la réduction des vulnérabilités et plus globalement, des risques.

4.4.1. Facteurs environnementaux et changement climatique

Les problèmes liés aux risques environnementaux au Niger sont les suivants :

- Utilisation de pesticides pour la lutte contre les criquets pèlerins. Beaucoup de vieux stocks ne sont pas utilisés, ou ne peuvent plus être utilisés car trop vieux. Ils devraient normalement être détruits. Ce n'est pas le cas aujourd'hui et il est courant de trouver des stocks éparpillés à l'air libre, en pleine nature.
- Il y a besoin de revoir l'utilisation des pesticides en forêt afin de protéger les sols, le cheptel, etc.
- Il y a aussi l'utilisation de produits chimiques afin d'éviter les risques d'épidémies de malaria et de méningites.
- Il y a aussi l'exploitation minière dans le pays qui nécessite un meilleur contrôle car il y a déjà des industries qui déversent régulièrement au Niger des produits toxiques dans la nature.
- Il y a une vraie problématique de transport des produits dangereux à travers le pays et il n'y a rien en place afin de gérer cela, et surtout en cas de catastrophes.
- Enfin, il y a un grand manque de gestion des déchets en milieu urbain et ceci devient un vrai fléau.

Afin de mieux pouvoir comprendre dans toute leur complexité et leurs évolutions les différents risques liés à l'environnement, il est nécessaire d'effectuer régulièrement des analyses solides. Il n'y a, pour le moment, pas de laboratoire d'analyse et de contrôle pour les produits chimiques. Il en est de même pour la qualité de l'eau : lorsqu'un problème se présente, ce sont le plus souvent les ONG qui alertent les services de l'Etat.

En matière d'environnement, le cadre institutionnel est constitué de plusieurs entités qui contribuent directement ou indirectement au développement durable du pays. Nous distinguons des structures gouvernementales, des organisations de la société civile, et le secteur privé. On a principalement :

- I. **Le Ministère de l'Environnement, de la Salubrité urbaine et du Développement Durable (MESUDD)** chargé de l'élaboration et de l'application des politiques, plans, programmes et projets relatifs à la protection de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles. Il est membre de toutes les commissions techniques du CNEDD et préside trois commissions techniques relatives à la diversité biologique, au plan national de lutte contre la désertification (PAN/LCD) et à l'eau et le développement durable. Le Ministère comprend deux Directions Générales :
 - (i) **Direction Générale des Eaux et Forêts** : s'occupe de la protection de l'environnement et la mise en œuvre des conventions internationales signées par le pays. Soulignons notamment celles relatives à la lutte contre la désertification, la diversité biologique et la protection des espèces menacées de disparition.
 - (ii) **Direction Générale de l'Environnement et du Développement Durable** : a pour premier objectif d'élaborer une politique nationale de l'environnement ainsi que de travailler sur la réduction des risques liés aux accidents environnementaux et la réponse aux urgences environnementales. Elle a pour rôle de veiller au contrôle des nuisances et des pollutions et de régir les conventions internationales liées à la pollution (Convention de Stockholm sur les POPs, Convention de Rotterdam sur le commerce transfrontalier des produits chimiques, Convention de Bale sur les produits toxiques). La direction a aussi pour objectif de mener des campagnes de sensibilisations en direction des populations sur les aspects environnementaux. Elle doit à ce titre développer des outils de communication qui n'existent pas encore. Il reste également à voir comment la Direction de l'Environnement va collaborer avec le Dispositif, notamment pour le renforcement des capacités pour l'alerte précoce simple et comprise par tous.

- II. **Le Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable (CNEDD)** a été mis en place pour mettre en œuvre les recommandations de l'agenda 21 du Sommet de la Terre. Rattaché au Cabinet du Premier Ministre, le CNEDD est composé des représentants du gouvernement, du secteur privé et de la société civile. Il est en charge de la coordination et du suivi de la politique nationale de l'environnement et du développement durable. Il a enfin le rôle de point focal pour les Conventions post Rio et assure la coordination et le suivi des activités relatives à ces conventions et protocoles que le Niger a ratifiés. Le CNEDD dispose de commissions techniques multidisciplinaires composées de structures gouvernementales, du secteur privé, de la société civile et d'institutions de recherches. Il a mobilisé des ressources pour des activités de planification stratégique, de renforcement des capacités et de sensibilisation dans les domaines de la protection de la diversité biologique, de la lutte contre la désertification et du changement climatique

Le Niger a ratifié beaucoup **d'accords et instruments juridiques internationaux** en lien avec les questions de développement humain. Relevons parmi celles-ci les 3 Conventions de Rio (UNCBD, UNFCCC, UNCCD) qui ont abouti à l'élaboration du plan national de l'environnement et du développement durable qui constitue l'agenda 21 national. Malgré ce plan, il n'y a pas un programme national effectif pour l'environnement. La mise en œuvre des différents accords se fait surtout à travers divers projets :

- Le programme de changement et variabilité climatique avec la stratégie nationale et son plan d'action (le PANA). Ce programme a facilité l'organisation de communications nationales ainsi que des projets de renforcement de la résilience des populations face aux effets néfastes du changement climatique ;
- Le programme de gestion de la biodiversité : le Niger a adopté une stratégie nationale de diversité biologique avec son plan d'action pour quatre (4) ans ;
- Le programme de l'énergie et du développement durable : stratégie nationale et plan d'action pour les énergies renouvelables ;
- PAN/LCD.GRN ;
- Programme de l'environnement et de la salubrité urbaine

Le Niger a un **PANA** élaboré et adopté en 2006. Suite au PANA, une Stratégie pour l'adaptation au Changement Climatique a été élaborée en 2013. Elle inclue des scénarios d'impact à 30 ans, et des inventaires de mesures actuelles d'atténuation par secteur vulnérable.

Le PANA qui contient déjà des aspects liés à la résilience, devait être mis en œuvre entre 2009 et 2014. Toutefois, il bénéficie d'une extension et d'un financement supplémentaire jusqu'en 2017. Le programme comporte trois (3) composantes, mis en œuvre dans huit (8) communes pilotes :

- (i) Vulgarisation/test de semences améliorées.
- (ii) Appui des institutions du domaine eau/environnement dans l'intégration du CC dans les plans communaux de développement (PCD).
- (iii) Capitalisation des leçons apprises & diffusion au niveau national.

La mise en œuvre du PANA inclue un projet « d'assurance climatique » (caisses de résilience) qui est en cours d'élaboration. A noter aussi que le Niger bénéficie du « Africa Adaptation Program » financé à travers le PNUD et le JICA (coopération Japonaise).

On note toutefois une faible collaboration directe entre le DNPGCCA et la CNEDD. Ces deux (2) structures ne se rencontrent en effet qu'indirectement dans les réunions où elles participent, ce qui entraîne un manque de coordination et d'échange d'information entre les programmes de RRC et d'ACC. Il n'y a donc pas d'intégration entre la Stratégie Nationale de RRC et la Stratégie Nationale d'Adaptation au Changement Climatique, alors que dans le cas d'un pays comme le Niger, les problématiques sont particulièrement liées aux phénomènes hydrométéorologiques. En conséquence, les deux stratégies pourraient être assez similaires dans leur mise en œuvre et générer des doublons.

4.4.2. Facteurs sociaux-économiques

Le gouvernement a mis en place plusieurs plans de développement (PICAG 2011-2012, PDES 2012-2015, SDDCI 2035) qui intègrent aussi l'initiative 3N (Les Nigériens nourrissent les Nigériens). De par leurs thématiques, ces plans entrent clairement dans le cadre de la réduction des risques de désastres liés à la sécheresse et contribuent donc au renforcement de la résilience des populations. De toute évidence, ces programmes ont été élaborés avec une vision axée avant tout sur la sécurité alimentaire. Ceci se comprend pour un pays pauvre comme le Niger. Toutefois, il reste que les problématiques liées aux inondations sont absentes.

Sécurité alimentaire

Considérer les risques et les catastrophes dans les questions de développement global n'est pas un concept totalement nouveau au Niger dans l'agriculture. Le travail effectué au niveau de la sécurité alimentaire en atteste. L'état de constante vulnérabilité à la sécheresse auquel fait face le pays a eu pour conséquence l'essor d'un réflexe de prise en compte de ce type de menace dans toute la planification du développement. Le fleuve Niger est le troisième au monde en termes de longueur. C'est un fleuve puissant et les autorités reconnaissent qu'il leur faut trouver une solution permettant de l'utiliser à des fins d'autosuffisance alimentaire et énergétique, tout en évitant les dégâts naturels que le fleuve cause avec récurrence. Toutefois, il est clair que les facteurs de risques d'inondation n'ont pas été intégrés jusqu'en 2012. Il y a aujourd'hui une volonté évidente du gouvernement d'avoir une stratégie nationale afin de renforcer la sécurité alimentaire et aussi la RRC pour les inondations. A ce titre, et suite à une évaluation de la mise en œuvre des OMD, le Niger et le SNU ont élaboré un **cadre d'accélération des OMD**. Ce programme se concentre sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Afin de réduire la vulnérabilité des nigériens face aux sécheresses récurrentes, le gouvernement a aussi entrepris une nouvelle initiative en matière de sécurité alimentaire : les Nigérien Nourrissent les Nigériens (l'initiative 3 N). Déjà mentionné à plusieurs reprises dans ce rapport, cette initiative a pour mandat la coordination, la mobilisation de ressources et le suivi-évaluation de la sécurité alimentaire. Elle est supervisée par un Comité Interministériel d'Orientation et sa direction est rattachée à la Présidence de la République. A ce titre, son Haut-Commissaire, qui a rang de ministre, rapporte directement au PR.

Son fonctionnement au niveau national et la mise en œuvre opérationnelle sont assurés par plusieurs Ministères (Agriculture, Environnement, Santé, etc.), et des représentants de la société civile à travers un *Comité Multisectoriel de Pilotage Stratégique*. A l'échelle régionale, un coordinateur rapporte directement au Haut-Commissariat. Au niveau local enfin, la mise en œuvre se fait à travers les « *communes de convergence* » avec une approche multisectorielle incluant des actions humanitaires et des investissements en sécurité alimentaire à plus long terme.

L'initiative 3N est la composante Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle de la vision « Niger 2035 », avec un premier Plan d'Action pour 2012-2015. Elle reçoit une dotation annuelle du budget de

l'Etat (comme cela était le cas pour le programme précédent, la Stratégie de Développement Rural).
L'initiative 3N a cinq (5) axes stratégiques :

- Axe 1 : Intensification et diversification de la production Agro-sylvo-pastorale et halieutique (ASPH).
- Axe 2 : Valorisation et commercialisation des produits ASPH.
- Axe 3 : renforcement de la résilience vis-à-vis des crises.
- Axe 4 : amélioration de l'état nutritionnel.
- Axe 5 : création d'un environnement favorable au développement agricole durable et à la sécurité alimentaire.

En outre, à la demande de l'initiative 3 N, la Banque Mondiale a financé une étude sur les risques agricoles qui a débouché sur un *Plan d'Action Pour la Gestion des Risques Agricoles (PAGRA)*. Néanmoins, Seuls certains aspects du *PAGRA* sont pour le moment mis en œuvre, mais on observe déjà un fort besoin de généraliser les bonnes pratiques agricoles. A noter aussi la faible capacité des techniciens de ce programme qui ne maîtrisent pas très bien les concepts de réduction de risques.

Le **DNPGCCA** contribue également à la sécurité alimentaire, mais surtout pour la gestion des crises (malgré son rôle primordial en RRC dans ce domaine). Il procède par moment à des distributions de vivres gratuites, et à des ventes à prix modérés en période difficile. Toutefois, il serait nécessaire de trouver le moyen de mettre en place ce type d'action sans générer de déstabilisation des marchés céréaliers. Il lui reste beaucoup à faire en matière d'anticipation, de fiabilité de l'information, de remontée et d'analyse des données. Ce dispositif assure un certain suivi de la vulnérabilité en matière de sécurité alimentaire mais le travail n'est pas assez affiné : il lui faut améliorer la cartographie des risques sur les zones qui méritent le plus de surveillance.

La Direction Générale de l'Agriculture (DGA) a le mandat pour la gestion de la filière végétale et de la filière intrants, ainsi que pour la vulgarisation et le transfert de technologie. Le système se base sur un dispositif durable, bâti à partir du système Sahélien de veille (1973, CILLS). Son rôle est de faire le suivi régulier, et l'évaluation permanente des campagnes agricoles (situation phytosanitaire, développement végétatif des cultures, pluviométrie, invasion acridienne, etc.). Les résultats du suivi sont ensuite diffusés sous forme de bulletins d'informations, qui, entre autre, alimentent le SAP (système d'alerte précoce).

Son organisation est comme suit :

Niveau national : Groupe de Travail Interdisciplinaire (sous la Direction de la Météo) pour le suivi/évaluation/gestion des crises/catastrophes, en coordination avec le SAP

Niveau sous-national : Ministère de l'AG à travers ses services déconcentrés dessert les directions décentralisées :

- 252 Agents de vulgarisation sur le terrain (1 agent pour un rayon < 15 ha)
- 286 Services Communaux
- 63 Directions Départementales
- 8 Directions Régionales

Le secteur a une loi d'Orientation Agricole (en cours de validation) mais pas de Politique Agricole ni de Plan ou Programme sectoriel, car cela semble être couvert par le programme 3N. Autre difficulté liée à la coordination, il semble que le Ministère de l'Agriculture n'aurait pas été assez impliqué dans la formulation du *Plan d'Action Pour la Gestion des Risques Agricoles (PAGRA) 2014-2023*, développé par l'initiative 3N et la Banque Mondiale.

La DGA a divers **programmes/pratiques** contribuant à la RRC et en cours de mise en œuvre :

- Valorisation des eaux de pluie avec des techniques de gestion des sols (collaboration avec la FAO).
- Constitution de la « Maison du Paysan » (Initiative 3N) : centres d'approvisionnement en semences + services aux producteurs.
- Calage des cultures pendant la période de fortes pluies (<90 jours) au moyen de variétés de cycle court. Existence d'un catalogue de variétés calées aux périodes culturales.
- Engagements hydroagricoles et intensification de la production au moyen d'intrants de qualité.
- Utilisation d'engrais minéraux combinés au compost pour intensifier la production.
- Valorisation de la filière intégrée du coton (*GeoCoton*, société cotonnière française). En étude : filières du niébé et de l'oignon.
- Programme ARC (*African Risk Capacity*) d'assurance climatique indexée (Union Africaine).
- L'État couvre les produits phytosanitaires (mais est absent dans le processus de transformation).

Malgré nombre de programmes et d'activités contribuant fortement à la sécurité alimentaire, la DGA doit aussi faire face à plusieurs contraintes liées au type de pays : au Niger, il s'agit d'une agriculture à haut risque lié aux réalités de la zone Sahélienne. La DGA reconnaît l'absence d'automatismes de ses services dans l'intégration systématique de la réduction des risques dans le secteur agricole.

La DGA fait aussi face à un manque de financements favorisant la mobilité des agents. Les normes sahéliennes requièrent 1 agent pour un rayon de 15km et ce besoin est loin d'être satisfait. En zone pastorale un agent couvre un rayon de 45-100km, en zone saharienne plus de 100km : il y a donc un réel manque d'effectifs sur le terrain. En 2014, les effectifs sont de 252 agents. L'objectif pour 2015 est d'arriver à 500 effectifs (+50%).

Comme déjà souligné, le Niger est l'un des pays de la ligne de front où le monitoring des risques liés à **l'invasion des criquets pèlerins** est constant : dès qu'un des maillons de la chaîne de la sous-région (ligne de front) ne fonctionne pas (e.g. crise du Mali empêchant de faire la collecte d'information), cela risque d'affecter toute la région. Le CNLA (Centre national de lutte antiacridienne) a le mandat pour la prévention et la gestion des crises acridiennes. Il est ancré au Ministère de l'Agriculture. Relevons à nouveau qu'il existe un Plan d'Action 2014 financé par : (i) un

fonds commun de donateurs, (ii) le budget national, (iii) la ligne budgétaire fixe de la Direction de la Protection des Végétaux.

En cas d'invasion, la FAO donne l'alerte et un dispositif de lutte se met en place. Ce dernier implique les autorités politiques, les autorités techniques, et tous les ministères. Pendant la période de crise (Juin à Septembre), deux (2) équipes sont mobilisées en permanence. Toutefois, les expériences ont montré qu'en cas de crise, le traitement phytosanitaire n'a jamais fonctionné, d'où la nécessité d'un dispositif de réponse très radical. En général, la lutte contre l'invasion des criquets nécessite énormément de moyens (une année d'invasion = cinq (5) années de prévention en termes de ressources requises).

Au Niger, 87% de la population pratique **l'élevage**. C'est la Direction Générale de l'Elevage (DGE) qui a le mandat pour la prévention des maladies animales. En 2012, l'analyse des écarts par rapport aux normes internationales (OMS) a permis de développer le Guide de la Direction Générale des Services Vétérinaires. Il existe aussi une Stratégie de Développement Durable de l'Elevage 2013-2014 (inclue dans Initiative 3N) qui prévoit la vaccination massive. Enfin, et toujours sous l'initiative 3N, une Stratégie de Gestion des Risques Agricoles et de l'Elevage est en cours d'élaboration.

La DGE reçoit des formations de LEGS (*Livestock Emergency Guidelines and Standards*) sur les normes et directives internationales pour la conception, mise en œuvre et évaluation des interventions en matière d'élevage. L'objectif est de venir en aide efficacement aux populations touchées par des crises humanitaires.

Généralement, l'activité la plus importante est la vaccination, surtout contre la peste des ruminants qui est gratuite. Par contre, les autres vaccins sont payants. Afin de réduire l'écart dans l'encadrement des activités de vaccination par les services publics, un partenariat public-privé, à travers un réseau de proximité, a été mis en place. Toutefois, la direction mentionne un manque de financement des activités de terrain. Pour les populations, il n'existe pas de fonds d'abattage et/ou de compensation. On constate en effet que le volet santé animale est négligé dans la *Stratégie Nationale de GRC*

Concernant la **contribution des PTF à la sécurité alimentaire**, on a, par exemple, ECHO qui intervient dans les réponses relatives à ce type de problème (cash/food for work en période de soudure). Le programme de l'Union Européenne finance ainsi la prise en charge nutritionnelle de 400.000 enfants en malnutrition sévère aigüe (MAS), soit plus de 80% des enfants affectés. Il apporte aussi un soutien aux réfugiés maliens situés dans la région de Diffa. On peut également citer la GIZ (coopération Allemande) qui soutient le DNPGCCA avec un projet de 11 millions USD pour la période 2009-2015 pour des distributions alimentaires directes, tout en essayant de renforcer des capacités du Dispositif.

Toutefois les PTF dénotent plusieurs contraintes qui entravent la bonne mise en œuvre des programmes en matière de réduction de la vulnérabilité des populations face aux aléas naturels :

- Il y a un tournus du personnel qui souvent n'est pas bien géré. Par exemple, dans certains domaines sensibles, on a remplacé du personnel très expérimenté (plus de 30 ans d'expérience) par une équipe plus jeune en raison de problèmes de sécurité.
- Beaucoup reste à faire au niveau de la capacitation des acteurs (institutions étatiques et humanitaires) en matière de RRC.
- Les planifications sont souvent trop ambitieuses et ne prennent que faiblement en compte les capacités qui doivent suivre.
- Les capacités des institutions étatiques sont relativement limitées pour mettre en œuvre les plans conçus de manière efficiente.
- L'encreage du DRR existe au niveau central à travers les institutions, mais les périphéries sont délaissées ; ce qui d'ailleurs n'est pas favorable à une appropriation au niveau des communautés.
- Le manque d'autonomisation des populations.
- Les approches et/ou les langages sont différents entre les agences des Nations Unies.
- Il existe un manque d'harmonie dans les outils de collecte d'information sur la vulnérabilité.
- Le plan de soutien inclusif national est quelque peu déséquilibré en adressant beaucoup plus les questions de sécurité alimentaire (par exemple les enjeux de protection ne sont pas pris en compte).

Action sociale

Au niveau de l'action sociale, le Ministère de la Population, de la Femme et de la Protection de l'Enfant met en œuvre six (6) politiques nationales sectorielles (protection de l'enfant, développement du jeune enfant 0-8 ans, politique de protection sociale, genre, promotion de la femme, population) avec un budget équivalent à 0.02% du budget national. Une ligne budgétaire a été introduite pour 2014 pour la protection de l'enfant et le développement du jeune enfant. Une autre sera introduite pour la protection sociale (PS) en 2015.

L'axe 4 de la politique nationale de protection sociale traite spécifiquement des groupes vulnérables. Plus spécifiquement, trois (3) programmes sont mis en œuvre actuellement: 1) Action sociale intégrée à Kantché ; 2) action humanitaire et gestion des urgences ; 3) filets sociaux avec un volet pour les handicapés.

En matière de compétences, quelques cadres ont été formés par l'Unicef en PS mais cela reste insuffisant par rapport à la demande (Unicef étant le seul partenaire dans ce domaine avec une contribution de 40 millions de FCFA pour l'assistance sociale intégrée). Environ 3 ou 4 cadres ont été également formés en appui psychosocial en situations d'urgences (interventions dans les camps de réfugiés) par Plan Niger. Des formations ont aussi été organisées sur la protection en situations d'urgences et en PS à Maradi.

Le Ministère de la Population a des structures décentralisées dont huit (8) directions régionales. On ne connaît toutefois pas de chiffre exact sur le personnel déployé dans les régions, départements et

communes (environ 20 staffs par région, certains départements ne sont pas couverts ou ne comptent que des agents civiques). Un appel est en cours pour le recrutement de 265 agents (requête transmise à l'Assemblée Nationale).

La Direction Générale (DG) de la Promotion de la Femme intervient dans le cadre de l'allègement des tâches ménagères, des actions en faveur des femmes et des réponses au cas par cas pour le rapatriement des familles en exode rural de Niamey à Maradi.

Le Fonds national d'aide aux personnes handicapées (budget de 50 millions de FCFA) appuie l'école des sourds et aveugles. En outre, les handicapés sont pris en charge par l'ONG Handicap International et les enfants de la rue en conflit avec la loi le sont par les SEJUP (Services Éducatifs, Préventifs et Judiciaires).

En matière de réponse aux urgences, le ministère est membre du Comité Interministériel (organe d'orientation, de coordination et de décision des actions dans le cadre de la gestion des inondations) présidé par le PM, assisté par le Comité Technique National de Prévention, Gestion et Suivi des Inondations. En cas de besoin, une ligne budgétaire « aide et assistance » peut être mise à disposition au cas par cas mais pas pour des interventions de masses. Toutefois, le ministère n'a pas de programme de relèvement à proprement dit dans les situations post-désastres.

La **couverture sanitaire** reste faible, même si elle s'est nettement améliorée au cours de la décennie précédente en passant de 47,6% en 2001 à 50% en 2010. L'utilisation des services de santé reste très faible avec environ 53,52% pour le curatif, moins de 50% pour la consultation prénatale. Les ratios entre personnel de santé et habitants sont passés de 2011 à 2012 d'un médecin pour 41.200 habitants à un pour 18.706 (la norme OMS est de 1 médecin pour 10.000 habitants) ; d'un infirmier pour 5 660 habitants à un pour 4 465 (norme OMS : 1 infirmier pour 5.000 habitants) ; et d'une sage-femme pour 5 400 femmes en âge de procréer à une pour 3.604, (normes OMS 1 Sage-femme pour 5.000 femmes en âge de procréer).

En matière d'accès durable à l'eau potable, le taux national de couverture des besoins serait de 66,93% (INS/MHE, 2011) alors qu'il est estimé en milieu urbain à 73,75% en 2010 (INS/MHE, 2010).

La Direction des épidémies du Ministère de la Santé a pour mandat de prévenir le risque de développement de grandes épidémies. Il existe un Plan de Développement Sanitaire 2010-2015. Il y a aussi le Plan National de Préparation et Réponse aux Urgences Sanitaires 2014-2015 qui est en cours de développement, et qui devrait être validé vers la fin mars 2014. Suite à un atelier régional à Ouagadougou, il a été recommandé de créer une cellule GRC au sein de la direction, ce qui est en train d'être fait avec le soutien de l'OMS. Néanmoins, les aspects sanitaires ne sont pas pris en compte dans l'initiative 3N (les aspects nutritionnels par contre oui). Fait important, l'OMS n'est pas associée aux communes de convergence, uniquement les Centres de Santé Intégrée sont impliqués.

Toutefois, la RRC est encore un nouveau concept au niveau du Ministère de la Santé. En conséquence, la RRC et l'ACC ne sont pas intégrées dans le Plan de Développement Sanitaire même si beaucoup d'activités de santé y contribuent. Au même titre, les représentants du secteur de la santé que la mission a rencontré, ont mentionné ne pas très bien comprendre comment se positionner leur cellule GRC par rapport au système institutionnel en place pour la RRC. La santé est en effet un domaine assez transversal en comparaison de plusieurs secteurs. Il faut aussi noter le manque de ressources humaines compétentes et de personnel disponible pour la GRC en matière de santé.

4.4.3. La planification territoriale, urbaine, et autre mesures techniques

La loi de 2001 régissant **l'aménagement du territoire**, a été révisée. L'Etat Nigérien a montré une véritable volonté de revoir cette politique et il entend y consacrer beaucoup de ressources. En conséquence, une nouvelle politique nationale de l'aménagement du territoire vient d'être élaborée et devrait être adoptée par le Conseil des ministres en Mars 2014. Elle intègre un certain nombre d'éléments sur la décentralisation et l'adaptation aux changements climatiques. Cette politique inclue plus particulièrement les éléments suivants :

L'efficience territoriale et institutionnelle : schéma national d'aménagement du territoire, harmonisation entre la planification économique et spatiale et les programmes d'urgence.

La gestion durable des ressources naturelles : gestion et exploitation des ressources naturelles/adaptation aux changements climatiques, gestion du foncier (revue des procédures de lotissement, redimensionnement des parcelles), protection des ressources naturelles (terres agricole et forestières), promotion d'un modèle durable d'exploitation.

La réduction des risques de catastrophes à travers un suivi régulier de la vulnérabilité et la mise en œuvre de dispositions pour réduire l'impact des désastres.

Un renforcement de la connaissance du territoire à travers la mise en place d'un Système d'Information Géographique (SIG) pour les besoins de suivi et d'évaluation et la création d'un réseau d'experts pour une mise à jour régulière des percées scientifiques et techniques dans le domaine. Ce système vise essentiellement à capitaliser, analyser et diffuser l'information, en vue de prévenir et de gérer les catastrophes par la création d'un réseau internet opérationnel permanent. Il vise également l'élaboration d'une carte de risques d'inondation et/ou de conflits pour la mise en œuvre des actions d'aménagement des espaces concernés. L'objectif de ce dernier point est de prévenir et d'atténuer les effets adverses des désastres.

Il faut aussi noter que la nouvelle loi ainsi que la politique nationale ont des provisions concernant l'aménagement de l'espace rural et l'urbanisme. On peut en plus y noter la révision du code forestier, et du code de l'environnement.

Afin de mettre en œuvre cette politique, un Comité interministériel a été mis en place. Une Commission nationale de l'aménagement du territoire a aussi été créée avec la participation de

divers ministères et agences techniques du gouvernement. Le Comité interministériel devra superviser le travail de la nouvelle Commission nationale. A l'échelle des régions, des commissions régionales vont être mises en place avec la participation de tous les services techniques de divers ministères car c'est à ce niveau-là que la mise en œuvre sera effectuée. L'élaboration de la nouvelle politique a bénéficié de la participation de tous les acteurs clés de plusieurs secteurs. Cela signifie que dans un proche avenir, plusieurs secteurs vont devoir revoir leurs politiques, stratégies et plans afin de les aligner à la nouvelle politique de l'aménagement du territoire, puisque les rôles et responsabilités des différents acteurs y seront bien définis.

Le **problème des inondations** à Niamey est causé par : des caniveaux à ciel ouvert qui sont souvent bouchés par les déchets et le sable ; l'édification dans des zones inondables ; le manque d'un système d'assainissement ; et l'ensablement du fleuve. La pression démographique est enfin une cause indirecte des inondations urbaines : le développement urbain ne se déroule pas de façon planifiée. Il y a souvent des maisons et/ou d'autres constructions qui sont édifiées sans études préalables et qui bloquent les canaux. D'autre part, la pression foncière est en croissance rapide en raison d'une démographie sans cesse galopante.

A Niamey particulièrement on assiste à une ruée des populations, ce qui aggrave ce facteur. Par ricochet, on assiste en plus à une occupation de plus en plus importante des terres de cultures, exposant les populations au problème d'insécurité alimentaire. Quelques exemples et facteurs méritent d'être soulignés pour la capitale nationale :

- L'édification du dernier pont fait entrave au sens normal de l'écoulement des eaux accroissant le degré d'exposition de zones déjà vulnérables.
- Le lotissement anarchique qui obstrue des canaux d'évacuation des eaux
- Le prix du matériel de construction résistant est relativement élevé en raison de la libéralisation des prix. Le contrôle des prix échappe en effet à l'Etat et le faible pouvoir d'achat des populations les contraint à construire avec des matériaux de faible résistance (banco).

En matière de risques liés aux inondations, le ministère mentionne la forte tendance des populations à vouloir s'installer au plus près des berges du fleuve, donc dans des zones inondables. L'autorité nationale mène régulièrement des activités de sensibilisation auprès des populations par rapport aux comportements à risques. Elle reconnaît néanmoins que cette sensibilisation ne semble pas efficace pour le moment. De plus, ses services manquent de moyens afin de pouvoir faire un suivi terrain sérieux des problèmes d'urbanisation.

En matière de mesures concrètes, mentionnons le projet « Niamey la niala (Niamey la coquette) » qui prévoit l'aménagement des berges du fleuve, la création de jardins et la construction d'hôtels, etc. Ces développements sont prévus pour être fait en préservant l'aspect naturel du fleuve. Le ministère voit à travers ce projet une manière de réduire les risques d'inondations. Ce problème sera en effet pris en compte dans le document final. Enfin, et comme nous l'avons déjà relevé, le Ministère du Plan vient de recevoir un prêt de 107 millions USD de la Banque Mondiale. Ce dernier

est destiné à des infrastructures d'assainissement et de gestion des inondations à Niamey, Diffa, Tillabery et Dosso, ainsi que pour la lutte contre les maladies hydriques liées aux inondations.

Le respect des normes de construction des écoles laisse beaucoup à désirer et le Ministère de l'Éducation dit avoir ni la capacité ni les ressources pour effectuer un suivi rapproché

4.4.4. Constat général

De manière générale, la mission a constaté l'inexistence d'une approche méthodologique sérieuse permettant effectivement d'opérationnaliser de manière consciente et planifiée de la RRC au niveau sectoriel (agriculture, infrastructure, aménagement du territoire, occupation des sols, urbanisation, habitat, éducation, santé, etc.). Il reste vrai toutefois, que ce qui est actuellement fait contribue à la RRC, et aussi à l'ACC. Les autorités et responsables concernés par la prévention des risques et la gestion des catastrophes n'ont pas encore donné à ce domaine d'intervention la place et les moyens nécessaires afin de mieux pérenniser les acquis du développement du pays. L'intégration systématique et consciente de la RRC et de l'ACC dans les programmes de développement nationaux devra donc être une priorité du développement au Niger. De plus, il faudra d'énormes efforts pour renforcer les capacités des acteurs du développement car ils ont été très longtemps mis de côté au profit des acteurs humanitaires qui occupent la scène depuis près de trois décennies.

La participation des communautés aux activités de réduction des risques de catastrophes et d'adaptation aux changements climatiques reste assez faible, pour ne pas dire inexistante. Dans beaucoup d'endroits, le mode opérationnel reste en effet encore la réponse au cycle annuel de l'insécurité alimentaire. La participation active de la population à la prévention des risques et à la gestion des catastrophes reste donc un défi : jusqu'à présent, les habitants « subissent » les catastrophes et leurs impacts et n'est pas encore totalement « partie prenante » dans les interventions dans ce domaine.

4.4.5. Recommandations pour le renforcement des capacités

Recommandations génériques

- 1. Entreprendre une revue des programmes et plans d'action de développement sectoriels au sein des différents ministères** afin d'identifier les activités qui contribuent à la réduction des risques de catastrophes. Ce travail doit inclure des analyses d'impacts économiques des catastrophes et sur les effets des changements climatiques sur les secteurs du développement.
- 2. Entreprendre une revue des divers projets et programmes financés par les partenaires à la coopération internationale** dans les domaines de la réduction des risques, de l'adaptation au changement climatique, de la sécurité alimentaire, de la protection de l'environnement, de la résilience, etc. Ceci afin d'avoir une vue d'ensemble sur les zones d'intervention, les activités spécifiques, les acteurs impliquées et les ressources allouées (par exemple, les projets soutenus par les BM, BAD, GIZ, UE, JICA, agences des Nations Unies, etc.).

3. **Intégration de la réduction des risques de catastrophes, y compris des risques associées à la variabilité et au changement climatique, dans les politiques sectorielles** à travers la mise en place ou l'optimisation d'un groupe de travail intersectoriel au sein de la Plateforme Nationale, ou encore la création d'une **cellule de coordination** au niveau de l'institution qui sera désignée comme coordinatrice nationale pour la RRC. Cette cellule devra ainsi constituer un cadre de concertation pour effectivement intégrer la RRC dans les différents secteurs.
4. **Renforcer la capacité des institutions nationales de planification à travers la mise en place d'un programme de formation et le développement d'outils méthodologiques dans le domaine de l'intégration (« mainstreaming ») de la de la réduction des risques de catastrophes** (y compris les risques associées à la variabilité et au changement climatique) dans les programmes et plans d'actions de développement sectoriels. La démarche à adopter doit englober tous les niveaux de l'administration et doit permettre de mobiliser les acteurs clés et d'améliorer la coordination avec les mécanismes existants de réduction des risques de catastrophe.
5. **Le renforcement de la résilience des communautés locales : intégration de la réduction des risques de catastrophes, y compris les risques associées à la variabilité et au changement climatique, dans les programmes de développement des Communes de Convergence**. Les processus de consolidation de la paix ainsi que les stratégies et programmes de relèvement devraient prendre en compte les effets négatifs du changement climatique et des catastrophes naturelles sur les femmes et les hommes vulnérables, et contribuer au renforcement des capacités d'adaptation des communautés locales.

Pour la gestion de l'environnement

1. Assurer la mise en œuvre/révision/actualisation des divers Plans d'action de l'environnement, comme ceux pour la gestion de la biodiversité ou la lutte contre la désertification, etc. avec une prise en compte des éléments pertinents à la gestion et réduction des risques de catastrophes.
2. Développer des outils et matériels de vulgarisation de la législation et des politiques environnementales en direction des institutions gouvernementales décentralisées (niveau provincial et communautaire) et auprès des communautés locales dans la langue locale, le kirundi.
3. Introduire des éléments relevant des risques de catastrophes, y compris les risques associées à la variabilité et au changement climatique, dans les méthodologies pour les études d'impact environnemental.

Pour la gestion des ressources en eaux/Eau et assainissement

1. Doter les Services Techniques Municipaux avec les moyens techniques et financiers pour la mise en place et le contrôle des mesures visant la gestion des eaux usagées, la collecte, la décharge et la transformation des déchets, etc.
2. Organiser des événements de sensibilisation du public, en ciblant plus spécifiquement les jeunes, pour la Journée Mondiale de l'Eau.

Pour l'agriculture, l'élevage et la sécurité alimentaire

1. Promulguer la *Loi d'Orientation Agricole* (en cours de validation technique), transformer l'Initiative 3N en *Politique de Développement Agricole*, et le Plan d'Action des 3N en *Plan de Programmation de l'Agriculture 2014-2015*.
2. Impliquer les **ministères sectoriels** (au bout de la chaîne) dans la formulation et la mise en œuvre de programmes du gouvernement dès le début, pour une meilleure intervention.
3. Doter les communes des **services techniques adéquats**, impliquer le staff technique dans les diagnostics de terrain (e.g. pour pouvoir réaliser des études d'impact économique).
4. Vulgariser le principe de la prévention des risques de catastrophes, y compris les risques associées à la variabilité et au changement climatique dans les programmes du secteur agricole et de l'élevage.
5. Mettre ensemble le **savoir-faire local** et le **savoir-faire scientifique** et les valoriser de façon conjointe au bénéfice des producteurs.
6. Renforcer le **capital humain, financier et logistique** de la DGA pour pouvoir mieux appuyer les producteurs.
7. Veiller au respect et au suivi des normes et du calendrier agricole pour la disponibilité des intrants (semences).
8. Afin de diminuer les pertes agricoles, mettre en place des mécanismes de garantie des marchés d'écoulement des produits aux producteurs.
9. En collaboration avec les ONG qui mènent des activités au niveau local, organiser des ateliers de formation et sensibilisation des populations sur la mise en œuvre des mesures et le maintien des équipements mis à disposition à travers des projets notamment pour l'irrigation, le système de drainage urbain, la gestion des systèmes d'eau, conservation des eaux pluviales pour l'arrosage et l'usage ménager, et des structures de stockage agricole.
10. Constituer des greniers de sécurité alimentaires dans les provinces à risque.

11. **Sensibiliser les éleveurs**, et communiquer au sujet des maladies animales (en réduisant l'impact des maladies, il est possible d'éviter la perte de 50% du cheptel).
12. Renforcer le lien entre crises alimentaires fourragères → maladies → santé animale, et prendre en compte des **maladies négligées** (e.g. Niger est pays d'accueil pour la trypanosomiase).
13. Relier le réseau de surveillance des différents services techniques (agriculture, élevage, etc.) au SAP.

Pour l'aménagement du territoire et l'urbanisme

1. Renforcer le rôle de la Direction de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme en matière de coordination afin que les futurs investissements en infrastructure au Niger tiennent compte des risques que posent certains aléas tels que les inondations.
2. Mitigation des inondations : il faudrait mettre en place des œuvres infrastructurelles pour la protection des berges du fleuve ainsi que faire des travaux pour éviter que le sable détériore les terres cultivables et renforcer les digues, qui sont anciennes et endommagées. Un autre projet nécessaire serait de construire un canal pour dévier les eaux.
3. Soutenir l'introduction d'un système d'assurance contre les calamités naturelles dans le pays et effectuer des visites d'échange Sud-Sud concernant les questions d'assurance avec d'autres pays.
4. Elaboration, communication et application des normes en matière de conception et de construction couvrant l'ensemble des infrastructures pour s'assurer qu'elles peuvent résister aux calamités naturelles telles que les inondations, les éboulements de terre, les feux de brousse, etc.
5. Renforcer les mécanismes de contrôle, et mettre à disposition des moyens pour contrôler les projets de construction et le respect des codes/normes.
6. Initier une campagne sur les « Ecoles sûres ». Etablir une carte d'identité des établissements scolaires avec un minimum de standard de sécurité vis-à-vis des divers aléas naturels. Préparer un plan d'action avec le Ministère de l'Education pour un renforcement physique (retrofitting) des écoles dans les zones à risque.
7. Initier une campagne sur les « Hôpitaux sûrs ». Etablir une carte d'identité des établissements de santé avec un minimum de standard de sécurité vis-à-vis des divers aléas naturels. Préparer un plan d'action avec le Ministère de la Santé pour un renforcement physique (retrofitting) des structures de santé dans les zones à risque.

Pour la santé publique

1. Le Ministère de la Santé, au niveau central et provincial, assure que les services préventifs, curatifs et promotionnels sont utilisés par la population, en particulier les groupes vulnérables, incluant celles à risques de catastrophes naturelles (zones d'inondations, sécheresse, feux).
2. Le Ministère de la Santé au niveau central et provincial maîtrise et suit l'évolution des principales maladies transmissibles ainsi que de celles à tendance épidémique suite à des catastrophes naturelles, notamment les inondations.
3. Les capacités des services de santé au niveau local (cliniques communautaires/ collinaires) sont renforcées à travers la décentralisation du personnel, l'acquisition des équipements, des médicaments pharmaceutiques, les mesures préventives de constitution de stocks, l'intensification de la surveillance épidémiologique.

Pour la Protection sociale et la dimension genre

1. Les populations des communes de convergence les plus vulnérables aux catastrophes naturelles les plus fréquentes au Niger utilisent les dispositifs de prévention, d'adaptation, de protection et mettent en œuvre des mesures de réduction des risques de catastrophes.

Tous les programmes liés à la RRC (et établis en fonction des recommandations ci-dessus) qui seront proposés dans le plan d'action nationale en RRC devront se focaliser dans leurs mises en œuvre en priorité sur les communes de convergences, et autres régions telles que Diffa, considérée comme une priorité.

4.5. Priorité 5 du Cadre d'Action de Hyōgo

Renforcer la préparation aux catastrophes afin de pouvoir intervenir plus efficacement à tous les niveaux lorsqu'elles se produisent

4.5.1. Le cadre juridique : structure et appropriation

La préparation et la réponse aux urgences en République du Niger repose sur un certain nombre de lois et de décrets portant sur :

- La mise en place en 1998 du Dispositif National de Prévention et de Gestion des Catastrophes et Crises alimentaires (DNPGCCA) suite à la modification des décrets précédents créant le Système d'alerte précoce communément appelé SAP (décret n°89/003/PM du 23/09/89 qui a été modifié le 31 mai 1995 (décret n°95-081/PM) pour y intégrer un volet sur la gestion des catastrophes).

- En 2011, les autorités nigériennes ont créé le Secrétariat Permanent afin d'assurer une meilleure coordination des différentes cellules composant le DNPGCCA.
- En 2012, la Cellule de Coordination Humanitaire (CCH) a été créée et placée auprès du Cabinet du Premier Ministre afin de mieux coordonner les efforts avant, pendant et après certaines catastrophes (inondations, incendies, etc.).
- La modification du décret n°95-081/PM, en 2014, a permis le rattachement de la CCH au DNPGCCA.
- La Protection Civile nigérienne a été érigée en DGPC par remplacement du décret 84-134 du 23 août 1984 par le Décret 2001-251 du 26 novembre 2001. Elle dépend du Ministère de l'intérieur et travaille étroitement avec la CCH.

En Avril 2013, le Niger a élaboré la Stratégie Nationale de Réduction des Risques et des Catastrophes (SNRRC) définissant un nouveau cadre avec les rôles et responsabilités de chaque institution impliquée.

Toutes les parties rencontrées ont souhaité l'adoption d'une nouvelle loi relative pour la gestion des catastrophes.

4.5.2. Le cadre institutionnel : Rôles et responsabilités

Coordination

Le Secrétariat Permanent assure la coordination de la DNPGCCA. Cette coordination est facilitée au niveau régional et local par des Comités régionaux et sous régionaux de prévention et de gestion des catastrophes et crises alimentaires. La Commission mixte de Concertation (CMC), Le Comité restreint de Concertation (CRC), et Le Comité élargi de Concertation (CEC) facilitent la coordination du Secrétariat.

Le Dispositif national de Prévention et de Gestion des Catastrophes et Crises alimentaires (DNPGCCA) dont la coordination est assurée par le Secrétariat permanent est en de charge :

- de prévenir, d'atténuer, de gérer les catastrophes et d'assurer le relèvement ;
- d'informer et de communiquer sur la situation alimentaire et nutritionnelle ;
- d'élaborer, de coordonner et de suivre la mise en œuvre des stratégies ;
- d'assurer la cohérence et l'efficacité des actions ;
- de proposer des réponses coordonnées en faveur des victimes de catastrophes ;
- de faciliter la concertation et le plaidoyer.

Son cadre institutionnel national lui permet d'être reconnu et accepté par tous les acteurs comme coordonnateur des activités de préparation, de réponse d'urgence et de relèvement. Il est constitué de quatre (4) cellules : la Cellule de Coordination du Système d'Alerte précoce et de Prévention des Catastrophes (CC/SAP/PC), la Cellule Crises alimentaires et Gestion des Catastrophes (CCA/GC), la Cellule de Coordination humanitaire (CCH), et la Cellule Filets sociaux.

Le dispositif est cogéré par le Directeur de Cabinet du Premier Ministre et un représentant de l'Union Européenne.

Parmi les problèmes relevés, on peut noter : une forte mainmise des partenaires internationaux sur le DNPGCCA (l'Etat ne peut pas mobiliser les mécanismes du dispositif notamment les fonds de sécurité alimentaire sans l'approbation des PTF) ; le manque d'outils de ciblage de la vulnérabilité ; le problème de coordination entre le dispositif et les cellules affiliées (CCA, SAP, CFS, CCH), et au sein même de ces différentes cellules (le Secrétaire Permanent du dispositif n'est pas doté de moyens institutionnels pour instruire les coordonnateurs des cellules) ; une faible capacité en DRR et sa prise en charge dans les interventions des dispositifs qui sont toujours plus marquées par la problématique Crise alimentaire et nutritionnelle ; une faible remontée de l'information pour assurer la fonction de Secrétaire Exécutif du dispositif ; la déstabilisation des marchés céréaliers avec les opérations de distributions gratuites et vente à prix modéré.

Le Comité Interministériel de Suivi des Inondations (CISI) est présidé par le Premier Ministre et se compose des ministres impliqués dans la gestion des catastrophes. Sa mission est « d'analyser les informations relatives à une situation d'urgence et de prendre les décisions concernant la mobilisation et l'application des moyens qui répondent à l'urgence. » Ce comité est assisté par un **Comité Technique National de Prévention, Gestion et Suivi des Inondations (CTNPGSI)** qui est en charge de la mise en œuvre des décisions du CISI.

La Cellule de Coordination Alimentaire (CCA) assure la coordination de la réponse pour les incidences alimentaires des catastrophes ainsi que de celle du relèvement dans le domaine alimentaire. Elle est chargée de subvenir aux besoins des ménages pendant un mois. En cas de crise ou catastrophe, le Système d'Alerte Précoce (SAP) mène des enquêtes liées à la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle, avec l'objectif d'identifier l'ampleur de la crise. Sur cette base, la CCA prépare le *Plan de Soutien aux Populations Vulnérables*, (multi-acteur, multi-secteur) qui prend en compte l'incidence de la crise/catastrophe et établit les priorités/thèmes d'intervention/réponse. La CCA est structurée de la façon suivante :

- **Au niveau national** le *Groupe Technique Interdisciplinaire (GTI)*, regroupe des représentants des ministères techniques qui appuient le SAP et la CCA. Il est chargé d'organiser des réunions mensuelles de coordination. Malheureusement elles ne se tiennent pas.
- **Au niveau régional**, les *Comités Régionaux*, présidés par le Secrétaire General Adjoint du Gouvernorat, et représentés par les services techniques et les acteurs humanitaires incluant les ONGs. Les *Secrétariats Permanents*, qui sont composés d'un secrétaire permanent, d'un responsable suivi-évaluation et d'un volontaire des Nations Unies, rendent les comités régionaux opérationnels.
- **Au niveau sous régional**, les *Comités Sous régionaux* sont présidés par les Préfets. Au niveau local, les communes sont les observateurs du suivi de la vulnérabilité (dispositif en

place sur 70 communes sur un total de 266) à travers les *Systèmes Communautaires d'Alerte Précoce et de Réponse aux Urgences (SCAP/RU)*.

Il existe un mécanisme de remontée de l'information du local vers le national. Les Comités Sous Régionaux font l'évaluation des dégâts et la transmettent au niveau régional. La région transmet à son tour l'information au SAP qui fait une vérification et renvoie les données au coordinateur de la CCA. Cependant, il est bon de souligner le chevauchement entre le mandat du Gouvernorat et les conseils régionaux dans la coordination mais aussi entre le comité sous régional et le maire. En effet, le maire, élu par la population, ne répond pas du préfet d'un point de vue hiérarchique. En plus de cela, se pose aussi parfois un problème de mandat entre le maire et le chef de canton, qui est le chef traditionnel de la localité. La prise en compte des thématiques de prévention/préparation est faible, surtout, au niveau sous régional. Les comités sous régionaux ne sont en place que dans 35 départements sur un total de 63 et seules 70 communes sur 266 disposent d'un comité local. Il est à noter également que même si la CCH a le mandat pour la réponse/relèvement liés aux inondations et aux déplacements, ses capacités restent faibles et la CCA se retrouve à intervenir aussi dans ces cas.

La Cellule de Coordination Humanitaire (CCH), créée en 2012, est chargée de la coordination et du suivi des actions de prévention, de secours et d'assistance en faveur des victimes des inondations, des incendies, des conflits armés, des violences intercommunautaires, des catastrophes industrielles ainsi que des déplacés, réfugiés et rapatriés. Elle procède par la collecte d'informations sur ces domaines, la coordination et l'harmonisation des réponses humanitaires, le suivi des interventions, la planification, le plaidoyer, etc. La CCH est en train de cartographier les acteurs et leurs activités au niveau communal afin de mieux assurer son rôle dans la coordination. Elle a été intégrée en 2014 dans le DNPGCCA pour une meilleure harmonisation des opérations entre les différentes cellules. Un groupe technique, composé des ministères clés et des acteurs humanitaires, a été installé afin de faciliter la coordination.

La Direction Générale de la Protection Civile (DGPC) est reconnue par beaucoup d'intervenants comme l'organe principal de coordination de la préparation et la réponse face aux catastrophes tandis que la CCH joue un rôle dans la planification et le suivi. Cette structure assure la gestion opérationnelle des catastrophes aussi bien au niveau national que local. Elle est présente dans les huit (8) régions du pays et dans cinq (5) communes (sur 266). Elle est administrativement logée au sein du Ministère de l'Intérieur. Elle a en outre la capacité à anticiper dans la réponse en cas d'urgence ; ce qui lui permet de surmonter les lourdeurs administratives. La DGPC travaille avec les universités pour la formation en gestion des catastrophes, plus particulièrement dans l'élaboration des curricula et la dispense des cours. Elle a la capacité de mobiliser des moyens logistiques et humains externes en situation d'urgence (armée, privés, etc.) mais aussi à opérer des interventions aériennes.

Néanmoins, il a été souligné une certaine lourdeur administrative lors des interventions surtout pendant les inondations. Il existe un certain nombre de filtres pour la prise de décisions qui devraient être allégés.

Les Comités régionaux et sous régionaux de prévention et de gestion des catastrophes et crises alimentaires assurent au niveau régional et départemental la gestion stratégique et opérationnelle de la prévention et de la gestion des crises et catastrophes sur le terrain. Ils font la collecte, l'analyse et la validation des données, ainsi que la coordination des interventions de prévention et de gestion des crises au niveau territorial. Ils sont présidés par les Secrétaires Généraux adjoints des Gouvernorats et les Préfets.

Il est à noter que les partenaires clefs (Nations Unies, Croix Rouge Nigérienne, ONG...) sont représentés dans ces structures aussi bien au niveau national que local.

Le Gouvernorat de Niamey, en tant que structure étatique, pense que la responsabilité de la réponse aux crises doit être détenue par le maire dans le cas de la capitale. La mairie devrait s'occuper de tout ce qui est opérationnel et le rôle du gouvernorat serait celui de faire respecter la loi et donner des indications stratégiques car il ne dispose pas d'une expertise en gestion des catastrophes.

Selon le Gouvernorat, les problèmes de la gestion des catastrophes à Niamey sont liés à la pression foncière en croissance rapide (elle-même due à une démographie sans cesse galopante et l'exode vers Niamey.) Par ricochet on assiste à une occupation de plus en plus importante des terres de cultures exposant les populations au problème d'insécurité alimentaire) ; des digues vétustes car datant de 1970 ; l'érection du dernier pont qui fait entrave au sens normal de l'écoulement des eaux rendant accru le degré d'exposition des zones déjà vulnérables ; un lotissement anarchique qui donne souvent lieu à l'obstruction des canaux d'évacuation des eaux ; etc. Un renforcement des capacités des conseils régionaux (aspects techniques, moyens financiers, moyens humains) pourraient faciliter la gestion des catastrophes.

Au niveau du **Système des Nations Unies (SNU)**, le bureau du Coordonnateur Résident dispose d'une expertise pour les questions de réduction des risques et pour les urgences.

L'appui des Nations Unies au renforcement de la préparation aux catastrophes est inclus dans le produit 2-2 du cadre d'action des Nations Unies pour le développement au Niger (UNDAF) 2014-2018 : « Les institutions nationales, régionales et locales notamment le dispositif national (DNPGCCA) disposent de capacités appropriées de prévention et de gestion des crises alimentaires et autres catastrophes naturelles» Il est établi les indicateurs suivants pour mieux mesurer ce produit :

- 2.2.1 Pourcentage de régions disposant de plan de contingence et de plan de réponse
- 2.2.2 Pourcentage de communes qui disposent de plan de contingence et de réponse
- 2.2.3 Taux moyen d'exécution des interventions prioritaires du plan de soutien
- 2.2.4 Taux de prise en charge des personnes affectées

Toutes ces activités sont encore en cours d'exécution.

Doté de son expérience dans l'assistance humanitaire (aide, protection des personnes en transit et en détresse, transport, abris définitifs ou semi temporaires), l'Organisation Internationale des Migrations (**OIM**), met en œuvre des opérations (coopération technique) concertées à travers un groupe de travail OIM, OCHA, GenCap, Croix Rouge Luxembourg, UNICEF, ACF-E, CISP, CRD, CRS, WHH, ACTED, ONG SEN, DRPC afin de renforcer des capacités institutionnelles et opérationnelles du gouvernement du Niger sur les questions relatives à la migration. Notons l'existence d'un cadre opérationnel facilitant l'accès aux populations touchées par une crise à leurs droits fondamentaux de protection et d'assistance, lutte contre la traite et le trafic des personnes, des actions en faveur de la résilience/ réinsertion sociale des déplacés, et une capacité à gérer/coordonner les camps de réfugiés / évaluation rapide. Pour ce faire OIM a créé un partenariat avec le Ministère des Affaires étrangères, la Direction Générale de la Protection Civile, la Croix Rouge Nigérienne, et la CCH.

La plupart des **ONGs** disposent d'une stratégie nationale et de plans de réponse aux urgences. Elles ont eu à les mettre en œuvre lors des inondations de 2013. Elles disposent en outre d'un groupe de coordination et se réunissent mensuellement pour faire l'état des lieux. Elles participent aussi régulièrement aux différentes réunions organisées par leurs partenaires. Ce groupe de coordination facilite le partage d'information. Elles ont exprimé certains besoins de renforcements dans plusieurs domaines : sur les mécanismes de coordination établis par les autorités (renforcement de capacités (surtout techniques) des agences/structures sur la RRC incluant la préparation face aux catastrophes, surtout au niveau communal) ; sur l'harmonisation des outils d'évaluation des besoins des populations ; sur le fait de privilégier davantage les approches thématiques que sectorielles dans la planification ; sur le développement, avec les communes, de cartes d'analyse de risques ; sur l'amélioration du partage d'information, notamment en ce qui concerne les différents rapports qui mettent en évidence les capacités existantes dans le pays, etc.

Malgré l'effort des parties prenantes, l'on note l'existence d'une multitude de directions sectorielles et/ou de comités départementaux, et les relations verticales et horizontales entre ces structures sont parfois concurrentielles plutôt que complémentaires.

Le Niger participe annuellement à la consultation régionale de l'Afrique de l'Ouest pour la préparation face aux inondations, organisée par le comité régional pour la gestion des catastrophes en Afrique de l'Ouest. Ce comité est composé des seize pays de l'Afrique de l'Ouest, des Nations Unies, et de la Fédération Internationale de la Croix Rouge (FICR). A l'occasion de l'une de ces réunions annuelles, et afin de mieux clarifier les rôles et responsabilités des différentes institutions dans les pays, les participants, dont le Niger, avaient proposé de mettre en place une nouvelle structure nationale de coordination pour la GRC. Celle-ci devrait prendre la forme d'une agence dédiée exclusivement à la gestion des catastrophes (GC) et la coordination des actions humanitaires. Cette agence devrait conduire à la révision de la stratégie nationale pour la GRC et permettre de revoir tous les plans existants dans le pays.

Plans de contingence

Lors d'une catastrophe d'une certaine ampleur, les autorités nigériennes devraient activer le plan ORSEC, qui est un plan d'organisation des secours. La Protection Civile prépare chaque année un plan de préparation aux inondations pour les zones inondables dont Niamey. Ce Plan National de Contingence, avec toutes les parties prenantes de la gestion des catastrophes au Niger, devrait inciter le développement d'un plan opérationnel et répliqués dans les régions. Si ce travail était fait, tous les plans de réponse des différentes organisations dont celui des Nations Unies, devraient être élaborés à la suite du Plan National de Contingence.

Comme constaté plus haut, le Niger dispose de plusieurs structures et outils de prévention et de gestion des risques de catastrophes (CCH, DGPC, Plan national de contingence multirisques, Plan ORSEC, etc.). L'opérationnalisation de ces outils implique plusieurs structures publiques, parapubliques et privées. Cela nécessite un cadre institutionnel harmonisé pour leur bonne coordination.

Certaines ONG disposent de plan de contingence. Plan International par exemple a élaboré un Disaster Preparedness Plan qui lui sert d'outil de ce type. Il y est défini des seuils d'intervention, des cadres et des responsabilités en fonction de la gravité de la crise. Des personnes clefs sont également identifiées pour faciliter les interventions.

4.5.3. Capacités de réponse : Compétences (ressources humaines, spécialistes, information)

Ressources humaines

La protection civile (PC) nigérienne dispose d'un corps de Sapeur-Pompiers de 760 éléments formés et répartis dans huit (8) régions et communes, dont 30% se situe à Niamey. Des formations périodiques sont assurées particulièrement pour les secours. Il reste encore des domaines de compétences à explorer (évaluations, logistique, etc.). Ce corps intervient beaucoup lors d'inondations pour sauver des vies et assurer le système de pompage des eaux. Il dispose à ce titre d'un certain nombre de matériels, mais dont une partie est inutilisable. Cela pose un très grand problème lors des phases d'intervention. En fonction du niveau de crise (local, régional ou national) et de son ampleur, la mobilisation des sapeurs-pompiers est activée par le gouverneur (niveau local et régional) ou le ministère de l'Intérieur (niveau national). Le manque de coordination et le changement fréquent de priorité diminuent l'efficacité des interventions lors des inondations. La DGPC bénéficie aussi du support de l'armée en moyens matériels, particulièrement en citernes et motopompes. Ils ont aussi un cadre de collaboration avec l'Office des Produits Vivriers du Niger (OPVN) qui dispose de camions de transport de vivres. Il serait important d'évaluer les capacités en moyen matériel mobilisable du secteur privé (citerne, hydro-cureur, pompes..) lors d'une phase d'urgence. Malgré leur tâche ardue, les sapeurs-pompiers n'ont que de peu de moyens de communication et de transport de troupes. Ils disposent en tout et pour tout de 22 ambulances à

travers le pays alors que les besoins réels seraient au minimum d'une ambulance dans chacun des 63 départements. Il serait donc utile de renforcer leurs capacités en termes de moyens matériels et humains ainsi qu'en formation. La création d'un centre opérationnel, réunissant tous les intervenants, faciliterait la coordination des interventions.

En tant qu'auxiliaire public, la **Croix Rouge Nigérienne** (CRN) dispose de 10.000 volontaires répartis sur l'ensemble du pays et formés en secourisme ainsi qu'en vulgarisation de la santé. Ils constituent le socle de son Système d'Alerte Précoce (SAP) et sont disponibles et mobilisables rapidement au niveau des communautés. Ils ont d'ailleurs joué un très grand rôle lors des inondations de 2013 grâce aux relais dont ils disposent dans les régions, les communes et les communautés.

Le Ministère de la Santé, dans son rôle de prévention du risque de développement de grandes épidémies, élabore des plans dont le *Plan de Développement Sanitaire 2010-2015*, le *Plan National de Préparation et Réponse aux Urgences Sanitaires 2014-2015* (en cours de développement et serait validé vers fin mars 2014). Ce secteur s'occupe particulièrement des aspects nutritionnels et des soins lors d'une catastrophe. Cela explique que le secteur de la santé ait été identifié comme central pour la préparation et la réponse aux catastrophes. Le ministère cogère le cluster santé avec l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS.) Suite à un atelier sous régional organisé à Ouagadougou, il a été recommandé de créer une cellule pour la Gestion des Risques de Catastrophes (GRC) au sein de la direction en charge de l'organisation des soins du ministère. Enfin, pour une meilleure visibilité et transversalité entre les secteurs, il a été proposé d'ancrer la nouvelle « cellule GRC » au sein du Cabinet du Ministre.

Le service de surveillance épidémiologique et de riposte dispose de points focaux régionaux qui opèrent une mise à jour périodique (quotidienne, hebdomadaire et mensuelle) d'une base de données sur les maladies sous surveillance selon leurs particularités. Cette surveillance, qui date de 1990, sera intégré dans le *Plan National de Préparation et Réponse aux Urgences Sanitaires 2014-2015*.

Toutefois, cette surveillance rencontre quelques problèmes liés au manque de ressources humaines compétentes et de personnel disponible. L'autre souci réside dans la base de données qui fonctionne à son minimum. Un seul fonctionnaire est en charge de remonter les données du niveau local au niveau national. Dès que cette personne est absente tout le système est coincé. Le système de flotte téléphonique, qui permettait de transmettre les informations à moindre coût, a été suspendu par manque de fonds. On observe également un manque de système de référence pour l'évacuation des populations vers les structures sanitaires en dehors des sapeurs-pompiers. Il serait donc souhaitable de mettre en place un système harmonisé de mobilisation des ambulances.

Mécanisme d'alerte précoce

Au niveau des ministères et institutions nigériens, les mécanismes suivant semblent les plus efficaces : le système de surveillance épidémiologique du Ministère de la Santé, le système d'alerte précoce du DNPGCCA et le système d'alerte précoce du Centre Nationale de Lutte Antiacridienne

(CNLA). Concernant ce dernier, il est intéressant de souligner qu'il repose sur un réseau d'habitants de communautés formés à identifier rapidement les menaces et de faire remonter l'information. Cette population est appuyée, en période d'accalmie (le mois de Mai et de Septembre à Février) par une équipe de prospection composée d'un agent CNLA, d'agents techniques et de militaires. Ces équipes disposent de quatre (4) véhicules au total pour les déplacements. Leurs missions consistent en la collecte d'information relative à la végétation et à la présence du criquet. Chaque semaine un bulletin est diffusé. En période de crise (Juin à Septembre), deux (2) équipes sont mobilisées en permanence. En cas d'invasion, c'est la FAO qui donne l'alerte. Le dispositif implique les autorités politiques, les autorités techniques, et tous les ministères. Il est à noter que le CNLA collabore étroitement avec la FAO dans une dynamique régionale et utilise l'outil dénommé e-locust de l'agence des Nations Unies (www.fao.org/ag/locusts/oldsite/elocust.htm). Ce dernier centralise toute l'information et permet de visualiser la position de toutes les équipes sur le terrain. Cet outil dispose en outre d'une base de données de tous les équipements et produits phytosanitaires disponibles dans la zone.

Le système météorologique a une capacité à faire des prévisions étalée sur sept (7) jours. Il dispose d'un réseau pluviométrique renforcé avec une quarantaine de stations pluviométriques qui permettent de générer des informations utiles et de se positionner par rapport aux dates de semi (précoces, moyennes, tardives). Ces informations météo sont relayées régulièrement au gouvernement à travers un bulletin météo pour faire de la prévention (info croisée avec les données du PRESAO) et servir de base dans les planifications. Pour se faire, un pluviomètre est installé dans plus de 1000 villages et 15 stations synoptiques sont réparties sur tout le territoire national. Ces dernières ont une capacité à émettre des prévisions zonale sur 110 à 112 Km.

Les ONG, à travers la mise en place d'observatoires de suivi de la vulnérabilité (OSV) et de sites sentinelles au niveau local, participent à l'alerte précoce. Ce dispositif, mis en place en coordination avec le SAP, permet un suivi de cette problématique et l'alerte en fonction de seuils préétablis. Néanmoins, dans beaucoup de cas, nous ne sommes pas dans une alerte avant la catastrophe. Par exemple pour les épidémies, les ONG concernées ne commencent à agir qu'à partir du premier cas relevé. Donc à l'annonce même de la crise. Les discussions avec Plan International laisse paraître un manque de communication avec les services météorologiques, et donc d'alerte en amont de possibles catastrophes climatiques. La personne rencontrée souligne aussi les problèmes de pérennisation des OSV à travers une appropriation des communes. Un relais devrait être passé avec les autorités communales pour qu'elles gèrent elles-mêmes ces observatoires et les incluent dans leur plan de développement. Outre les observatoires, certaines ONG disposent de démembrement au niveau communal sur lesquels elles s'appuient pour l'alerte précoce.

Gestion de l'information/Evaluation et Suivi

La gestion rapide et précise de l'information est une composante essentielle pour la coordination de la préparation et réponse aux catastrophes. Le Secrétariat Permanent est chargé de la gestion de l'information et du suivi et évaluation. Mais dans les faits, l'information existe mais paraît gérée de façon disparate. Il n'existe pas une réelle coordination. Ce point paraît vrai tant pour la préparation et la gestion des catastrophes que pour la Réduction des Risques de Catastrophes. L'absence de

base de données ne facilite pas l'analyse pour une bonne gestion des crises. Cela est causé par un manque d'indicateurs et d'outils de collecte de données communs. Le service météorologique fournit des bulletins quotidiens y compris dans les médias. Il faudrait évaluer l'utilisation de ces bulletins météo auprès des institutions et des populations. Une bonne gestion de l'information permettrait à toutes les entités concernées de mieux prévenir, se préparer et déterminer l'intensité et l'impact d'une crise.

4.5.4. Information publique, communication et éducation

Canaux et outils de communication

Les populations nigériennes disposent de numéros d'urgence qui leur permettent d'alerter la Direction Générale de la Protection Civile. Le 18 est un numéro pour les secours utilisable sur tout le territoire national. La population devrait être sensibilisée sur l'importance de ce numéro afin d'éviter les abus. Les Sapeurs-Pompiers disposent de radios émetteurs et de téléphones portables pour faciliter leur communication interne. Ces moyens de communication devraient être renforcés et vulgarisés.

Assistance humanitaire

En 2013, des inondations sans précédents ont frappé certaines régions du Niger incluant la capitale Niamey. Tous les acteurs du pays ont répondu aux besoins des populations mais de manière disparate à certain niveau. Une meilleure coordination dirigée par les autorités serait souhaitable. Malgré l'existence d'une cartographie des zones inondables, il y a toujours des populations qui construisent dans ces zones. Il n'y a pas vraiment de suivi-évaluation de la part des autorités concernant le déplacement des sinistrés. Après leur déplacement des zones inondables, certaines populations ont tendance à y retourner. Le Ministère de l'Urbanisme organise souvent des campagnes de sensibilisation par rapport aux risques mais cela ne semble pas très efficace.

La **CRN** disposent de stocks d'articles non-alimentaires de base (tentes, couvertures, moustiquaires, seaux...), aussi bien à Niamey que dans certaines régions (Zinder, Tawa, Maradi). En matière de logistique, la CRN et le CICR disposent de 10 camions leur permettant d'acheminer rapidement l'aide auprès des sinistrés. S'il y a un besoin de plus de camions, diverses solutions sont trouvées en fonction des situations et avec le gouvernement Nigérien ou des partenaires humanitaires. Il serait souhaitable que la CRN signe des accords de partenariats avec certaines organisations au Niger pour faciliter l'acheminement de l'aide.

La **Cellule de Crise Alimentaire** (CCA) anime le dispositif d'intervention qui comprend : un réseau de magasins, un parc automobile, et un stock alimentaire de sécurité (34.000 tonnes dont 17.000 tonnes en vivres et le reste en cash). Ce stock pourrait nourrir à peine 250.000 personnes pendant 2 mois.

Pour les autres types de catastrophes, le gouvernement ne mobilise pas ces stocks. Il ne dispose d'ailleurs d'aucune autre réserve. Les structures en charge de ces problématiques font une

demande pour mobiliser les stocks de ses partenaires. La DGPC fait l'évaluation des besoins et en fonction des résultats, les partenaires fournissent les quantités nécessaires à la CCH qui s'appuie elle-même sur les ONG pour le transport et la distribution. L'institution gouvernementale ne disposant pas de moyens logistiques non plus.

Toujours en matière de stocks, les **partenaires humanitaires** disposent de certaines capacités. Ainsi UNICEF ont des NFI (Non Food Items) pour 10.000 ménages sinistrés. La gestion coûteuse de ces fournitures (entrepôts, personnels, renouvellement, surveillance...) incite UNICEF à évaluer la possibilité de transférer et de soutenir le gouvernement à avoir ses propres stocks. Plan International et Save the Children disposent aussi de réserves pré-positionnées (NFI principalement) dans les régions dans lesquelles ses équipes interviennent (Dosso et Tillabery).

4.5.5. Allocation des ressources, financement

Après discussion avec quelques acteurs, il apparaît que les institutions et ministères gèrent les catastrophes sur leurs fonds propres. Il est important de noter que la CCH ne bénéficie pas des fonds communs du DNPGCCA.

Les autorités nigériennes font d'énormes efforts pour faire face aux catastrophes. Dans le cadre de sa mission, la CCH élabore chaque année un plan d'action ambitieux qui reflète une volonté forte d'apporter des réponses humanitaires aux besoins des populations vivant dans des conditions précaires. Reste que les budgets nécessaires à sa mise en œuvre manquent le plus souvent et suffisent tout juste à assurer le fonctionnement de cette institution.

Enfin, le ministère des finances attribue des ressources à chaque ministère, qui l'alloue ensuite aux différentes directions qui le constitue. Il en est ainsi pour la DGPC qui reçoit une part du budget alloué au Ministère de l'Intérieur. Au regard de l'ampleur de la tâche sous la responsabilité de cette structure, les acteurs rencontrés avouent avoir des difficultés pour mener à bien leur mission faute de moyens.

Il serait souhaitable qu'un fonds pour la gestion des catastrophes soit centralisé et mobilisable dans les plus brefs délais en cas de besoin.

4.5.6. Recommandations à la préparation et à la réponse aux urgences

Très court terme

1. Organiser dans le court terme un atelier de retour d'expériences des inondations. Cet atelier permettra de renforcer la coordination en prélude à la prochaine saison des pluies (déjà fait).
2. Réviser le plan national de contingence multirisque conjointement avec les partenaires principaux et établir des liens avec les autres plans existants. Il s'agit de développer

rapidement un mécanisme de coordination entre tous les acteurs pour une synergie dans les actions. Répliquer ce plan au niveau local.

- Identifier les déclencheurs permettant de déterminer les seuils d'intervention.
 - Harmoniser des outils d'évaluation des besoins en élaborant une fiche d'évaluation rapide avec des indicateurs communs (opérabilité des données).
 - Doter les communes, les structures spécialisées (Protection Civile, etc.) et la société civile de fonds d'urgence et de moyens avec des procédures simples permettant d'agir au moment approprié.
 - Sensibiliser tous les acteurs et les populations à la préparation des risques de catastrophes.
 - Développer un Système d'Alerte Précoce (SAP) national multirisque en y intégrant les autres SAP sectoriels et renforcer ce type de système au niveau régional.
 - Développer une stratégie de communication en impliquant les médias dans la phase de préparation afin de faciliter la diffusion des messages avant et pendant la catastrophe.
3. Organiser un exercice simulation impliquant tous les premiers répondants.
 4. Mettre en place un plan de suivi, incluant un comité, pour la mise en œuvre des recommandations.

Moyen terme

5. Réunir toutes les structures œuvrant dans la gestion des catastrophes sous une Agence Nationale de Gestion des Catastrophes et de Coordination des Actions Humanitaires. La présence de la CCH au sein du dispositif a un aspect positif mais pourrait aussi provoquer des lourdeurs administratives lors d'une phase d'urgence.
6. Accélérer la vulgarisation de la Stratégie nationale pour la gestion des catastrophes qui clarifie les rôles et responsabilités des structures existantes pour tous les acteurs et les populations.
7. Sur la base de la stratégie nationale pour la gestion des catastrophes, développer des stratégies régionales, communales, etc. Cela permettra de décentraliser les moyens au niveau des communes pour favoriser une meilleure réactivité dans les réponses d'autant que ces populations se trouvent en ligne de front quand surviennent les désastres.
8. Adopter une nouvelle loi pour la gestion des catastrophes supportée par des textes applicatifs.
9. Permettre une participation active aux travaux du Comité Interministériel de Gestion des Catastrophes de tous les acteurs nationaux impliqués dans la gestion des catastrophes et

des crises (Ministères, Communauté académique, Croix Rouge nigérienne, Société Civile, Secteur Privé) et des organismes internationaux présents au Niger.

10. Réactiver et modifier les termes de références du Comité interministériel en y instituant l'organisation de deux réunions annuelles ordinaires – une avant la saison des pluies et une autre après afin de tirer les leçons.
11. Renforcer le service des ambulances et favoriser la création du SAMU afin de les centraliser. Cela facilitera leur accès par les populations.
12. Renforcer la formation des intervenants nationaux en gestion des catastrophes (compréhension de la GRC, gestion de cluster, conception de projets, aspect civil-militaire, etc.).
13. Créer un centre opérationnel de veille, d'alerte et de coordination qui regrouperait les intervenants clés dans toute la chaîne d'une catastrophe potentielle (avant, pendant et après). Cela faciliterait la coordination.
14. Doter les brigades de lutte antiacridienne de moyens de prévention adéquats tels que des GPS et d'un système satellitaire de transmission de l'information.
15. Renforcer le système de gestion de l'information et sa coordination mis en place au sein du DNPGCCA. Cela doit être fait aussi bien au niveau national que local pour la prise de décision pour les activités de coordination, à la préparation et la réponse. Cela permettra le suivi des activités des cellules du DNPGCCA et créer des synergies entre elles.
16. Elaborer une stratégie et des outils de sensibilisation et d'éducation (curriculum) au sujet de la préparation face aux catastrophes.
17. Renforcer les actions de sensibilisation de la population au sujet de la prévention et de la préparation face aux catastrophes.
18. Rapprocher les stocks de biens humanitaires au plus proche des zones vulnérables.

* * * * *